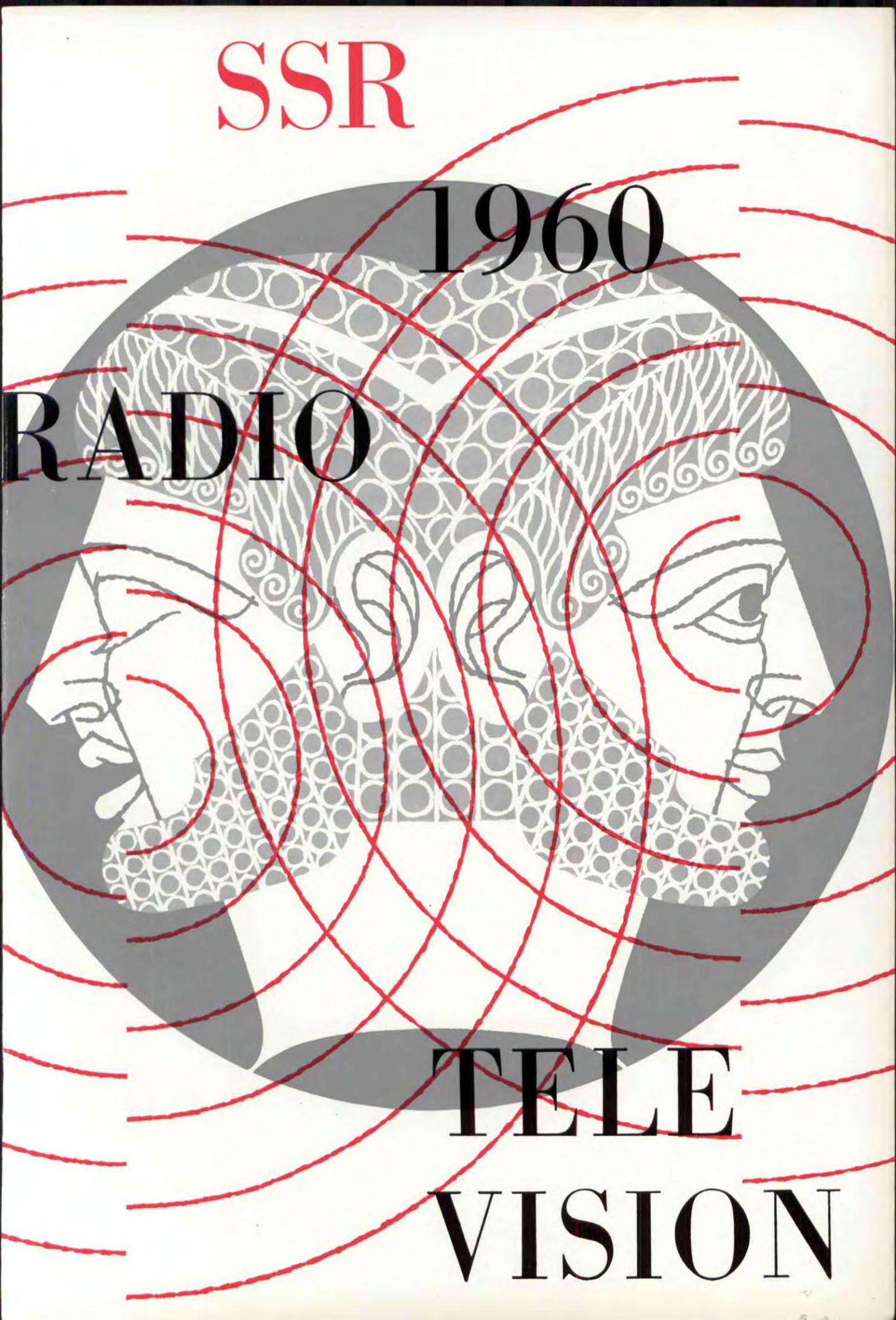


SSR

1960

RADIO

TELE
VISION



SOCIÉTÉ SUISSE
DE RADIODIFFUSION
ET TÉLÉVISION

ANNUAIRE 1960

30ème RAPPORT

+SSR

COLLABORATEURS À CET ANNUAIRE

<i>Création</i>	Direction générale SSR (Service d'Information)
<i>Couverture et illustrations</i>	Solange Moser, Berne
<i>Clichés</i>	Aberegg-Steiner & Cie, Berne Busag S.A., Berne Paul Schori, Berne Schwitter S.A., Zurich
<i>Impression</i>	Fabag-Druck S.A., Zurich
<i>Photos</i>	Actualités Suisses, Lausanne Raymond Asseo, Genève Erich Bachmann, Zurich Centre Photo, Lausanne Comet-Photo S.A., Zurich A. Gehrig, Bâle W. Guyer, Klingnau Raniero Gonnella jr, Lugano Monique Jacot, Lausanne Leonard von Matt, Buochs Madeleine Micheloud, Lausanne Ministère de l'Air, Paris A. Pedrett, St.-Moritz Photopress S.A., Zurich A. Polster, Stans Pius Rast, St-Gall Fernand Rausser, Berne Satar Co Ltd. Hans Steiner, Berne Walter Studer, Berne Télévision suisse, Zurich Jacques Thévoz, Fribourg

TABLE DES MATIÈRES

Première partie

Deux pionniers de la radio à la retraite	4
Comité central	
Rapport du président central	5
Direction générale	
En plein effort	7
Fondation suisse pour la radio	9
La Radio	11
Radioscolaire et évolution de structure	12
Fluctuations des heures de dense écoute à la radio	14
Aspects politiques et sociologiques de la radio	19
Il quiz alla radio	23
La science à la radio	27
Avec la collaboration du public	31
Les émissions locales	34
Ondes courtes suisses: leur mission, leur avenir	36
La Suisse orientale et les émissions locales	40
La radio et la télévision à la Landsgemeinde	42
La «quatrième Suisse» à la SSR	44
La Télévision	
Bilan d'une année de télévision	47
L'information sur le plan régional	53
Reportages télévisés en montagne	57
Le possibilità di un programma autonomo nella Svizzera italiana	59

Deuxième partie

Les finances

Les comptes de 1960

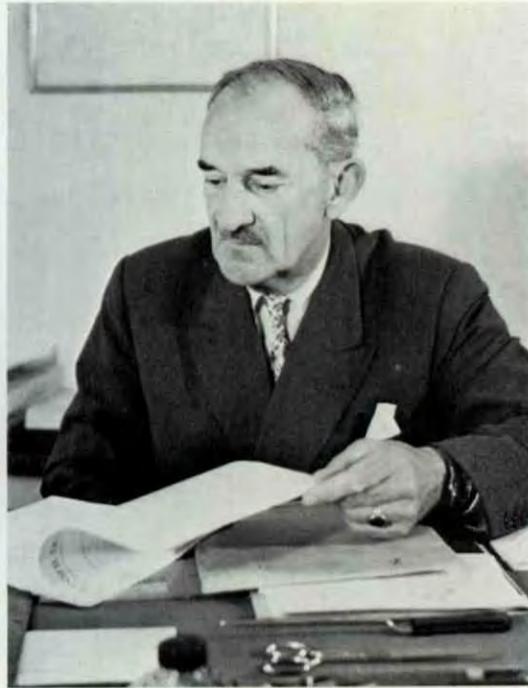
Les budgets de 1961

Statistiques des auditeurs et des programmes

Autorités et organes de la SSR



M. Paul Borsinger



M. Rodolphe de Reding

DEUX PIONNIERS DE LA RADIO ONT PRIS LEUR RETRAITE

A la fin de 1960, deux hauts fonctionnaires de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision ont fait valoir leur droit à la retraite; leur activité et leur nom sont liés à l'histoire de la radiodiffusion suisse, et l'assemblée générale de la SSR du 17 décembre 1960 les a remerciés des services qu'ils ont rendus.

Paul Borsinger

directeur du Service suisse des ondes courtes, entra le 17 juillet 1933 à la SSR. Son savoir étendu dans de nombreux domaines, ses remarquables connaissances linguistiques et les bonnes relations qu'il entretenait avec l'étranger le prédestinaient aux tâches que lui réservait la SSR. Des «Emissions spéciales pour les Suisses à l'étranger» diffusées dès 1934 sur l'ancien émetteur de la Société des Nations, à Prangins, Paul Borsinger a fait naître le Service suisse des ondes courtes. Aujourd'hui, l'émetteur de Schwarzenbourg est une des stations à ondes courtes les plus écoutées du monde entier; c'est un lien permanent entre la patrie et la «Cinquième Suisse» et un moyen qui a contribué au rayonnement de la Suisse dans le monde. Et cela grâce au travail de pionnier du premier directeur du SOC.

Rodolphe de Reding,

docteur en droit, entra en 1931 au service de la Société suisse de radiodiffusion, qui venait d'être créée, et il fut l'un des tout premiers collaborateurs de la Direction générale. Cet excellent juriste eut à s'occuper notamment, d'abord en qualité de secrétaire général, puis de chef du service juridique de la SSR, d'un domaine nouveau et complexe: celui du droit d'auteur à la radiodiffusion. C'est précisément en cette matière que M. de Reding s'est distingué, et son ouvrage «Droit d'auteur et radiodiffusion» (1948) devint un guide précieux pour les directeurs de programme des studios radiophoniques. En tant que secrétaire général et directeur ad intérim de l'Union internationale de radiodiffusion, à Genève, de 1940 à 1946, il rendit de grands services à la radiodiffusion en des temps très difficiles, alors qu'il s'était déjà fait un nom sur le plan humanitaire lorsqu'il était délégué du CICR et commissaire de l'organisation Nansen.

RAPPORT DU PRÉSIDENT CENTRAL

Trois membres du Comité central de la SSR ont donné leur démission pour la fin de l'année 1960: Mademoiselle Laure Dupraz, professeur à l'Université de Fribourg, Monsieur Pierre Aragno, secrétaire syndical à Neuchâtel, et Monsieur Edouard Weber, directeur général des PTT.

Tous trois ont rendu d'appréciables services à la radio et à la télévision tant par leur collaboration au sein du Comité central que par leur activité professionnelle et privée. Lors d'une petite réunion, organisée à l'issue de la dernière séance de l'année, le Comité central a pris congé d'eux avec remerciements.

Le Conseil fédéral a désigné respectivement en remplacement de Mademoiselle Dupraz, de Messieurs Aragno et Weber, Monsieur Pierre Barras, journaliste et rédacteur de «La Liberté» à Fribourg, Madame Aimée Graber, juge au Tribunal du district de Lausanne et Monsieur Alfred Langenberger, directeur du service des télécommunications à la direction générale des PTT.

Par l'attribution des studios de télévision, le Conseil fédéral, en sa qualité d'autorité concédante, a chargé la SSR de résoudre, sur la base des directives données, le problème de la *réorganisation de la radio et de la télévision*. Le délai imparti échoit le 30 juin 1962.

La question n'a rien de révolutionnaire. L'expertise Probst avait déjà contraint les organes de la SSR, concessionnaire de la radio — et de la télévision dès 1957 — à revoir le principe même de l'organisation et de l'activité de la Société. On réalisa alors combien il est malaisé de renoncer aux vieilles et chères habitudes, aux positions difficilement acquises, même si l'enjeu est une fin juste et raisonnable:

travailler d'une manière plus rationnelle et assurer mieux que par le passé la tâche essentielle de la radio, i. e. en s'adaptant aux exigences nouvelles, réaliser un bon programme d'émissions radio et TV, avec les moyens financiers disponibles.

Le Conseil fédéral a tenu compte des difficultés que rencontre à cet égard la SSR. Les recommandations qui assortissent sa décision sont des directives — elles ne doivent pas être appliquées à la lettre — leur rôle est simplement de nous permettre de mener à bonne fin et à un rythme raisonnable la réorganisation prévue.

Cette réalisation sera évidemment plus laborieuse en Suisse alémanique qu'en Suisse romande ou au Tessin. Beromünster groupe en effet la plus grande masse des auditeurs et Zurich le plus grand nombre de téléspectateurs. L'organisation actuelle en Suisse alémanique est lourde et complexe. Sa transformation est affaire de bonne volonté; il en va de même de la résolution des questions d'intérêts personnels.

Les nombreuses affaires traitées par le Comité central au cours des 10 séances de l'an dernier, furent consacrées pour la plupart aux trois grands problèmes qui occuperont longtemps encore les organes de la SSR: la *réorganisation* de la Société, la *compensation* sur le plan radiophonique en corrélation avec le système *Vorort*.

La réorganisation de la SSR est avant tout une question politique. Le 14 juillet, un entretien eut lieu entre une délégation du Conseil fédéral, composée de Messieurs Petitpierre, Spühler et von Moos, et les membres du Comité central nommés par le Conseil fédéral. Cet entretien fut précédé de délibérations à l'échelon gouvernemental, portant sur la décision longuement attendue de l'attribution des studios de télévision. La décision fédérale intervint le 22 novembre; elle reconnaît Zurich et Genève sièges de la télévision alémanique et romande; la désignation de Lugano pour la Suisse italienne n'avait pas soulevé de contestations.

Le rapport de la direction générale élaboré à la suite de la décision du Conseil fédéral, assortie de directives en matière de compensation sur le plan radiophonique, a été soumis au Comité central et aux sociétés-membres le 26 novembre; il avait été précédé au mois d'avril d'un avant-propos conçu dans le même ordre d'idées.

Le système *Vorort* a été introduit et a fait ses preuves dans différents secteurs; il doit encore être perfectionné et appliqué d'une manière plus suivie. Le système *Vorort* a pour avantage essentiel de placer automatiquement sur un plan plus élevé les courants d'opinion, expression souvent d'intérêts locaux et régionaux.

Le Comité central a décidé la création d'un organe de contrôle des finances; il en a approuvé le cahier des charges.

Une entente a pu être réalisée l'année dernière sur le mode de répartition du produit des taxes de concession entre les 3 émetteurs nationaux. Le Conseil fédéral ayant écarté, le 27 juin, le recours interjeté par les sociétés-membres de Suisse alémanique et du Tessin contre la décision prise à l'époque par le département, la clé de répartition fut fixée comme il suit: Beromunster 45%, Sottens 33%, Monte Ceneri 22%. Cette décision prise d'entente avec les sociétés-membres de Beromunster et la CORSI est valable pour les années 1961 à 1967 inclus.

Le Comité central a été appelé à prendre des décisions d'une grande importance financière en vue de l'équipement et de l'installation d'un centre-TV avec train de reportage à Lugano. Le Comité central s'est en outre penché durant plusieurs séances sur le domaine complexe du droit d'auteur. Des pourparlers furent entamés avec le syndicat du théâtre suisse pour la transmission télévisée de représentations théâtrales; à fin 1960, ces pourparlers n'avaient pas encore abouti. Il est prévu, aux termes d'un avant-projet, de soumettre la télévision à la loi fédérale sur le cinéma; cette interprétation nous paraît fondamentalement erronée. Des entretiens souvent opiniâtres se sont déroulés avec les sociétés de droits d'auteur et les représentants de l'industrie du disque au sujet de nouvelles exigences formulées à l'endroit de la radio et de la télévision.

L'élaboration du règlement du personnel, de mesures de prévoyance sociale, en l'occurrence l'introduction de l'assurance-invalidité, ont trouvé leur réalisation sur le plan administratif. L'assemblée générale de l'Association de la presse suisse, réunie à Genève le 15 octobre, décida l'admission des journalistes radio et TV au sein de ladite association; les relations entre la presse, la radio et la télévision se déroulent ainsi dans un climat de parfaite collaboration.

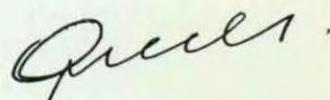
L'assemblée générale du 5 juillet s'est tenue à Neuchâtel. A part les affaires statutaires, les délégués se sont prononcés d'une manière très générale sur la question de la réorganisation, la décision du Conseil fédéral n'étant pas encore connue.

L'assemblée générale qui s'est déroulée le 17 décembre à Berne, pour délibérer du budget, a eu pour la première fois l'occasion de s'exprimer sur les directives du Conseil fédéral relatives à la réorganisation de la radio et de la télévision.

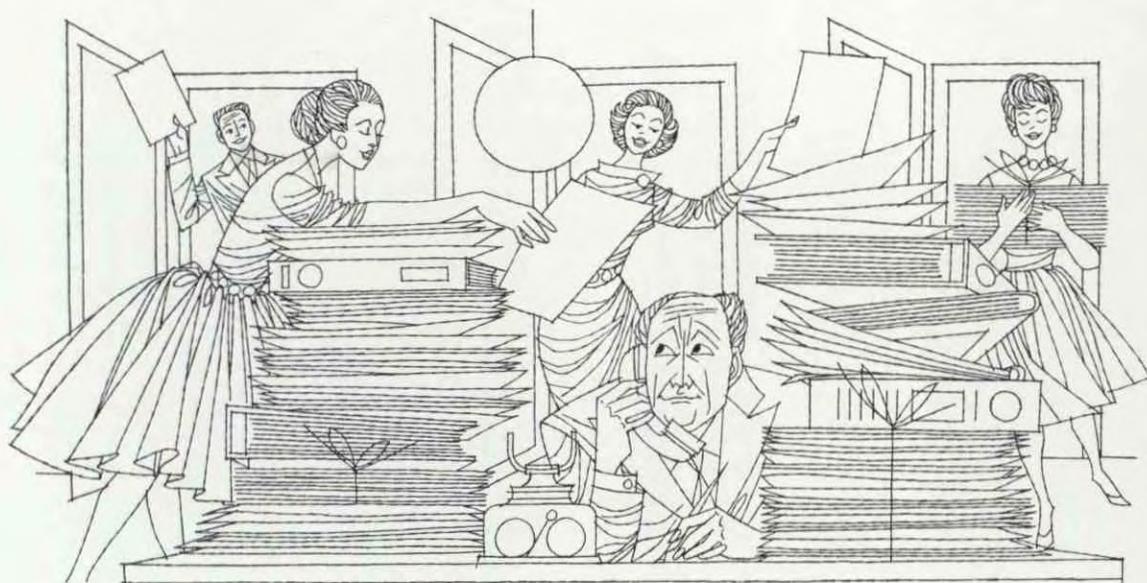
La SSR aura à remplir ces prochaines années des tâches importantes. Elles touchent aux relations entre la radio et la télévision. Il serait erroné de croire que la radio pût être évincée par la télévision. Radio et télévision sont deux moyens d'expression concurrents, il est vrai: la TV réunissant le son et l'image. Le danger est que l'homme indolent en vienne à préférer la télévision, danger évitable si la radio améliore la qualité de sa production, voue tous ses soins aux genres qui lui sont propres et que la télévision ne saurait lui contester. Une répartition naturelle des tâches s'établit ainsi entre ces deux moyens d'expression.

La télévision doit éviter, pour sa part, de traiter les genres qui sont du domaine particulier de la radio; la présente réorganisation y veillera.

Il est heureux pour la SSR que la radio et la télévision soient entre les mêmes mains. Radio et télévision ne doivent pas se compléter, mais s'efforcer de réaliser chacune dans son domaine et dans la voie tracée par la technique, les tâches qui leur incombent.



Président central



EN PLEIN EFFORT

«Ne nous étonnons pas que l'on doive sans cesse remettre la main à la pâte de notre institution», écrivions-nous dans l'annuaire 1959 de la SSR, «c'est la preuve qu'elle se développe». Le chemin parcouru depuis dix ans pourrait prouver que les organes de la SSR n'ont guère eu l'occasion de se reposer mollement entre les combats. Se rappelle-t-on encore qu'il y a dix ans les PTT étaient notre autorité de surveillance, que nous ne touchions que le 66% d'une taxe alors fixée à 20 francs, que nous n'avions ni la télédiffusion, ni les ondes ultra-courtes (second programme), ni la télévision? Se souvient-on encore de la lutte féroce et irraisonnée entreprise contre la télévision par les «Neinsager», dont l'action a ralenti gravement le rythme des ressources TV de notre société? En ces mêmes dix années, le nombre des abonnés à la radio a augmenté de plus de 400 000 et la progression ne cesse d'être satisfaisante. Quant à la télévision, elle est enfin en plein essor.

On ne saurait s'étonner donc que le cadre déjà fort ancien dans lequel s'insère cette activité multiple et grandissante fasse entendre quelques craquements. La division des émissions par journée (attribuée ici à trois studios l'un après l'autre, là à deux) fait obstacle, malgré les conférences nombreuses entre les directeurs et les chefs de service intéressés, à toute adaptation saine du programme aux exigences d'une radio moderne et rationnelle. Le morcellement de la distribution des tâches et des disciplines programmatiques, le manque de liaison qu'imposent les coupes verticales de l'exploitation, l'éparpillement de certains services importants et les conflits d'intérêts locaux sont autant de freins que le système dit «Vorort» ne saurait parvenir seul à desserrer. Il faut avoir le courage de le dire: l'amélioration des programmes se heurte aujourd'hui à un mur, malgré les efforts des directions de studio, de leur personnel, malgré le talent des collaborateurs. Et ce mur n'est autre qu'une organisation trop étriquée, désuète, source de pertes de temps et cause de maladies de retardement. Aujourd'hui, la majorité des membres des organes de la SSR en sont conscients. Et s'il y a quelques hésitations dans l'esprit de certains, c'est qu'il est malaisé pour eux de rompre avec l'usage, même s'ils sont convaincus qu'il faut faire quelque chose.

Il convient peut-être de parler ici du fédéralisme qui nous est cher. La réorganisation prévue — schématisée dans les directives du Conseil fédéral — ne lui porte non seulement aucune atteinte mais le raffermir en le rééquilibrant. Le système actuellement en vigueur a pour fondements neuf sociétés, dont trois sont sans studio, qui représentent les vingt-cinq Etats helvétiques d'une manière formelle mais inégale. L'importance grandissante de la radio et de la télévision, sur les plans social, culturel et politique, pourrait donner petit à petit un caractère d'intérêt secondaire et «provincial» aux cantons et à leurs capitales, éloignés du siège des sociétés-membres, si l'on persévère dans la forme actuelle de la SSR. On risque d'en arriver au règne de quelques cités gouvernantes, celles qui précisément abritent les

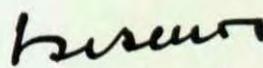
studios de radio et de télévision. On va donc, malgré les bonnes volontés, vers un fédéralisme qui se rétrécit sans cesse, au profit d'une demi-douzaine de grandes agglomérations. Un tel système aurait quelque excuse s'il facilitait le travail, l'exploitation des programmes. Or ce n'est pas le cas.

A première vue, on pourrait penser qu'en créant de nouveaux studios dans des régions qui n'en ont pas, on porterait remède à ce déséquilibre. L'examen des frais supplémentaires qu'une telle initiative provoquerait — sans pour autant que le programme en fût réellement enrichi — fait écarter d'emblée une solution dont l'aboutissement serait une augmentation des taxes. Il faut éviter que l'auditeur fasse les frais d'une réorganisation ratée; bien qu'il ne manifeste guère son opinion pour le moment, il saurait certainement la faire valoir le jour où on lui demanderait de payer les conséquences de la déraison de la SSR.

Il est une deuxième solution plus heureuse. L'égalité de tous les cantons dans la gouverne de la SSR sur le plan de la région linguistique, l'utilisation en pleine intensité des studios existants, le regroupement des forces en opposition à la dispersion actuelle et la diminution du nombre des directeurs responsables. Les moyens termes ne sont que des pis-aller.

Je l'ai écrit plus haut, une forte majorité des membres des organes de la SSR sont de cet avis. Les difficultés à surmonter sont moins de l'ordre constructif qu'issues de la peine que l'on peut avoir à se dégager de l'habitude, de la routine. Elles sont plus vives en Suisse alémanique qu'au pays romand, car les intérêts y sont plus divers et contrastés. Déjà la Suisse française a pris de courageuses décisions; Lausanne et Genève n'ont guère hésité à en venir à une union que toute la presse romande a applaudie. Les gouvernements cantonaux de Berne (pour le Jura Bernois), Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève se sont réunis et, en approuvant la réorganisation projetée, ont manifesté le désir d'être membres de la société faïtière radio-TV de la région linguistique.

Si l'on s'en tient au délai fixé par le Conseil fédéral, le plan de la réorganisation de la SSR devra être au point l'été prochain. Il est souhaitable qu'il le soit, du moins si l'on tient à se soucier de l'heureux développement de la radio et de la télévision dans le cadre de notre société.



Directeur général

La radio-télévision est universelle



«La radio ne connaît pas de frontière, elle pénètre dans les palais comme dans les mesures, elle est partout présente et apporte son message aux humains avec la rapidité de l'éclair».

C'est à peu près en ces termes que les pionniers inébranlables de la radio chantaient ses louanges, lorsqu'il y a 40 ans environ, elle prit son essor. Ils oubliaient pourtant d'ajouter que pour entendre les paroles et les sons qui parviennent dans nos foyers sur les ondes de l'éther, il faut disposer d'un appareil récepteur prêt à fonctionner. Et précisément les plus pauvres d'entre nous, pour lesquels la radio serait souvent le seul ami et l'unique consolateur, n'ont pas les moyens de se procurer l'appareil qu'ils désirent si passionnément: les aveugles, les invalides, les infirmes et les malades nécessiteux.

Il était donc compréhensible que tôt après l'apparition de la radio en Suisse, en 1924, le studio de Zurich lançât un premier appel en faveur des établissements pour aveugles, auxquels on voulait procurer des appareils de radio. Puis il y eut d'autres collectes à Lausanne, à Bâle et dans d'autres villes. En 1932, l'Association suisse pour la radio prit l'initiative d'une Action pour les invalides; elle fusionna en 1934, sous la présidence d'Otto Ess, Bâle, avec l'Action en faveur des aveugles, et en 1935, sous l'impulsion de Jacques Brocher, Genève, fut lancée l'«Action romande pour la radio aux aveugles et invalides nécessiteux». Mais les résultats des collectes, si considérables fussent-ils parfois, ne suffirent pas à satisfaire aux demandes qui parvenaient sans cesse, d'autant plus qu'en 1935, on demanda de mettre d'urgence des postes récepteurs à la disposition des écoles des communes montagnardes pauvres, afin que les enfants de ces régions écartées puissent participer aux émissions radioscolaires.

Certes, on s'efforça d'accroître le produit des collectes en organisant de nouvelles campagnes. En 1937, on vendit des cartes de géographie sur lesquelles étaient indiqués les emplacements des émetteurs de radio. En 1939 et 1940, sur la suggestion du chef du service de coordination de la SSR, Hermann Loder, les auditeurs furent invités à céder à l'action leurs vieux appareils encore utilisables, lorsqu'ils en achetaient de nouveaux. Néanmoins, on se consacra avant tout, au début de la seconde guerre mondiale, à une «Action—radio pour nos soldats», dont

La jeunesse participe chaque année avec enthousiasme, en faveur de la Fondation pour la radio, au ramassage et à la livraison des annuaires téléphoniques périmés.



le succès permit de fournir 1000 récepteurs à des postes-frontières et aux foyers du soldat. L'importance de la campagne suisse en faveur de la radio prit cependant une telle envergure au cours des années, qu'elle fut transformée en 1946 en une «Fondation suisse pour la radio en faveur des aveugles et des invalides nécessiteux», placée sous la surveillance du Conseil fédéral. Mais cela n'apporta pas de nouveaux moyens financiers qui auraient permis de subvenir, même d'une manière extrêmement minime, aux besoins considérablement accrus. La situation était d'autant plus difficile qu'après la guerre, de nouvelles œuvres de secours et d'assistance furent entreprises un peu partout, et elles sollicitaient l'appui du public. Il fallut examiner comment on pourrait trouver d'autres ressources.

Or, au cours des années 1950 et suivantes, l'industrie suisse du papier souffrit d'une grave pénurie de matière première; cette circonstance donna à Hermann Loder l'idée de tirer parti des vieux annuaires téléphoniques, comme vieux papier, afin de pouvoir — avec le produit de cette vente — acheter de nouveaux appareils de radio pour notre action. L'administration des PTT et la Radiodiffusion accordèrent leur plein appui à cette idée. Chaque année, par des appels à la radio, les abonnés au téléphone sont priés de déposer leurs vieux annuaires devenus inutiles aux guichets postaux, dès qu'ils ont reçu la nouvelle édition. Les écoles se sont mises, elles aussi, au service de la bonne cause et aident à rassembler cette précieuse denrée.

Le succès de cette opération dépassa les prévisions même les plus optimistes. Aujourd'hui, cette campagne de ramassage, qui actuellement est encore dirigée par ses initiateurs, célèbre la dixième année de son existence. Pendant cette période, jusqu'à fin 1960, elle a recueilli au total 9268633 kilogrammes de vieux papier, et réalisé une recette nette de frs. 1105304. Avec cet argent, 2735 appareils ont été remis jusqu'à la fin de 1960, dans toute la Suisse, à des aveugles, des invalides, des infirmes et des malades, individuellement; des établissements, des foyers et des hôpitaux ont reçu en outre 818 récepteurs, tandis que les écoles montagnardes s'en virent attribuer 469. Il a donc été distribué au total 4062 appareils, dont 2502 en Suisse alémanique, 1161 en Suisse romande, et 359 en Suisse italienne. En principe, tous ces récepteurs demeurent propriété de la fondation. Ils sont contrôlés régulièrement et réparés si cela est nécessaire. Les appareils devenus inutilisables sont échangés contre des postes neufs.

Il faut espérer que la Fondation suisse pour la radio, qui exerce son activité avec le minimum de frais, continuera à l'avenir sa bienfaisante action, et qu'elle pourra même l'étendre. Car déjà maint asile de vieillards isolé, et d'autres institutions d'utilité publique, souhaitent que leurs pensionnaires puissent profiter bientôt de la télévision.

Pour de nombreux invalides et malades, la Fondation suisse pour la radio a rétabli le contact avec le vaste monde.



Centres de production de la Radiodiffusion suisse

Emetteur national de Sottens

Studio de Genève: Directeur René Dovaz
Studio de Lausanne: Directeur Jean-Pierre Méroz

Emetteur national de Monte Ceneri

Studio de Lugano: Directeur Stelio Molo

Emetteur national de Beromunster

Studio de Bâle: Directeur Fritz Ernst
Studio de Berne: Directeur Kurt Schenker
Studio de Zurich: Directeur Samuel Bächli

Emetteur d'ondes courtes de Schwarzenbourg

Studio des ondes courtes Berne: Directeur Gerd Padel

Service de programmes de la télédiffusion

Berne: Directeur Gerd Padel

Commission des programmes ORG

Président: Armin Moser, St-Gall

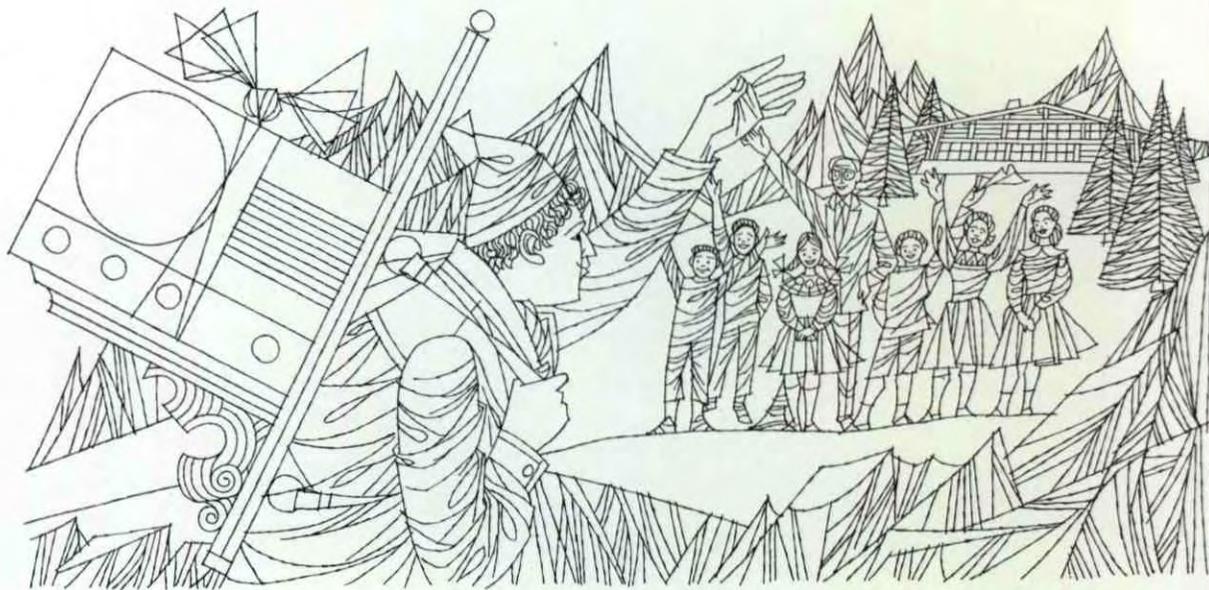
Commission des programmes IRG

Président: Prof. Josef Brunner, Lucerne

Commission des programmes CRR

Président: Christian Caduff, Coire





RADIOSCOLAIRE ET ÉVOLUTION DE STRUCTURE

S'il fut un temps où l'on doutait — dans certains milieux — de la valeur pédagogique de l'introduction de la Radio à l'école, ce temps n'est plus! Chaque école nouvellement construite comporte les installations nécessaires de distribution de la radio dans les classes et, par ailleurs, grâce à la fort belle «Action pour les aveugles, infirmes et écoles défavorisées» — dont s'occupent activement MM. Loder et Gerhardt — on s'achemine vers le but défini par le slogan «Une classe, un récepteur!» qui, il y a quelques années encore, apparaissait comme une simple vue de l'esprit. Quant à l'introduction en classe de la télévision, elle approche à pas menus, si menus même que — répétition d'un phénomène déjà constaté il y a trente ans pour la radio — beaucoup imaginent que ce «nouveau péril» pourra être évité. Pourtant aux expériences romandes vont succéder des expériences alémaniques, ce qui ne signifie pas encore une adhésion, mais laisse déjà entrevoir une curiosité.

Mais il faut préciser un fait important. Nulle part au monde la téléscolaire n'a fait disparaître la radioscolaire. L'une complète l'autre, mais toutes deux sont d'admirables moyens d'ouvrir des fenêtres pour laisser pénétrer en classe les sons et les images du monde. Une seule condition me semble essentielle: que ces sons et ces images soient filtrés par des professionnels de la pédagogie ouverts aux séductions du présent.

Le titre de cet article pourrait faire croire que, précisément, nous visions l'introduction de la télévision lorsque nous parlions d'évolution. Or il n'en est rien. Nous voudrions bien plutôt rattacher ici le problème de l'organisation des émissions destinées aux écoles à celui de la réorganisation profonde de la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision.

On sait de quoi il s'agit. En bref, aux neuf sociétés autonomes — six avec studios et trois sans studios — l'on veut substituer trois sociétés correspondant aux trois régions linguistiques du pays — les Grisons étant déjà aujourd'hui intégrés, sur le plan radiophonique, à l'exploitation de Beromünster — sans toutefois faire complètement disparaître les sociétés existantes. Il y a de multiples raisons qui militent en faveur de cette transformation. Ce n'est pas ici le lieu de les examiner, mais de dire seulement que l'une de ces raisons est sans doute la multiplicité des commissions et des séances auxquelles les responsables sont conduits à apporter le fruit de leur expérience. Une simplification de cet appareil permettrait de faire à la fois des économies de temps et d'argent.

La Radioscolaire échappera-t-elle à cet ouragan de réformes? C'est précisément parce que je ne le crois pas que je désire y consacrer le rapport de cette année.

L'organisation actuelle est lourde, indiscutablement. Faut-il la supprimer? En aucune façon! Dans certains pays, la Radioscolaire est presque indépendante de la Radio en ce sens qu'elle ne lui emprunte que ses possibilités techniques. En Suisse, ce n'est pas le cas, ce qui est heureux, puisque notre structure fédéraliste s'oppose à toute centralisation culturelle et qu'il n'existe pas de «Ministère de l'Education nationale» — ce qui d'ailleurs stupéfie tous les étrangers! Mais faut-il en déduire que rien n'est à changer dans l'organisation actuelle et que, dès

l'origine, on a réussi à mettre la main sur une formule définitive? Il n'en est rien non plus et le contraire serait bien incroyable! Car notre époque est admirable en ce sens qu'elle permet de remettre en discussion toutes les solutions, de repenser tous les problèmes.

La Radioscolaire est ainsi structurée qu'elle s'appuie sur une Commission nationale — dite Commission centrale —, trois commissions régionales correspondant aux trois régions linguistiques et six commissions locales attachées aux six studios de la S.S.R. Les Romanches, une fois encore, échappent à cette classification puisque leur commission — non prévue par les statuts — travaille en parfait accord avec celle de Zurich. Pareil édifice fut nécessaire au moment où la radioscolaire avait besoin de tous les appuis pour pénétrer dans les classes. Est-ce à dire qu'elle pourrait se passer de ces appuis? En aucune manière! Il est nécessaire que dans chaque ville pourvue d'un studio existe un contact direct avec les milieux pédagogiques qui doivent être directement intéressés à l'élaboration des émissions. La simplification souhaitée ne pourrait donc venir que par de simples mesures d'allègement. Les Commissions régionales doivent subsister, mais c'est en leur sein que devraient être trouvés

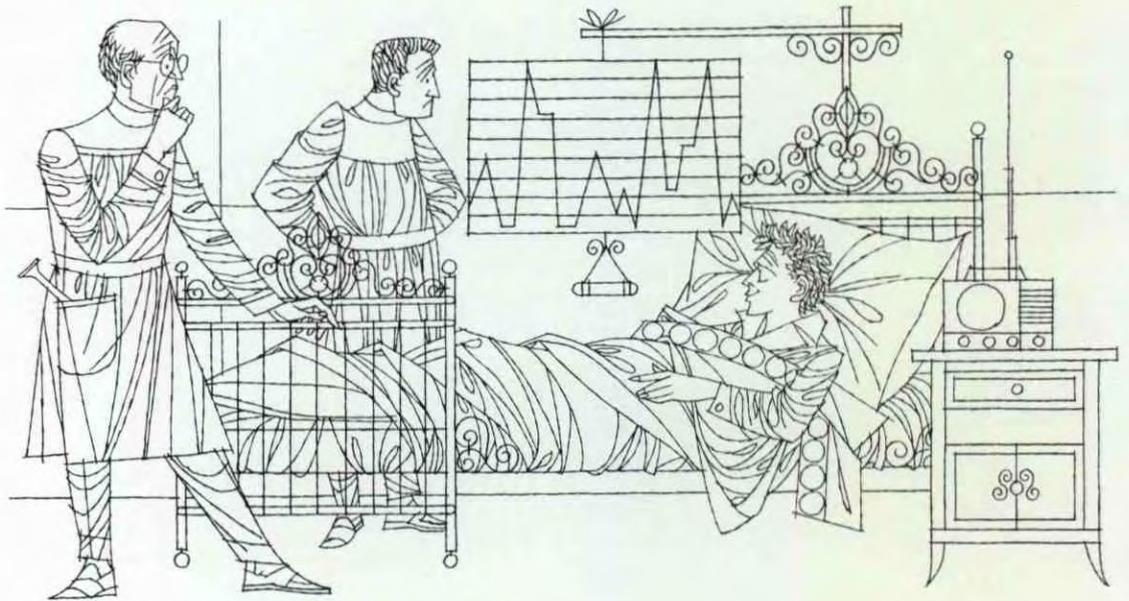


Avec quelle attention soutenue cette classe écoute l'émission radioscolaire!

les membres qui assureraient la liaison avec les studios producteurs. Cette solution ne supprimerait aucun organe essentiel, mais réduirait les frais administratifs au profit d'un développement plus poussé des émissions radioscolaires. Ainsi verrait-on apparaître une sorte de parallélisme entre la réforme de structure envisagée par la Direction générale de la S.S.R. et la mise au point d'un nouveau dispositif radioscolaire.

L'organisation actuelle est au bénéfice d'un régime adopté par le Comité Central. C'est donc cet organe qui — ayant écarté le nouveau projet de statuts qui lui était présenté — devra bientôt faire connaître son avis quant aux principes d'une modification éventuelle de l'état présent. Mais l'on voudra bien ne pas oublier que la Radioscolaire suisse a valu à ses auteurs l'admiration de tous ceux qui sont venus en étudier l'efficacité.

*Président de la Commission Centrale
des Émissions radioscolaires*



FLUCTUATIONS DES HEURES DE DENSE ÉCOUTE À LA RADIO

Le dynamisme de l'art oblige ses servants à évoluer. Le cinéma n'a pas tué le théâtre, mais il l'a contraint à spécifier sa vocation. A l'heure de la télévision, la Radio doit, elle aussi, redéfinir ses positions, prendre des options sur l'avenir, se fixer à court terme des objectifs possibles, trouver une articulation nouvelle.

Il importe qu'elle aborde à temps le bon virage: les périls montent plus vite que nos parades.

L'équation de la réalité

A l'avenir, les spectacles relèveront de plus en plus de la TV, dont le récepteur groupe la famille, réunit les amis, comme le conteur de jadis. Si le récepteur TV est avant tout familial, le poste de radio, au contraire, tend à s'individualiser, grâce à l'emploi de plus en plus fréquent du transistor.

Il en résulte que le poste TV devient le pôle d'attraction des soirées familiales, tandis que le poste de radio s'impose comme un moyen d'écoute personnel.

Il doit être tout à la fois discret et présent, pour demeurer sans cesse à la disposition de l'auditeur et lui apporter, à tout moment, un sujet d'intérêt ou de divertissement.

Autrement dit, la radio, pour survivre, devient fonctionnelle.

Le raisonnement de la logique

Jusqu'à aujourd'hui, les programmeurs radiophoniques plaçaient leurs émissions-vedettes en soirée. Désormais, au fur et à mesure du développement de la TV, c'est la soirée qui va subir la concurrence de cette dernière. Il n'est pas question, pour l'instant, dans notre pays, de supprimer l'intérêt des programmes du soir, en raison de la proportion auditeurs—télé-spectateurs (1,4 million auditeurs; 160 000 téléspectateurs). Cependant, il convient d'envisager d'ores et déjà la situation qui résultera de l'équipement généralisé des foyers en récepteurs TV. Peu à peu, la radio perdra la majorité de son auditoire de la soirée. Que lui restera-t-il? La matinée, la journée, une partie de la nuit. Dans cette constatation, qui est plus qu'une probabilité, réside l'élément essentiel de notre réflexion. Il s'agit de valoriser les heures précédemment dites «creuses». Comment? En diffusant des programmes susceptibles d'intéresser l'auditeur dans sa voiture, la ménagère au foyer, le campeur en plein air, l'étudiant dans sa chambre, le malade dans son lit, parfois l'employé à son bureau et l'ouvrier dans son usine ou son atelier: des informations, de la musique. L'auditeur moderne a besoin d'une présence sonore qui agrmente ses déplacements et ses travaux. Il désire être renseigné sur les événements de son pays et dans le monde. La formule-clef de la radio fonctionnelle devient par conséquent: information + ambiance.

L'enseignement des postes publicitaires

Un poste national se doit de jouer aussi le rôle d'un mécène: une grande partie de son activité consiste à découvrir et à exprimer les richesses culturelles et artistiques de son pays et d'une civilisation.

Mais le poste publicitaire, lui, qui n'a pas ce devoir, obéit à un seul critère: celui de devancer son temps, de déceler les transformations dans les habitudes d'écoute, car ses auditeurs sont des consommateurs, des acheteurs en puissance. Etre écouté, être populaire, apparaît comme une nécessité impérieuse pour le poste publicitaire s'il veut — et cela lui est vital — trouver et renouveler ses budgets d'annonces.

Ses plans de programmes nous fournissent donc de précieuses indications.

Nous constatons, en effet, que certains émetteurs privés de langue française ont prolongé leurs émissions jusqu'à couvrir la journée, de 6 h. du matin à 1 h. de la nuit. Ils obéissent à la ligne moderne de la radio: informations + ambiance. Leurs bulletins de nouvelles reviennent d'heure en heure. Leurs programmes-chocs surgissent entre midi et 14 heures. Les émissions spécialisées s'étalent sur toute la journée, en rubriques rapides et variées.

Ce qui est possible pour une radio privée l'est également pour un émetteur national: l'excellent France I nous le prouve. Il bat d'ailleurs dans la durée tous les postes d'expression française, puisque ses émissions sont ininterrompues, son service nocturne étant occupé par «Route de nuit». Des enquêtes établies sur cette diffusion non stop, il ressort que les programmes de nuit retiennent à l'écoute non seulement les routiers, mais encore certains malades et autres auditeurs, angoissés par la nuit, qui trouvent ainsi le réconfort d'une présence constante.

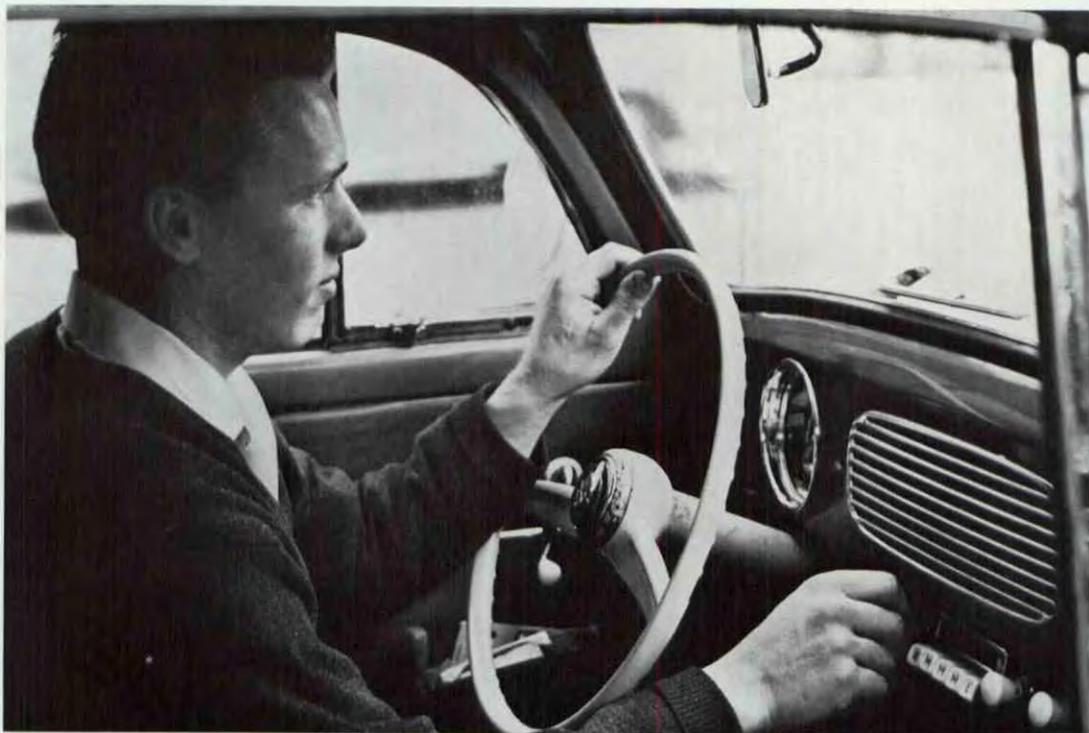
En résumé, nous pouvons affirmer que la coordonnée fondamentale de la radio moderne est l'extension horaire de ses émissions, service permanent à la disposition du public.

Fluctuations et transformations

Même s'il n'y avait pas eu dans notre pays de lutte pour l'attribution des sièges de télévision, il eût fallu procéder à une reconversion des programmes sonores en fonction de l'évolution des habitudes d'écoute.

Qu'on le veuille ou non l'essor de la TV contraint par conséquent la radio suisse à se réorganiser et les recommandations du Conseil fédéral à ce propos s'inscrivent tout naturellement dans une perspective d'avenir.

Dans l'élaboration des programmes, on devra tenir compte dans une très large mesure de la multiplicité des auditeurs automobilistes.





Par un service ininterrompu, la radio doit être en mesure de fournir le divertissement que chacun désire, au moment où il le désire.

Notre devoir consiste par conséquent à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour préparer ce futur, en cherchant à établir des plans de programmes immédiatement applicables. Notre préoccupation doit nous conduire à intensifier le dialogue radio—auditeur: pour cela, il faut déceler les moments où il est le plus réceptif et ce qu'il attend de nous.

De l'ambiance: une présence sous la forme de fond sonore, de décor sonore. Un divertissement qui convienne à tous les lieux et à toutes les occupations.

Des informations: l'auditeur a besoin d'être renseigné. A la radio de lui fournir les nouvelles du monde, du pays et de ses régions; les bulletins météorologiques; les renseignements touristiques et de radio-guidage; les informations financières; toute l'actualité sportive; les nouvelles spécialisées: heures de la femme, récréation des enfants, recommandations rurales, enseignements médicaux, psychologiques, familiaux, religieux, émissions littéraires, reflets des spectacles, vulgarisation scientifique; appels d'urgence, secours, etc.

Les émissions classiques: Radiothéâtre, Musique sérieuse — la musique en général s'adapte mal à la TV — Littérature, Poésie, etc. ne sont pas, nous l'avons dit, pour l'instant, menacées. La TV n'offre pas encore un large éventail de choix, elle ne pénètre pas partout. Les auditeurs resteront fidèles à la radio dans la mesure où, à côté de son rôle fonctionnel, elle présentera des œuvres de qualité, à haut pouvoir d'imagination, servies par les innombrables ressources de la technique: haute-fidélité, stéréophonie, etc.



La radio devient de plus en plus un moyen d'écoute individuel, grâce à l'emploi fréquent du transistor.

La répartition horaire doit subir, peu à peu, des transformations. Nous souhaitons l'augmentation des heures d'émissions et nous venons d'en donner les raisons.

Des aménagements sont à prévoir dans la structure de la journée: 1) émissions matinales prolongées, car il faut utiliser la densité d'écoute à cette heure, si on ne veut pas que l'auditeur déserte nos antennes au profit d'autres émetteurs; 2) programmes-vedettes entre midi et 14 heures; 3) émissions d'ambiance et renseignements spécialisés au cours de l'après-midi; 4) maintien, sous une forme adaptée aux circonstances nouvelles, des œuvres classiques et des programmes traditionnels dans la soirée.

Il s'agit donc, dès maintenant, de renforcer les heures dites «creuses», car le mouvement est en marche qui les reconvertira en heures de bonne écoute.

Il nous appartient de rester dans ce mouvement, d'innover en fonction de notre auditoire, de nous soumettre aux lois de l'efficacité.

Notre souci demeure l'instantanéité de l'information qui doit nous inciter à être «sur l'événement», qu'il s'agisse de politique ou de spectacles. C'est bien ainsi que procèdent les chaînes de radio américaines à l'ère de la télévision. Comme l'écrit si bien un spécialiste belge de la radio:

«On attend de la radio qu'en fournissant le décor sonore permanent souhaité par beaucoup, elle crée des habitudes et des besoins artistiques dans la vie quotidienne, et, d'autre part,



A côté de la musique, une propagation rapide des nouvelles et des émissions d'actualités du monde entier constituent l'élément essentiel de la radio et tiennent sans cesse l'auditeur en haleine.

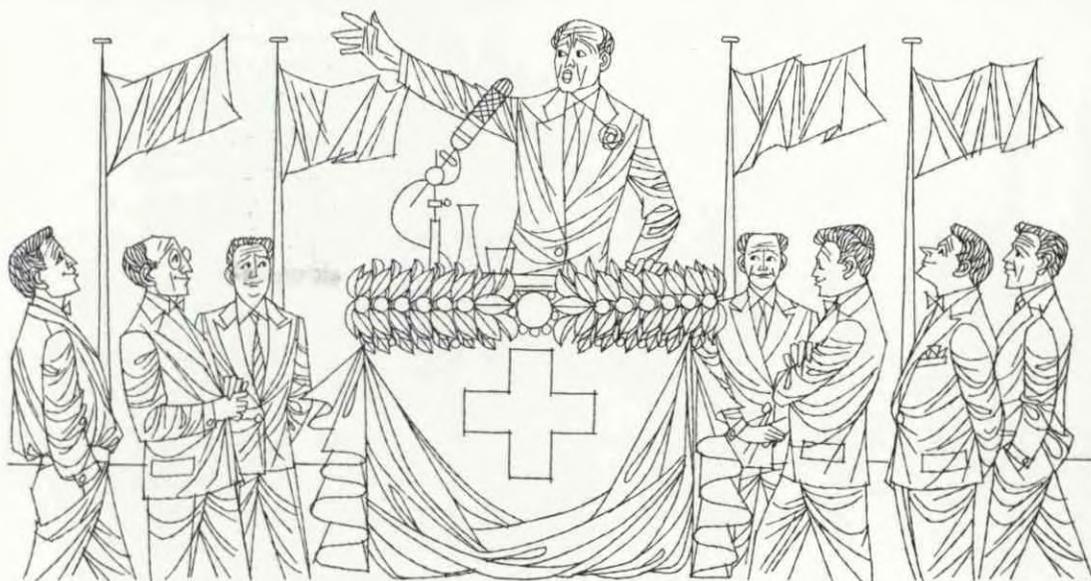
qu'elle sache libérer l'imagination pour élargir l'expérience et les aspirations des hommes; qu'elles fournisse avec le maximum de célérité et de rigueur les informations du monde entier que l'homme d'aujourd'hui attend, pour vivre totalement son époque. La puissance de la télévision peut grandir encore, à côté d'elle, il doit y avoir une place non négligeable pour une radio consciente de ses possibilités et de ses devoirs.»

Cette optique nouvelle de la radio fonctionnelle entraînera forcément des transformations dans la structure des programmes et dans la forme même des émissions. Ce faisant, nous aurons la satisfaction de préparer le futur.

Dans la rapidité du monde moderne, aujourd'hui, c'est déjà demain.

G. I. Mery

Directeur Radio Lausanne



ASPECTS POLITIQUES ET SOCIOLOGIQUES DE LA RADIO

«...Or les auditeurs apprécient peu la grisaille de ces informations et ne devinent pas ce qu'étaient les couleurs naturellement vives des dépêches multiples, disparates, bigarrées, venues de tous les points de la planète.

Cela provient, selon nous, d'abord de la rédaction des nouvelles qui ignore le style radiophonique: rapide, nerveux, parlé. Elles conservent trop le style diffus, amorphe et truffé d'incidentes des agences et des textes administratifs. Si celui qui les écrit était appelé à les lire au micro, il s'apercevrait rapidement de leur «amorphie». Mais les informations sont articulées par des speakers dont la voix est professionnellement objective, détachée et impersonnelle. Et ceci contribue également à éteindre cette émission».

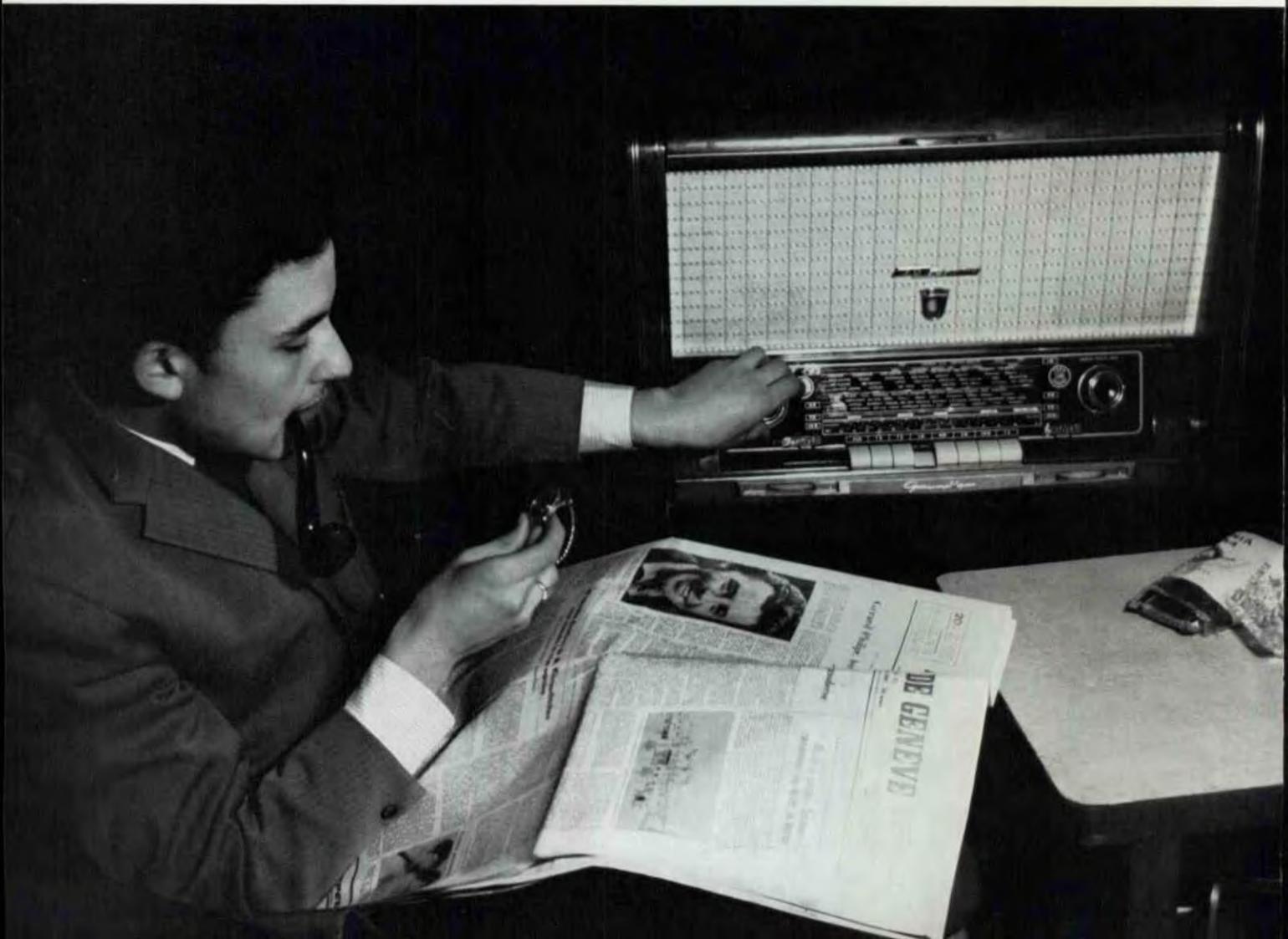
Pardon?... Eh! bien non... Cette citation est datée 1951; elle a pour auteur Paul Dermée — l'un des participants à la première émission du Journal parlé de la Tour Eiffel en 1924 — et vise — visait, devrais-je dire — le «Journal parlé officiel de la R.T.F. d'alors! Si j'inscris cet extrait en tête de cet article, c'est d'une part qu'il arrive qu'un passé chez l'un soit un présent chez l'autre et que, d'autre part, l'aspect à la fois politique et sociologique de ces observations ne saurait échapper à personne. C'est, en effet, en se fondant sur des observations semblables que les radios ont peu à peu, depuis 1951, évolué, qu'elles se sont attachées à devenir vivantes, à faire appel à des voix riches plutôt qu'à des voix pauvres — quelle misère qu'on ne les trouve pas toujours! — qu'elles ont créé un style permettant d'affirmer l'existence d'un style d'informations parlées totalement différent de celui de la Presse écrite.

Il est vain, je crois, de discuter sur le fond: *l'information politique* à la Radio correspond-elle à une attention certaine de l'auditeur? L'influence de la radio modifie-t-elle la *structure sociologique* du monde des auditeurs? A ces deux questions, l'on peut répondre affirmativement sans crainte de se tromper. La récente enquête menée par les soins de M. Pünter, chef du Service d'information de la SSR, a montré que, pour la Suisse romande, les Actualités nationales et internationales bénéficient d'une écoute privilégiée puisque 87% des auditeurs s'en déclarent satisfaits et que les sommets des diagrammes d'écoute coïncident tous les jours avec l'heure de ces émissions. Or, la politique a si bien envahi notre temps que le «Miroir du Monde», malgré son titre, n'apporte presque plus rien d'autre que le reflet des discussions, problèmes, altercations et controverses au travers desquels les gouvernements et les institutions tentent de faire évoluer leur politique. Emission de caractère assez austère, il faut le dire, colorée il est vrai par les illustrations sonores, les rendez-vous téléphoniques et le ballet sonore des voix, mais émission de caractère didactique indéniable. Or l'auditeur écoute, approuve, manifeste son intérêt même s'il se plaint que certains témoignages ne sont pas de son goût. En bref, à l'heure du repas, à l'instant où l'on aurait pu croire que le divertissement le tenterait, l'auditeur reste fidèle à ceux qui se sont donné mission de l'informer de la transformation du monde. Il faut tout aussitôt ajouter que ces chiffres ne correspondent qu'à une réalité partielle. Car l'enquête n'a été faite évidemment qu'en Suisse. Or notre courrier le montre bien: l'écoute de

l'étranger est considérable et l'Actualité internationale de Sottens — symbolisée durant la guerre par René Payot qui reste écouté partout — est considérée par des régions entières de notre grande voisine comme une source nécessaire d'informations. Si l'on ajoute que certaines ambassades ne font pas mystère de leur habitude d'enregistrer le «Miroir du Monde», l'on apportera la preuve finale de l'importance de la Radio sur le plan général de la politique. C'est que notre pays peut, par le canal des ondes, apporter des témoignages objectifs; c'est que nous, responsables, nous avons posé en principe que seule, l'authenticité des documents, des commentaires, des témoignages, justifiait notre action quotidienne de formation de l'opinion. Nous ne devons jamais modeler cette opinion à l'image de nos convictions personnelles, mais placer toujours l'auditeur devant les thèses A et non-A. Toujours? Dans la mesure où nos correspondants nous en fournissent le moyen, dans la mesure où les impératifs techniques ne nous contraignent pas à des suppressions imprévues.

C'est donc une terrible responsabilité confiée à nos producteurs, puisque liberté totale leur est donnée — sous notre surveillance et dans les limites des dispositions de l'acte de concession — de renseigner, d'exposer et — pratiquement, qu'ils le veuillent ou non — d'impressionner la conscience politique de ceux qui nous écoutent. Car l'on sait aujourd'hui que le cheminement du subconscient prolonge le temps d'écoute, selon un phénomène sensiblement analogue à celui qui permet d'apprendre une langue en dormant, écouteurs sous l'oreiller! Il faut donc le proclamer toujours: tout dirigisme doit être exclu de notre information, tout d'abord parce qu'il ne serait pas conforme à la tradition suisse, mais aussi parce qu'il provoquerait chez nos auditeurs une irritation progressive et, très vite, une désaffection qui les amènerait à nous fuir! N'est-ce pas Alphonse Ouimet qui, parlant des émissions de Radio-Canada, s'exprime en ces termes: «La liberté de la Radio signifie le droit primordial de chaque individu d'entendre exprimer divers points de vue sur des sujets d'actualité; d'être assuré que ces points de vue

La radio et la presse sont des moyens d'information complémentaires. Les nouvelles radiophoniques incitent à la lecture des journaux. D'après une enquête menée par la SSR, 67% des auditeurs qui ont entendu une information importante à la radio cherchent ensuite des détails à ce sujet dans les journaux.





Isolés de la civilisation pendant des siècles par les déserts, les parents de ces jeunes Arabes étaient Bédouins. Depuis quelque temps, grâce au pétrole, ils font connaissance avec le progrès technique. Les services d'actualités et de reportages les font mieux connaître aux auditeurs.

sont honnêtes et qu'ils lui sont transmis par un organisme qui échappe totalement à toute pression exercée par quelque secteur que ce soit de notre société... Je crois que la plupart des Canadiens, à la vue de ce qui s'était produit dans d'autres pays, ont vu dans la liberté d'expression de leur radiodiffusion l'un des biens les plus précieux qu'ils possédaient.

Un pas, toutefois, reste à franchir. Il est indiscutable que des témoignages *impartiaux* manquent dans nos émissions pour mieux renseigner chacun sur les pays de l'Est. Nous devons y songer, car le silence ne cache pas toujours uniquement une absence d'intérêt.

* * *

Il faudrait, pour aborder sérieusement les *aspects sociologiques* du problème de la Radio, disposer de temps, de place et de compétence. Je voudrais donc ici me borner à deux simples remarques. Tout d'abord — disais-je plus haut — la Radio modifie-t-elle la structure sociologique du monde des auditeurs? Ce monde, d'ailleurs, c'est aujourd'hui l'ensemble du pays, puisque la Radio a pénétré les foyers presque à 100%. Or, c'est quotidiennement que l'on peut constater un glissement vers le haut du degré de connaissance des auditeurs. «L'information» — prise au sens large — apporte au personnage le plus misérable, par la voie des ondes, une quantité incroyable d'éléments de culture dans des secteurs de la pensée ou de la sensibilité qui ne lui étaient pas ouverts avant 1923. Il faut, pour admettre cette affirmation, se débarrasser des habitudes trop citadines de jugement; car le monde dans lequel nous évoluons quotidiennement est faussé, mais en dehors des grandes agglomérations humaines, ne voit-on pas tout ce que la Radio a apporté, permettant à de larges couches sociales de *s'initier* à ce qui, jusqu'alors, lui était refusé? Combien de fois n'avons-nous pas reçu de lettres de jeunes villageois nous disant, au lendemain d'une émission radioscolaire consacrée à la Musique «Quel dommage que nous n'ayons jamais vu un orchestre»? Et que penser du résultat d'une récente enquête menée par la Radiodiffusion belge découvrant tout à coup cette observation: «Nous avons peine à comprendre le langage des pièces dramatiques, car nous n'avons jamais eu l'occasion ni d'aller dans un théâtre, ni même d'avoir vu jouer une troupe de passage?» L'action éducative de la Radio est d'une importance capitale, comme ce sera un jour celle de la Télévision.

L'une et l'autre bouleversent la structure sociologique en brassant les individus pour les reclasser selon le degré de leur désir de culture. La découverte de ces chercheurs inconnus capables de battre des experts dans les « jeux de connaissances » en Italie, par exemple, n'en est-elle pas une preuve de plus et ne peut-on raisonnablement penser que c'est la Radio — ce « livre pour tous et pour personne » par extension d'une définition de Nietzsche à propos de « Zarathoustra » — qui a amené ces isolés à se révéler à eux-mêmes ?

Ma seconde remarque a trait au développement de cette action de la radio au sein des classes sociales les plus diverses. La Télévision se répand et l'on peut se demander si la Radio conservera sa puissance et son intérêt. Je suis, sur ce point, de l'avis de Gaston Bachelard qui voit dans « l'absence d'un visage une supériorité ouvrant la perspective de l'intimité », mais je me rends bien compte que la génération est bientôt condamnée de ceux qui attachent un prix essentiel au degré d'abstraction de leurs satisfactions. Pourtant l'importance de la radio-diffusion est telle sur le plan social qu'il m'apparaît exclu de la voir s'évanouir. Par contre, j'imagine que, dans un avenir rapproché, les programmes radiophoniques devront être ainsi structurés qu'ils servent mieux les auditeurs en leur apportant non pas ce que désire leur majorité de masse, mais ce que souhaitent *les diverses collectivités restreintes* qui la composent. Je verrais volontiers l'une de nos chaînes sacrifiant à tous les artifices de la démagogie pour s'assurer, sauf certains soirs, des écoutes automatiques et l'autre devenant en quelque sorte ce qu'on nomme en jargon radiophonique un « troisième programme », où chacun serait servi selon sa « classe d'esprit » qui, on le sait, est loin de coïncider avec sa « classe de revenus » ! Ainsi la structure sociologique des auditeurs continuerait-elle à s'altérer, mais de manière plus systématique.

On me dira peut-être que c'est là le moyen le plus mauvais, puisque seul le mélange et le disparate permettent de piper quelques auditeurs qui, par inertie, écoutent parfois ce qu'ils ne désirent pas entendre. Je crois que cette méthode est révolue, qu'elle a eu son utilité, mais qu'elle est condamnée comme l'est toute entreprise non spécialisée.

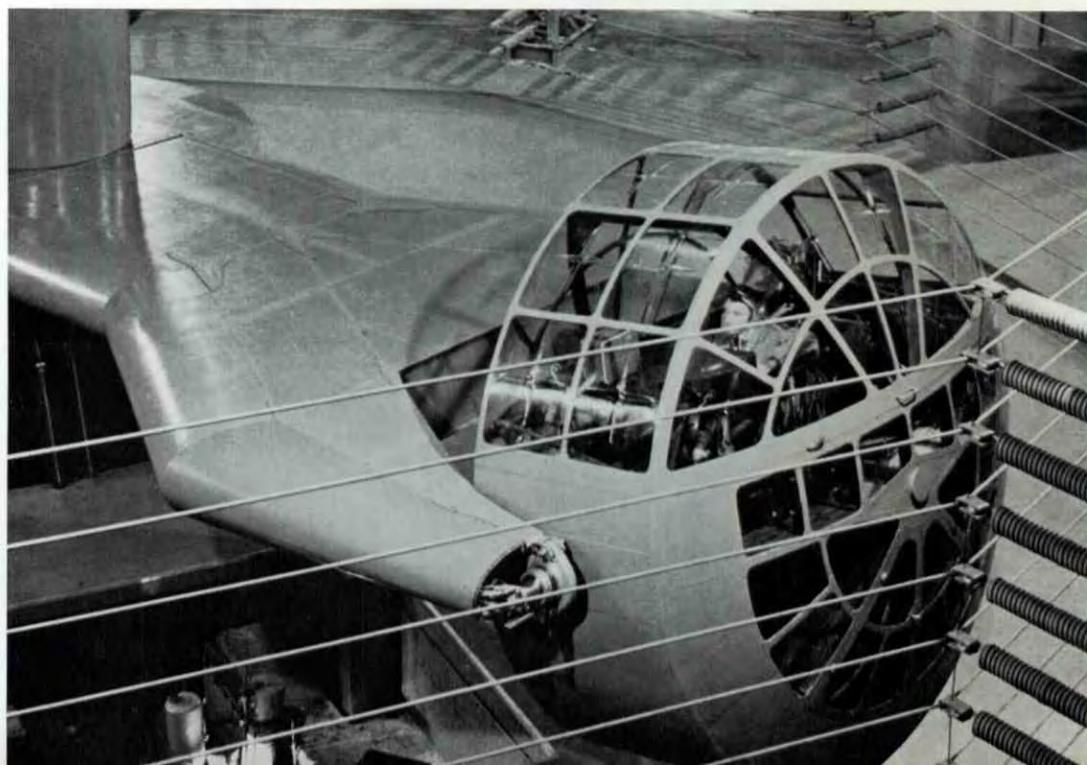
« Si les ingénieurs psychiques de la radio sont des poètes qui veulent le bien humain, la douceur de cœur, la joie d'aimer, ils prépareront de bonnes nuits à leurs auditeurs », dit encore Bachelard. Et, j'ajouterai « et ils les garderont à l'écoute » !

Mais voilà, y a-t-il encore des poètes à la Radio... ?



Directeur Radio Genève

La science à la radio: la centrifugeuse de Bretigny (France), créée pour étudier les réactions humaines sous l'effet de l'accélération. Lors d'un reportage, un collaborateur de Sottens a tenté lui-même l'expérience et enregistré ses impressions à l'intérieur même de la cabine.





IL QUIZ ALLA RADIO

Negli anni che seguirono la fine della seconda guerra mondiale, la Radio sentì il bisogno di introdurre nei suoi rapporti con il pubblico una nuova tecnica del contatto, una tecnica *in espansione*.

Gli impulsi erano molteplici: finita l'angosciosa tensione della caccia alle notizie da cui poteva dipendere il nostro stesso avvenire, e affievolitosi, con la vittoria degli Alleati, l'interesse per il grandioso e tragico *match* di cui la Radio diffondeva la cronaca ininterrotta, gli ascoltatori manifestarono una spiccata aspirazione allo svago, a un fervido svago: meglio — e quasi per sfuggire all'anonimia drammatica del gran movimento di masse — ad uno svago che «personalizzasse» tra il pubblico quanti avessero disposizioni individuali.

Nacquero così i giochi a premio con la partecipazione del pubblico.

Vi sono, naturalmente, anche altre ragioni: come il desiderio di introdurre una reciprocità vitale in un discorso forzatamente unilaterale, da chi sta al di qua del microfono verso il mondo esterno; come il progressivo logorarsi dei generi di varietà, che ritrovavano palcoscenici e piazze, che cedevano le forze migliori alla rinascita del cinema e alla nascita della televisione; come la concorrenza sul piano dei compensi; come, infine, il bisogno della Radio di superare, con una trovata d'ingegno, il peccato originale della sua «cecità».

Non sappiamo quale fu l'organismo che per primo introdusse nei programmi i *quiz* con gli ascoltatori; ma abbiamo ragione di ritenere che il genere nacque in paesi anglosassoni, ad opera di trasmissioni pubblicitarie, molto sensibili — per ovvie ragioni — a ogni spunto che favorisse un successo facile ed universale e, *last not least*, disponenti di un ingente *budget* per la costituzione di un monte-premi.

Il nostro paese avvertì la necessità di aggiornarsi nella linea dei giochi a premi con il pubblico verso il 1950: tosto i programmi del genere fungeggiarono, avviandosi verso un successo che, per la verità, da qualche anno, tende lievemente alla flessione. Ma vi furono anni d'oro per i *quiz*: che distribuirono denaro, viaggi, regali di vario genere e soprattutto uno svago intenso ai molti, oltre a legittime soddisfazioni all'orgoglio dei pochi.

Il meccanismo psicologico è assai semplice.

Ciascuno di noi è esperto, per professione o per *hobby*, di un certo settore del sapere, oppure è particolarmente curioso di certi fenomeni, anche minori, della conoscenza. Si sa che rientra nella «conoscenza» anche l'estrema esperienza in tema di canzonette o di competizioni sportive o di cinematografia. Per la tecnica mnemonica e l'organizzazione dei dati nell'immenso apparecchio elettronico che è il cervello umano, non esiste alcuna distinzione fra il sapiente d'archeologia e il «patito» di jazz stile New Orleans. La materia può essere nobile o meno: il modo di impossessarsene e di ricordarla è il medesimo.

A quanti ne sanno, su un determinato argomento, più degli altri, i programmi a *quiz* si aprono in compartimenti specialistici: e Radio Lugano ha organizzato in tale direzione alcuni Giochi

che hanno avuto molto successo: come «Incontri fra città svizzere» (storia e caratteristiche delle regioni elvetiche) e «Vieni, vinci, viaggia» (conoscenze turistiche e geografiche).

Ma si è notato come il pubblico conceda la sua ammirazione soprattutto ai cosiddetti *enciclopedici*, cioè a quanti, virtualmente, *sanno tutto*. Non vincerà il gioco, quindi, solo colui il quale è esperto di ciclismo, ma chi sa rispondere inoltre ad una domanda di cultura, sa far lavorare l'ingegno per cavarsela in un indovinello, sa intuire dove si nasconda l'insidia in una domanda innocente, ecc.

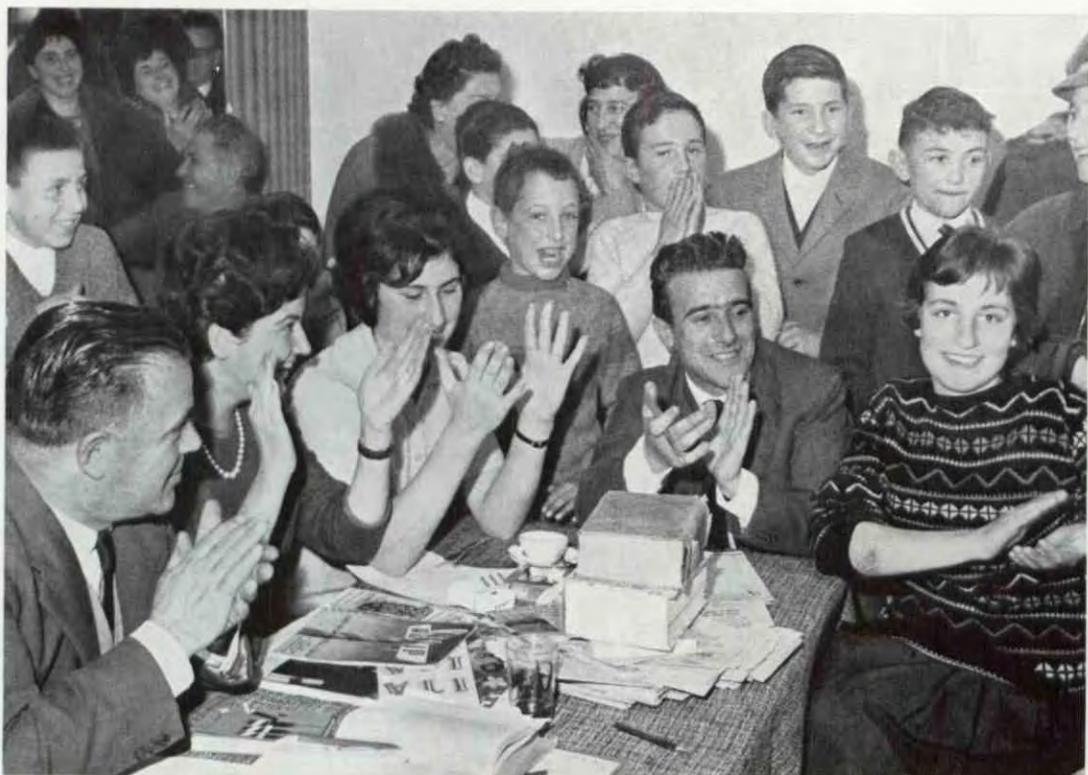
Questa seconda tecnica, che spazia nelle domande in ogni campo, incontra il maggior favore poichè impegna tutti gli ascoltatori a partecipare mentalmente — o nella cerchia familiare — al gioco d'abilità e di memoria che si svolge tra la Radio e alcuni concorrenti selezionati; oppure, come vedremo, impegna virtualmente tutti nella competizione.

Sarà il caso di studiare, a questo punto, le diverse tecniche d'accostamento all'ascoltatore o l'inverso: come l'ascoltatore può raggiungere il suo astuto interlocutore, la Radio che gli pone le domande, dalla cultura più ardua a quelle che la parlata popolare francese chiama *des colles*. Ci basiamo su esperienze condotte da Radio Lugano, ma che non differiscono, nella sostanza, da quelle di altri organismi radiofonici.

I primi giochi con il pubblico (e in taluni casi si può risalire addirittura agli Anni Trenta) si svolgevano nel modo più primitivo: la Radio poneva i quesiti, e l'ascoltatore rispondeva su cartoline. Se il metodo levava buona parte del mordente alla competizione, va registrato com'esso consentisse praticamente a *tutti* di partecipare: e con parecchie risposte, in modo da azzardare tutto un ventaglio di possibilità. Questo sistema è insostituibile quando si presupponga una ricerca ponderata da parte dell'ascoltatore: ed è su questa base che abbiamo varato, anni fa, il «Quiz-Attualità», cioè il Gioco che trasforma gli ascoltatori in giornalisti. La prima puntata proponeva dieci interrogativi nelle forme più svariate e radiofoniche: l'intervista con una persona anonima, di cui andava svelata l'identità; la diffusione di inni nazionali da definire e classificare; la radiocronaca di un evento passato, che andava individuato; i dati somatici di persone o regioni alla ribalta dell'attualità, da reperire con esattezza, ecc. Una massa imponente di cartoline-risposta rivelò che il 70% di esse erano esatte. In altre nove trasmissioni il tono della difficoltà venne elevato. Allora si notò una cosa: lo stabilirsi, nel Paese, di *équipes* attrezzatissime, che mettevano sossopra biblioteche e redazioni di giornali... Vinse il premio in palio una squadra di Giubiasco forte, così ci risulta, di una ventina di novelli giornalisti.

Un esempio di Gioco a premio con il pubblico: «Ci salvi chi può», triplex che pone la Radio in contatto con due località del Paese. Qui il direttore di gioco annunzia con piacere che la risposta data dal concorrente è esatta.





La squadra adunata in un ristorante della prima località esulta. Si notino, sulla tavola, i libri e i documenti radunati per una febbrile consultazione. Ogni presente in sala può suggerire la risposta giusta ai concorrenti seduti accanto al cronista esterno.

Così vennero condotti altri giochi, prevalentemente di natura ricreativa: come «Totoradio», «L'Albero della Fortuna», «Il Giro d'Europa», «La Giostra», «Il Radio-Ralley»... Ma per questi ultimi si volle che almeno una rappresentanza degli ascoltatori fosse presente in sala: con quella il gioco si svolse normalmente e nel modo più diretto, applicando i primi principi del famoso *quitte ou double*, il rischio totale di raddoppiare la vincita o di tornare a zero a ogni domanda progressiva.

Questo, tuttavia (oltre a dover vincere la naturale riserbatezza dell'ascoltatore ticinese, vivace d'ingegno ma timido), sottraeva gran parte del pubblico alla competizione diretta. Venne allora studiata una formula mista: che combinasse l'esibizione personale dei concorrenti con la partecipazione di chiunque, fra il pubblico lontano, sapesse intervenire e risolvere un quesito. Il nome del gioco lo dice: «Ci salvi chi può» gridano i concorrenti diretti quando, trascorso il termine massimo, non sanno far fronte alla domanda.

A questo punto chiunque può telefonare allo Studio Radio con la risposta: s'essa è esatta, colui che interviene si divide il premio in palio con il concorrente in secca al microfono. Si è notata una cosa singolare: nella massa del pubblico c'è sempre un certo numero di persone che sanno rispondere anche a domande estremamente difficili (ne abbiamo, da 500 punti, tali da sgominare un professore d'università...) A queste sapienti persone s'aggiungeva il numero di quanti «giocavano a indovinare», azzardando le risposte, anche le più strampalate; e ben presto la rete telefonica ticinese, sovraccaricata, ci rappresentò come non fosse possibile impegnarla in modo esclusivo, fosse pure per pochi minuti, paralizzando nel Paese ogni altra comunicazione. La Radio cercò di aggirare l'ostacolo mantenendo la partecipazione telefonica universale solo al terzo e più arduo dei *quiz*, e chiamando essa stessa alcuni numeri per i primi due *quiz*, numeri scelti fra quanti si erano offerti per lettera. Recentemente «Ci salvi chi può» ha escogitato un nuovo *trucco*: dato che la Direzione dei Telefoni ci attribuisce, ogni volta, un numero diverso per il gioco, quel numero di cinque cifre è dato da indovinare al pubblico mediante domande *in limine*.

«Ci salvi chi può» ha applicato una formula di gioco molto indovinata: ogni domenica due paesi della Svizzera italiana sono chiamati a competere con una coppia di ascoltatori ciascuno, scelti fra categorie antitetiche (suocere contro generi, barbieri contro calvi, astemi contro amici del buon vino, ecc.), in luoghi pubblici dove è consentito l'intervento di gran numero di *fans* per ogni squadra, e dove presenza un cronista esterno che descrive l'ambiente, intervista i concorrenti e regola il buon andamento del gioco. La domenica successiva viene sele-



La squadra dell'altra località approfitta invece del sole di primavera e si raduna all'aperto. Il Gioco ha già toccato oltre cento paesi della Svizzera italiana.

zionata con lo stesso sistema un'altra coppia: le due coppie vincenti si affrontano poi in uno «spettacolo» agonistico che ha luogo due volte al mese, il mercoledì sera.

Il genere dei giochi a premio con il pubblico non poteva trascurare il campo della cultura vera e propria: e citiamo, tra le imprese di Radio Lugano, due formule che hanno avuto successo. Gli «Incontri fra città svizzere» hanno contrapposto sei squadre (una per ogni città sede di uno Studio Radio) di cinque persone, per un torneo di 15 incontri. Come per «Ci salvi chi può», venne fatto capo ogni volta ad un *triplex*: stavolta le squadre delle due città in gara erano collegate ad un direttore di gioco, che guidava il lavoro d'accostamento delle rispettive *équipes*, e attribuiva dei punti. Risultò vincente la squadra di Zurigo.

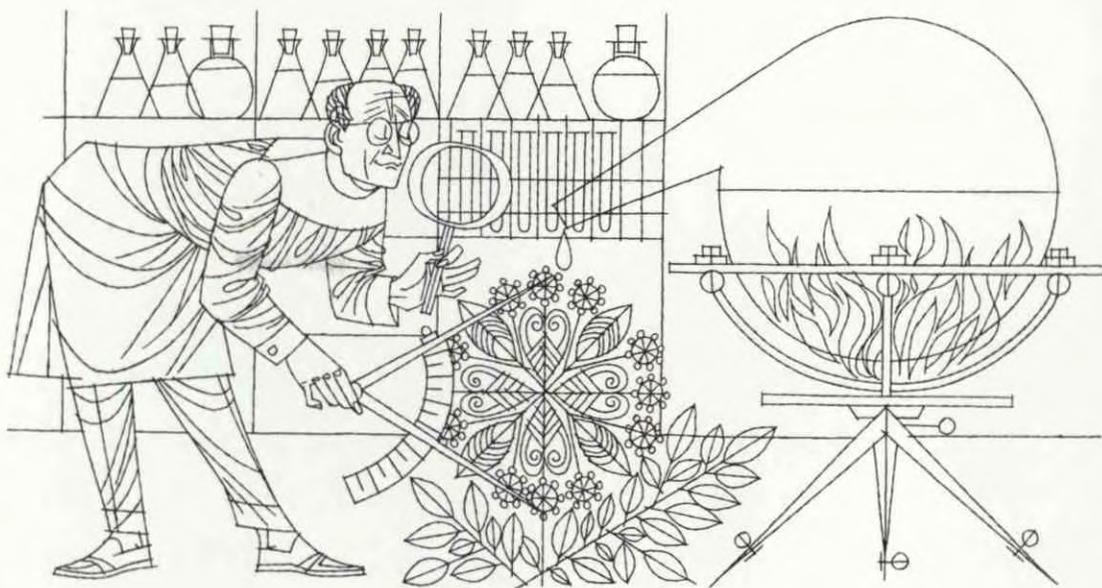
Ricorderemo infine «Vieni, vinci, viaggia», il programma nato per favorire una migliore conoscenza dei singoli centri della Svizzera Italiana. Viene proposta una località: quanti si interessano ci inoltrano la propria candidatura. Sorteggiamo tre concorrenti, li convochiamo, e sottoponiamo a ciascuno di essi tre domande diverse. Al termine del quarto anno di vita, la rubrica aveva già illustrato oltre 112 località della Svizzera Italiana, con la partecipazione diretta di oltre 336 concorrenti.

Vorremmo chiudere questo ragguaglio con un accenno al problema dei premi messi in palio. Evidentemente il nostro Paese non inclina, costituzionalmente, a sconvolgere lo stato patrimoniale dei concorrenti, né a distribuire automobili e somme ragguardevoli, come fanno invece le Radio delle nazioni che ci circondano. C'è in Svizzera un gusto per il gioco in sé, che trova appagamento nella sportività della competizione.

Per questa ragione si è preferito distribuire ai più abili degli ascoltatori premi in natura, come apparecchi radio, televisori, scooters, elettrodomestici, oppure buoni di viaggio, anche in aereo e per paesi lontani, o ancora buoni di soggiorno in alberghi di località turistiche. Talora una differenziazione precisa ci ha suggerito di ricorrere anche al denaro: che, per essere «lo sterco del diavolo», permette nondimeno al vincitore un impiego modulato ai suoi bisogni o ai suoi sogni.

F. Filippini

Capo Dipartimento Studio Lugano



LA SCIENCE À LA RADIO

Aucune époque n'a ressenti d'une manière aussi inexorable que la nôtre le lien étroit et indissoluble qui unit la science et la vie sociale. Il n'est donc pas particulièrement difficile de relever quelques points où le développement de la radio et de la science se sont rencontrés et continuent à se rencontrer chaque jour. Des concepts tels que «automation», «technique des transistors», «satellites» figurent dans le langage quotidien de l'homme moderne, et bien qu'ils soient utilisés souvent sans qu'on sache en détail ce qu'ils signifient, ils pénètrent néanmoins dans le subconscient de nos contemporains comme témoignage de la part énorme de la technique radiophonique dans le développement des ressources modernes. Le fait que l'activité scientifique se consacre de nos jours surtout à la technique résulte de ce qu'on appelle le besoin des masses; ces besoins se font même sentir dans de nombreux domaines du travail de préparation des programmes, et il serait certainement recommandable d'en tenir compte sans porter un jugement de valeur, s'il n'y avait pas pour ce travail précisément, un critère subordonné à la routine.

Mais c'est ici que se pose la question du rôle de *la science* dans les programmes de la radio. On peut y répondre d'abord par une contre-question: comment donc pourrait-on, à la longue, en constituant les programmes, éviter ce qui se rapporte à la science? Il n'existe pratiquement aucun sujet qu'elle ne touche de près. Par conséquent, il ne devrait pas y avoir de thème scientifique qui ne puisse, sous une forme ou sous une autre, être un jour porté au microphone; tout simplement parce que le pouls de notre époque ne peut être tâté si l'on fait fi des domaines de la recherche scientifique.

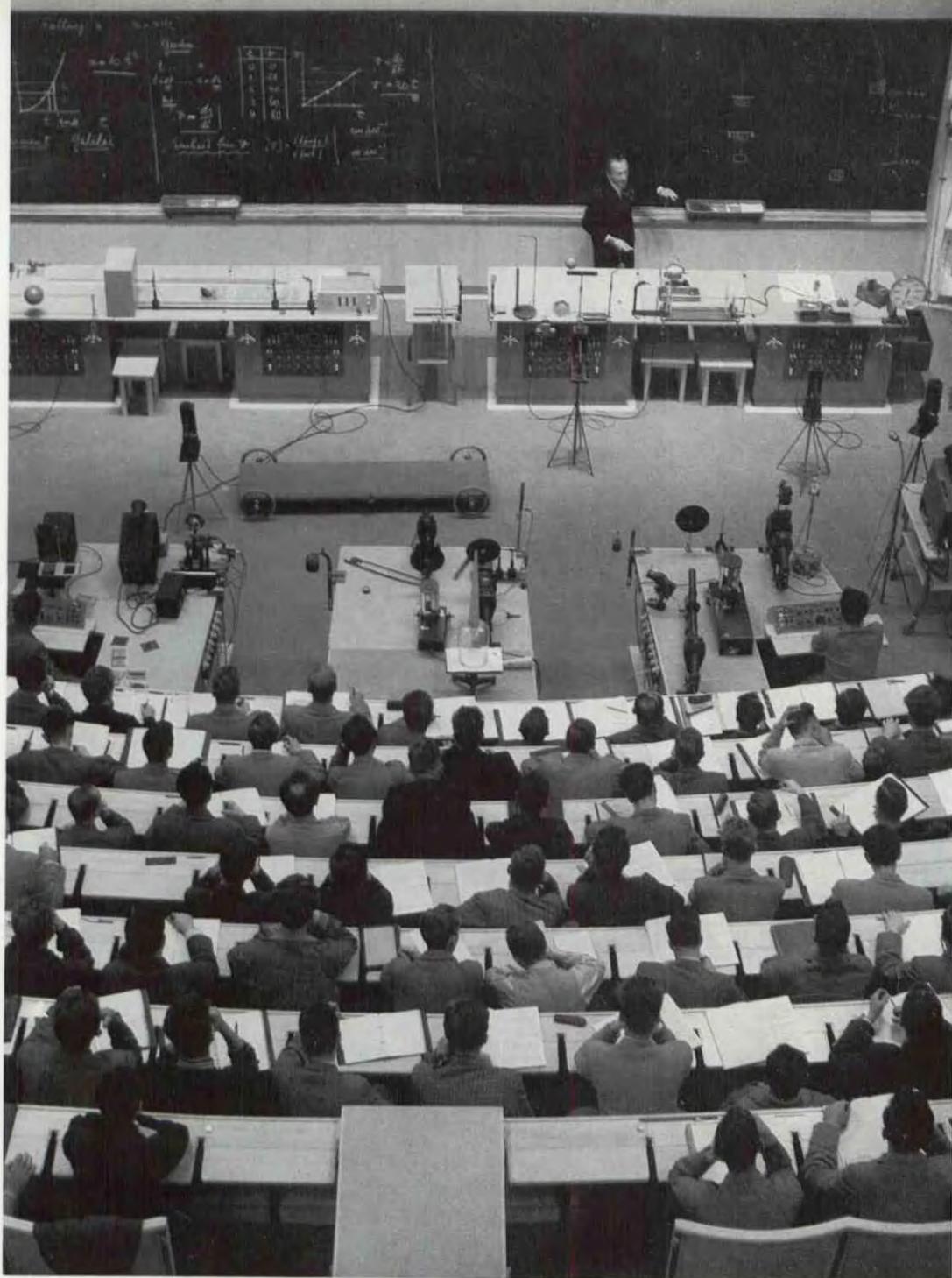
On peut distinguer ici entre les thèmes scientifiques que l'actualité présente à la radio, parce qu'ils doivent être enregistrés en tant qu'événement du jour, et les productions radiophoniques qui traitent d'un sujet scientifique en tant que tel. Si une nouvelle émanant des centres horlogers de la Suisse annonce la fabrication d'une horloge atomique, c'est là pour les collaborateurs attentifs des actualités de Radio-Beromünster l'occasion toute naturelle de permettre à un homme de science de parler pendant quelques minutes sur ce sujet: «A la veille d'une ère nouvelle»; si les astronomes signalent des éruptions solaires particulièrement importantes, on fera appel aussi rapidement que possible à un professeur qu'on sait capable d'expliquer aux profanes les catastrophes naturelles de l'univers. Si de telles catastrophes se produisent en Suisse, même à une échelle réduite, elles ne sont pas seulement enregistrées sur place comme reportage, mais elles font l'objet, de nouveau de la part d'un savant, de considérations sur «Les formes variées sous lesquelles se manifestent les éclairs». Les nombreux congrès nationaux et internationaux fournissent sans cesse à tous nos studios l'occasion de traiter avec plus ou moins de détail de questions scientifiques, tout en remplissant leur devoir d'information actuelle, par exemple dans l'émission «D'un jour à l'autre» («Von Tag zu Tag») ou «Echo du temps» («Echo der Zeit»). Les thèmes que l'on peut présenter ainsi sont



Au réacteur atomique expérimental «Diorit», à Würenlingen, qui a fait l'objet de divers reportages, on essaie pratiquement et on applique . . .

illimités. Cependant, nous admettons qu'une matière scientifique est inscrite au programme avant tout en raison de sa valeur d'actualité. Les hommes de science présentent d'autres rubriques du programme. On trouve des matières scientifiques dans les émissions scolaires, qui s'occupent par exemple des «Rayons Röntgen», dans celles destinées aux femmes et aux mères où, grâce au choix des thèses, on s'adresse aux auditrices («L'automatisme nous concerne-t-elle aussi, nous les femmes?» — «Les femmes et la science» — «Un guide de sciences pour le programme de vacances» — et bien d'autres encore).

D'une manière générale, il faut dire à propos de ces thèmes scientifiques qu'ils doivent être soigneusement adaptés aux facultés d'assimilation des auditeurs auxquels ils sont adressés. Quiconque ouvre son récepteur pour entendre des informations d'actualité écoute certainement avec intérêt des sujets scientifiques; mais il faut laisser à ces émissions leur caractère d'information et d'actualité: il convient de ne pas creuser la matière! Lorsque des écoliers sont à l'écoute, une autre forme de présentation s'impose, et l'on peut en dire autant pour toutes les rubriques qui visent ou qui cherchent un auditoire bien déterminé. L'objection



... ce que des professeurs célèbres, dont plusieurs collaborent aux émissions scientifiques, enseignent sur l'énergie atomique dans nos universités.

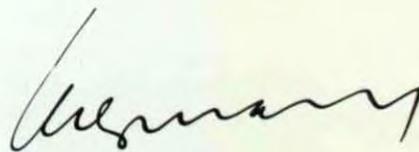
selon laquelle il n'est justement pas scientifique de traiter ainsi la science, n'est pas pertinente lorsqu'elle est généralisée. Le leitmotiv du choix de la matière est le même dans tous les cas: premièrement, la plupart des auditeurs *qui n'ont pas* une formation scientifique doivent comprendre de quoi il s'agit, et deuxièmement, la minorité des auditeurs possédant une préparation scientifique ne doivent pas déceler de bévues dans l'émission. Entre ces deux conditions, fort inconfortables pour ceux qui préparent le programme, il y a beaucoup de place, pour nombre de bonnes choses!

L'auditeur avant tout scientifique préfère cependant les émissions qui n'ont pas besoin du «prétexte» d'une chasse fructueuse aux actualités pour figurer au programme, mais qui sont surtout et essentiellement consacrées à la science. Car c'est alors seulement que le sujet peut être traité avec le sérieux qu'il mérite. Et s'il ne faut jamais, pour des raisons évidentes, négliger les désirs relatifs à l'actualité et à l'accessibilité des émissions scientifiques, on peut approfondir le thème, et il est alors permis d'exiger de l'auditeur de plus grandes capacités pour suivre la pensée de l'orateur. Dans des émissions de ce genre, l'homme de science se

sent aussi plus à l'aise que lorsque le minutage, à lui seul, rend déjà plus difficile le premier contact avec le savant, porté par la nature même de son caractère, à l'exactitude et à la minutie. L'abondance des matières que nos studios ont présentées est impressionnante. Citons quelques thèmes empruntés au domaine de la médecine: «Apparition et disparition des grandes maladies» (Prof. Erwin Ackerknecht, Zurich); «Comment nous comportons-nous quand nous sommes épuisés?» (Dr méd. Ulrich Frey, Berne); «La crise alimentaire de l'Occident et les moyens de la surmonter» (Prof. Werner Kollath, Fribourg); «L'importance du rein artificiel» (Prof. Dr François Reubi, Berne); «Comment déceler assez tôt le cancer?» (Discussion entre un chirurgien, un gynécologue, un pathologiste et un radiologue, Berne); une série d'émissions sur ce thème: «La perte de l'ordre» (studio de Zurich), et reprise d'une série d'émissions de la «Süddeutschen Rundfunk» sur le cancer, par le studio de Berne. Signalons encore: «Psychologie de l'intervention chirurgicale» (Prof. Dr Charles Lenggenhager, Berne). Le début d'une ère nouvelle est aussi évoqué par des sujets de ce genre: «Les dangers biologiques de l'ère atomique» — «Les bactéries de la terre constituent-elles un danger d'infection pour la lune?» — etc. etc. Les rubriques «Cours du lundi» («Montag-Kurs») et «Hier et aujourd'hui» («Hier und jetzt», Bâle), ainsi que «Auditoire» («Hörsaal» Berne) se sont révélées particulièrement aptes à porter la science au microphone, de façon à satisfaire le monde scientifique et les auditeurs. Mentionnons quelques thèmes: «Nature et abus de l'astrologie»; «Ce qu'il faut savoir des recherches sur les virus»; «Méthodes physiques de détermination»; «Tout coule»; «Regard d'un biologiste sur le passé et vers l'avenir»; «Les limites de l'expérimentation»; «La question de l'existence de l'homme»; «L'infini en mathématiques»; «A propos du sixième sens de l'homme».

Le choix des sujets montre que pour la radio, la science ne comprend pas exclusivement les sciences *exactes*, mais qu'on empiète volontiers et consciemment sur le domaine des sciences spirituelles. A ces matières, il faut ajouter de grandes séries de conférences comme celles qui traitèrent de «L'Islam et l'Occident» (Berne), ou «Les voies d'une nouvelle réalité» (cycle coordonné des trois studios de Bâle, Berne et Zurich).

Il va de soi que la possibilité de présenter des thèmes scientifiques à la radio est également restreinte par le petit nombre de personnalités qui en sont capables. Il faut interpréter ici largement le concept «capable»; il existe beaucoup de savants pour lesquels le mot «radio» ne représente pas un moyen de communication au service de l'information et de l'enseignement, mais à la solde de la sensation et de la publicité; ils ne consentent à aucun prix à sortir de leur cabinet de travail. Nous pourrions citer ici le nom d'une très grande personnalité qui a opposé un «non» très sec à notre demande de collaborer à une discussion scientifique, justifiant son refus par ces mots: «J'ai horreur de la presse et de la radio». C'est ici que commence en principe un nouveau chapitre qu'il conviendrait encore d'écrire sur «Le comportement de l'homme de science à l'égard de la radio». Mais ne cherchons pas qui est coupable; bornons-nous à constater que l'attitude décrite ci-dessus n'ennoblit ni la presse ni la radio, et surtout qu'elle est en opposition fondamentale avec l'esprit démocratique sur lequel repose l'Etat, qui doit pouvoir compter sur le sens critique du peuple et lui faire confiance. A côté de déceptions de ce genre, il s'établit heureusement de bons contacts, on trouve des collaborateurs particulièrement capables, on fait même parfois de véritables découvertes dans les milieux scientifiques. Certes, chaque studio ne peut avoir un Adolphe Portmann, et il s'agit de se résigner à l'idée que le savant sachant parler de sa spécialité de manière que chacun le comprenne, tout en sauvegardant la précision scientifique, est un cas idéal d'une rare valeur. Mais dans leur lutte avec les difficultés, personnelles, ou d'autre nature, les personnes qui créent les programmes, si elles valent véritablement quelque chose, s'efforcent d'améliorer sans cesse leurs prestations, et c'est dans ce sens que nous vivons manifestement, ici aussi, dans «le meilleur des mondes possible».



Collaborateur au programme parlé de Radio Berne

AVEC LA COLLABORATION DU PUBLIC

Ce titre, souvent inscrit à la légère au programme, exprime un des plus anciens désirs de la plupart des collaborateurs responsables de la radio, et peut-être celui qui leur tient le plus à cœur. Bien entendu, il ne s'agit pas seulement là d'intensifier les réactions, sous forme de lettres et d'appels téléphoniques, des auditeurs plus ou moins obligatoirement anonymes, que les statistiques qualifient du magnifique terme de «potentiel»; l'amertume que ressentent parfois tous ceux qui s'occupent de la radio en pensant que précisément leurs productions les plus heureuses, les plus artistiques, se répandent dans l'éther en l'absence de presque tout public, ne sera pas atténuée par la réception de quelques lettres de plus par semaine — ce sera même justement le contraire, suivant l'opinion que reflètent ces lettres! Car le dépit — pour s'expri-

Malgré son accoutrement carnavalesque bâlois, Arnold Kübler, poète de la ville de Zurich et artiste, écoute avec des sentiments mitigés la question qui lui pose le «Muggedätscher».



mer d'une manière aussi peu suisse et aussi sèche que possible — inspirant d'une manière beaucoup plus efficace que l'approbation, la reconnaissance ou même l'enthousiasme, ce sont logiquement surtout les critiques acerbes qui augmentent à mesure que s'accroît l'écho provenant des auditeurs. Il faut certes ajouter immédiatement qu'une réaction — aussi décourageante soit-elle — vaut toujours mieux que pas de réaction du tout. Sinon, il est inévitable que le sentiment de vide évoqué plus haut s'empare quelquefois subrepticement du metteur en scène ou du directeur d'émission le plus endurci.

A l'encontre de beaucoup d'autres, notre titre, pour faire diversion, doit être interprété littéralement. Le contact direct avec le public, au hasard d'une émission et la collaboration effective qui en résulte de la part d'un certain nombre d'auditeurs, étaient même peut-être comparativement plus fréquents avant l'invention des procédés d'enregistrement par bande magnétique que pendant ces dernières années. Quand la technique de l'enregistrement était florissante, l'expression «émission en direct» était considérée avec mépris comme une antiquité de dilettante, et chacun se complaisait à réaliser des montages de bandes magnétiques toujours plus raffinés. Mais avec le progrès vers la perfection de la technique de l'enregistrement — qui demeure bien entendu comme auparavant, dans de nombreux domaines de l'expression radiophonique, la seule possibilité de réaliser quelque chose de satisfaisant! — les «avant-gardistes» même les plus enragés donnèrent certains signes de fatigue, et l'on se souvint de nouveau un peu plus de l'auditeur, à l'autre bout des ondes. On chercha des possibilités de contact; mais le résultat ne fut pas précisément brillant. Parmi les anciennes formes de collaboration du public au sens littéral du mot, il ne restait véritablement que les fameuses «soirées-variétés», mais qui ne satisfaisaient vraiment plus personne — même pas le public —, car entre-temps, on s'était aperçu que lorsqu'on veut absolument contenter tout le monde, personne ne l'est complètement.

Le studio de Bâle a déjà essayé, il y a dix ans environ, d'attirer une partie des auditeurs à participer directement à certaines émissions — sans les séduire par des perspectives de gains mirobolants, mais uniquement pour le plaisir de collaborer. Dès le début, on veilla très attentivement à ce que les «cobayes» du jeu dit «Muggedätscher», qui auraient à accomplir une tâche aussi insolite que possible, ne soient pas «brocardés», mais qu'ils sortent au contraire de la bataille qu'ils ont menée courageusement, presque avec l'allure de vainqueur. Cette conception fondamentale déterminante s'est révélée excellente, et l'émission a réussi

Des installations entières de ce qu'on appelle les «guten Stuben» sont sacrifiées à la collaboration pour le «Schlangenfänger».





Deux «cobayes» du «Muggedätscher», costumés comme il convient, s'entretiennent avec Peter Wyss de leurs difficultés, après avoir réussi à résoudre le problème qui leur était posé.

pendant quelques années à amener les Confédérés, dont on dit à tort — la preuve en a été faite et refaite — qu'ils sont guindés et qu'ils manquent d'humour, à accomplir des exploits de non-sens classique et à collaborer ainsi devant le microphone.

Rien, du côté du public, ne se serait donc opposé à ce que le «Muggedätscher» continue. Cependant, l'émission comportait deux désavantages: premièrement le déploiement relativement considérable et par conséquent coûteux qu'elle exigeait, (orchestre, attractions, organisation de salle, etc.), puis le nombre des participants issus du public, limité au maximum à huit candidats. A cela s'ajoutait la difficulté de calculer exactement d'avance le temps que nécessiterait une émission dépendant à ce point de l'imprévu, ce qui excluait dans de nombreux cas la retransmission directe. Il fallait donc trouver une forme qui, avec un déploiement aussi restreint que possible de moyens techniques et de personnel, garantisse une collaboration du public aussi large que possible et qui puisse, au surplus, être retransmise immédiatement. Le «Schlangenfänger» («le chasseur de serpent») de Radio-Bâle répond entièrement en tout cas à la dernière de ces trois exigences, car sa retransmission directe est une «conditio sine qua non». Mais avec son équipe comparativement modeste, et la propagation immédiate à tout le pays du mode idéal de ce genre d'émission — qui à l'instar de tout ce qui est idéal ne le sera probablement jamais —, elle est aussi très près, c'est le moins qu'on puisse dire, de satisfaire aux deux autres points. Naturellement, il faut que non seulement les participants directs — que ce soit le personnel du studio ou précisément les collaborateurs issus du public — manifestent de l'intérêt et éprouvent du plaisir à des productions de ce genre, mais aussi et surtout les nombreux auditeurs assis devant leur haut-parleur; c'est là une évidence qui doit guider dès le début toute nouvelle idée relative au programme. Ce n'est qu'à cette condition qu'on pourra s'assurer la «collaboration du public», au sens large de cette expression.

Hans Haugma

Chef des émissions de variétés de Radio Bâle

LES ÉMISSIONS LOCALES

Au cours de cet exercice, les travaux préparatoires pour les émissions locales, dont on parlait depuis longtemps, ont été achevés.

Dès le début de cette année, des émissions locales sont régulièrement diffusées le dimanche soir; elles abordent les problèmes intéressant un territoire étroitement limité, et ne s'adressent par conséquent qu'aux auditeurs de ces régions. C'est ainsi, par exemple, qu'on n'entendra ces émissions que par l'émetteur OUC du Sântis pour la Suisse orientale, ou par celui de l'Uetliberg pour Zurich et ses environs. Pendant la période d'essai actuellement en cours, une seule région entre en ligne de compte chaque dimanche. De cette façon, les intervalles sont encore passablement grands. S'il devient possible, plus tard, d'émettre plus souvent, les actualités occuperont naturellement une place plus importante dans ces programmes.

Il va de soi que ces émissions locales sont soumises à des règles très particulières. Si l'on veut qu'elles aient du succès, il faut qu'elles se distinguent des autres émissions aussi bien par leurs thèmes que par leur forme. Ce serait une erreur de traiter de questions intéressant toute la Suisse. Mais il se pourrait qu'un problème général de ce genre présente des aspects particuliers pour un territoire déterminé, ce qui justifierait bien entendu que ce thème figure immédiatement dans l'émission locale. Et pourtant, même dans ce cas, il doit subsister une différence dans la forme, ou au moins dans la manière de formuler ce problème. D'une façon générale, on peut affirmer que dans l'émission locale, la description doit être beaucoup plus concrète, car l'auditeur sait parfaitement de quoi il s'agit.

Il est certes possible d'entrevoir ici le danger de l'abus de cette émission à des « fins de réclame » non autorisée. Un commerçant quelconque pourrait introduire subrepticement, avec plus ou moins d'habileté, le nom de son entreprise dans une interview, parce que l'émission intéresse le cercle étroit de son activité, s'adresse donc à des clients éventuels. Au personnel de la radio incombe naturellement la tâche de s'opposer énergiquement à ces abus, mais il ne doit pas le faire trop strictement. Ainsi, à propos d'un problème de circulation, il serait ridicule de vouloir expliquer avec beaucoup de peine et d'une façon peut-être incompréhensible qu'il s'agit de telle ou telle place, alors qu'il suffirait de dire « devant le restaurant du Soleil » pour qu'on comprenne immédiatement.

Après les premières émissions locales, certains milieux ont reproché aux organisateurs de ne pas y faire intervenir les sociétés de chant et de musique de l'endroit. Ce sont là naturellement des questions d'appréciation et de goût, dont on sait qu'il ne faut pas discuter. Mais les émis-

Au cours d'une émission locale pour la Suisse orientale, à l'occasion de l'inauguration de l'école de contrôle et de réadaptation visuelle à St-Gall, Dino Larese interviewe le professeur Bangarter, chef de cet institut à l'hôpital cantonal st-gallois.





Un sujet intéressant pour une émission locale: des entreprises suisses de construction exécutent des travaux publics dans les territoires allemands voisins.

sions locales sont conçues actuellement comme émissions d'information. Quant à savoir si elles doivent être encadrées de productions musicales, c'est là un autre problème qui, en raison de l'abondance des matières pour ces émissions, doit figurer plutôt au second plan. Aussi longtemps qu'une contrée ne pourra passer sur les ondes qu'une demi-heure toutes les six semaines au maximum, on ne pourra guère songer à y insérer de la musique. Mais si les gens qui critiquent croient que les chanteurs et les musiciens encore indignes des émetteurs nationaux devraient avoir la possibilité d'accéder au microphone des émissions locales, les personnes responsables de ces programmes doivent s'élever énergiquement contre de telles prétentions. Bien que les émissions locales ne soient destinées qu'à certaines régions, elles veulent et doivent constituer des programmes radiophoniques de valeur, et consciencieusement préparés. Il ne doit y avoir qu'une mesure pour permettre l'accession à la radio, et les émissions locales ne veulent pas créer une situation ambiguë.

D'autre part, déjà pendant la période d'essai, ces émissions locales doivent être actuelles, en ce sens qu'elles traitent de questions qui, dans un espace déterminé, touchent chacun. A cet effet, il faut naturellement donner aux diverses opinions la faculté de s'exprimer, éventuellement en choisissant la forme de la discussion contradictoire, ou encore de toute autre manière. Malheureusement, la pratique a montré que certaines autorités, auxquelles on a demandé de fixer leur attitude, refusent de collaborer, sous prétexte que pour l'instant, il serait « inopportun » — comme on dit — d'émettre un avis, car on voudrait d'abord attendre que telle ou telle décision soit intervenue. Cette « déférence » se manifeste à propos de thèmes propres aux émissions locales qui, dans les limites étroites d'une commune ou d'une région, se heurtent plus violemment que dans le cadre plus large de tout le pays.

d'auditeur des émissions locales a certainement le droit d'exiger que ces émissions s'occupent de sujets intéressants la région. Cela exige du courage de la part du personnel de la radio, car il est bien entendu moins périlleux de traiter de problèmes déjà résolus. Mais il est plus dangereux de céder le microphone à des esprits échauffés. Cependant, on ne saurait se plaindre du manque d'intérêt des citoyens pour la démocratie directe si l'on voulait, à la radio, les placer aussi devant le fait accompli. Les informer au moment où les opinions divergentes s'affrontent encore, avant qu'une décision ne soit prise, et quand le citoyen peut encore intervenir personnellement, voilà une instruction civique véritablement bien comprise.

Alphon Matt

Collaborateur au programme des actualités de Radio Zurich

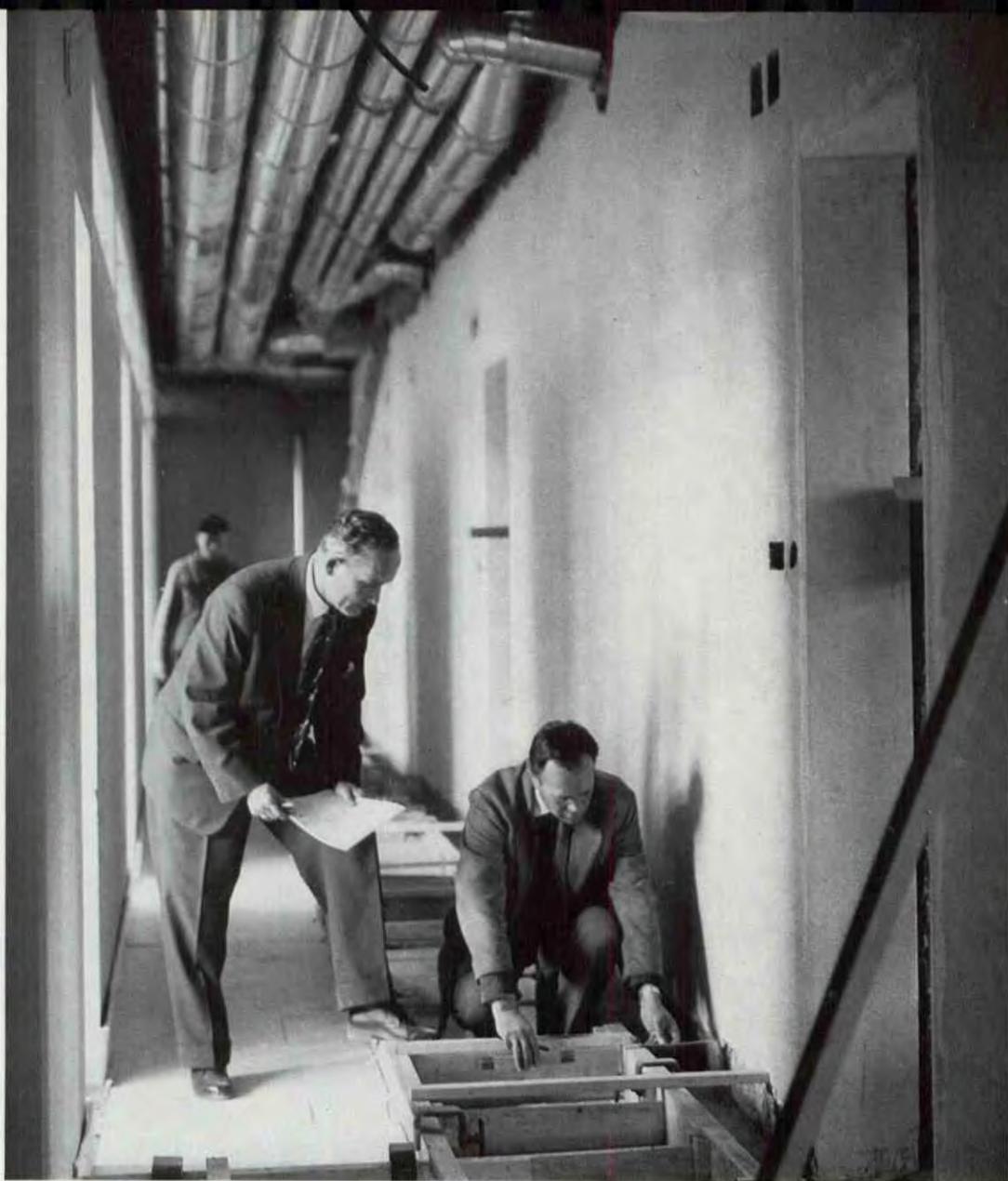
Il ne sera pas simplement question ici des «tâches futures» mais de «la tâche et de l'avenir» des émissions sur ondes courtes. La nuance est voulue et la différence semble suffisamment claire: Le SOC en tant que Studio international de la SSR est chargé d'une *mission spéciale*. Il s'en est acquitté dès sa fondation, voici 25 ans, en assurant la défense spirituelle du pays et en luttant contre la vague de propagande nazie. Il s'agissait alors de faire entendre au dehors la «Voix de la Suisse», la voix d'un petit pays héritier d'une longue tradition et d'une antique culture démocratiques qui se devait de défendre sa diversité linguistique et ethnique, son fédéralisme politique et sa croyance en la dignité humaine dans un monde aux prises avec la fièvre nationaliste et les préjugés raciaux.

Les années ont passé, mais le rôle de nos émissions sur ondes courtes est resté fondamentalement le même: il s'agit, aujourd'hui comme naguère, de faire connaître la manière de vivre et de penser, les méthodes de travail aussi du peuple suisse, bref de tenter une présentation «essentielle» de la Suisse et de ses habitants; il s'agit en outre de susciter la compréhension des autres peuples à l'égard de notre caractère propre et de notre volonté d'indépendance. Lorsqu'on évoque les principes spirituels qui dès le début ont inspiré nos émissions sur ondes courtes — principes qui seront peut-être plus précieux et plus nécessaires encore dans le futur — on songe involontairement au célèbre passage de l'œuvre de Jacob Burckhardt «Considérations sur l'histoire universelle» dans lequel il parle de la mission du petit Etat: «Le petit Etat existe pour qu'il y ait dans le monde un coin de terre où le plus grand nombre d'habitants puissent jouir de la qualité de citoyen au vrai sens du mot... Car le petit Etat ne possède rien d'autre que la véritable et réelle liberté par laquelle il compense pleinement les énormes avantages et même la puissance des grands Etats.»

Si nous partons de ce principe pour réaliser les émissions à destination de l'étranger — nous essayons d'y être fidèles dans la mesure où nos modestes possibilités le permettent — tout le reste en découle spontanément: il importe d'affirmer et de justifier, par l'Histoire et par les faits, le droit à l'existence d'une Suisse indépendante; il importe aussi de souligner sa position particulière et la valeur des services qu'elle rend et peut rendre, entre autres dans le

Transmises par l'émetteur de Schwarzenbourg, les membres de l'expédition suisse au Dhaulagiri reçurent régulièrement une fois par semaine, des communications du SOC. A son retour, M. Max Eiselin, chef de l'expédition, a déclaré que la réception de ces «coups de téléphone de Berne» (!) était excellente.





Le Service des ondes courtes disposera bientôt de studios modernes dans l'immeuble de la SSR, en construction à la Place Freudenberger à Berne. On a posé dans ce bâtiment 7,5 km de câbles de modulation et de signalisation, 12 km de câbles pour les installations téléphoniques et à courant-faible, 30 km de fils pour le réseau de courant-lumière et de courant-force!

domaine humanitaire quand ce n'est pas celui de la médiation. Or, c'est précisément cette liberté «véritable et réelle» — nous nous employons constamment à l'exprimer dans nos émissions — qui nous impose à l'égard des autres pays une responsabilité dont nous sommes conscients et soucieux de nous montrer dignes.

Puisque nous évoquons ce qui dans la tâche des Ondes courtes nous paraît inchangé et même fondamental, il nous semble à propos de dissiper un malentendu qui subsiste en dépit de nos efforts et dont la presse elle-même se fait l'écho. En effet, le Studio des Ondes courtes, qui dépend directement de la Direction générale de la SSR, n'est pas au premier chef un Studio de radio pour les Suisses à l'étranger. Certes, sa tâche consiste également à maintenir des liens entre la Patrie et les membres de la «cinquième Suisse»; mais ce n'est pas là son seul but.

Le malentendu provient peut-être en partie du fait que les émissions d'essai qui avaient été diffusées en 1935 — avant la fondation proprement dite du SOC — par l'émetteur de la SDN à Prangins étaient réalisées dans les trois langues nationales et s'adressaient tout d'abord à nos compatriotes disséminés dans le monde.

Cependant, peu après cette période d'essais, au cours des années troublées qui précédèrent la deuxième guerre mondiale, le SOC s'est efforcé de faire naître compréhension et sympathie à l'égard de la Suisse; puis, des émissions par ondes dirigées, réalisées en langues anglaise et espagnole, sont venues s'ajouter aux émissions destinées aux Suisses à l'étranger. Mais, la mission réelle des Ondes courtes n'en resta pas moins méconnue durant des années.



Au studio du Service des ondes courtes, en construction, une disposition judicieuse des locaux d'enregistrement et d'émission garantira une exploitation rationnelle dans les différentes langues.

Ceci peut être attribué au fait que l'ancienne concession accordée par le Conseil fédéral à la SSR ne faisait aucunement mention du SOC, lequel était encore dans sa phase expérimentale. C'est ainsi qu'il fallut attendre dix-huit ans avant que le Conseil fédéral — dans la nouvelle concession qu'il octroya le 1^{er} janvier 1954 — ne reconnaisse enfin d'une manière quasi officielle et définitive le SOC en tant que septième Studio de la SSR; pour la première fois alors le Conseil fédéral fixait également, par écrit, la *double* tâche du SOC: «les émissions sur ondes courtes doivent resserrer les liens qui unissent au pays les Suisses demeurant à l'étranger et contribuer au rayonnement de la Suisse dans le monde».

Nous ne voulons pas nous étendre ici sur la manière dont le SOC, au cours de ces vingt dernières années, a rempli cette double tâche; des précisions à ce sujet figurent dans les rapports annuels de la SSR de 1957 à 1959. Nous tenons simplement à faire remarquer que tant les émissions spécialement destinées aux Suisses à l'étranger et présentées dans les langues nationales que les émissions de portée générale réalisées en d'autres langues servent cette double tâche: en effet, en maintenant un contact régulier avec les Suisses à l'étranger, nous travaillons aussi — indirectement — au renom de notre pays. D'autre part, les émissions en langues étrangères nous permettent de communiquer également avec ceux de nos compatriotes dont les familles ont quitté la Suisse depuis deux ou trois générations et d'établir ainsi un contact entre notre pays et les représentants de la «cinquième Suisse» qui, souvent, ne connaissent plus nos langues nationales.

Si la *mission* du SOC est restée depuis le début fondamentalement la même, le mode d'exécution change en revanche constamment: ceci parce que d'une part nous disposons aujourd'hui de moyens nouveaux, d'autre part et — surtout — parce que nos émissions doivent s'adapter aux transformations spirituelles et politiques des pays auxquels elles s'adressent. Il existe toutefois certaines caractéristiques et certains principes essentiels que nous devons respecter si nous voulons rester fidèles à nous-mêmes — et ceci parfois même en ce qui concerne l'exécution.

Lorsque le nouveau Directeur du Service d'informations américain et par suite de la «Voice of America», Edward R. Murrow, célèbre commentateur de la radio et de la télévision, dut voici quelques temps développer ses plans devant une Commission sénatoriale et subir ses questions, il déclara que le Service qui lui était confié devait être un «observateur objectif» de ce qui se passait aux Etats-Unis et ne taire ni «les faiblesses, ni les controverses» américaines. L'un des sénateurs s'éleva contre cette manière de voir disant que le Service d'informations américain se devait de faire de la propagande en faveur des USA et s'inspirer à cet effet des procédés utilisés «pour vendre une Cadillac», par exemple.

A ce sujet, nous pouvons dire en toute modestie que le SOC a déjà adopté depuis longtemps le point de vue de M. Murrow et s'est toujours efforcé d'écarter toute propagande intempestive. Nous avons évité de vanter la Suisse comme s'il s'agissait d'une auto de luxe ou — pour adapter l'exemple à notre pays — d'une pièce de fromage, et ce principe très ferme a valu au SOC une grande part de sa popularité.

Et l'avenir, comment se présente-t-il? Selon certains mauvais prophètes, les émissions sur ondes courtes n'ont aucune chance de subsister, car d'ici quelques années la confusion due au nombre croissant d'émetteurs rendra toute réception impossible. Ce pessimisme nous semble injustifié. En effet, les conditions de réception de nos émissions restent en général satisfaisantes malgré la confusion qui règne actuellement et en dépit des tentatives de brouillage dues à certains émetteurs d'origines diverses. Nous avons pu le constater à nouveau dernièrement, lorsque nous avons diffusé, dans le cadre de nos programmes habituels pour les pays d'outre-mer, quelques émissions spéciales pour le CICR et pour les expéditions suisses se trouvant dans les Andes et le massif de l'Himalaya.

Actuellement de très bons spécialistes des PTT travaillent sans relâche à l'amélioration technique de nos installations pour éviter que la «Voix de la Suisse» ne soit étouffée d'ici quelques années.

A l'avenir, nos émissions seront conçues de manière à tenir compte des grands changements politiques dont nous sommes les témoins: elles s'adresseront également aux auditeurs des pays en voie de développement et ceci suppose une adaptation de nos programmes. Nous ne pouvons en effet nous adresser à ces auditeurs-là sur le même ton que nous employons, par exemple, pour parler à des Américains ou à des Anglais.

La Suisse dispose dans les pays neufs d'un très grand capital de confiance. Les événements du Congo et les prénégociations sur l'Algérie l'ont prouvé une fois de plus. Nous savons que les habitants de ces régions, où l'analphabétisme est encore très répandu, écoutent la Suisse et tiennent à l'écouter. Une chance s'offre à nous — nous serions presque tentés de dire une chance de politique mondiale — et nous ne devons pas la laisser échapper sous peine de trahir cette «responsabilité du petit Etat» dont il était question plus haut.

D'autre part, nos émissions à destination des pays techniquement très développés devront elles aussi subir certaines modifications, mais d'ordre plutôt extérieur. C'est ainsi que nous serons bientôt obligés de déplacer certaines d'entre elles afin d'éviter qu'elles ne soient diffusées aux heures où les pays visés ont leurs principales émissions de télévision. Plusieurs de ces changements introduits dans notre programme d'été 1961 ont été accueillis très favorablement, entre autres ceux qui touchent les émissions destinées aux Suisses vivant dans les différents pays d'Europe.

Mais, avant tout, nous devons nous efforcer de présenter des émissions toujours plus vivantes et plus variées pour capter l'attention de nos auditeurs, les amener à écouter nos informations et à s'intéresser à cette image positive, mais aussi humainement exacte, de la Suisse, de son activité, de sa nature et de sa personnalité, cette image que — conformément à notre mission — nous essayons de leur transmettre par la voie des ondes.


Directeur du SOC

«Au cours de l'année passée, l'importance des organes régionaux s'est considérablement accrue grâce à l'introduction, à titre d'essai, des émissions locales. Ces dernières permettent à la radio de tirer parti d'une nouvelle matière à programme.»

C'est dans le sens de ces paroles d'un grand poids, extraites du rapport annuel de la Société coopérative de radiodiffusion de Zurich, que sont émises les considérations suivantes, dont l'auteur est le chef des programmes de la Société de radiodiffusion de la Suisse orientale (ORG): Plusieurs raisons et diverses circonstances ont conduit à l'introduction des émissions locales: en premier lieu, l'influence sans cesse croissante de la télévision oblige la radio à fournir de nouveaux efforts, à trouver de nouvelles formes d'expression; l'émission locale fournit des possibilités, moins accessibles pour la télévision. Techniquement, ces horizons nouveaux ont été ouverts à la radio par le réseau OUC, il s'agit simplement d'en profiter. Puis ce furent les exigences des sociétés sans studio, particulièrement de l'ORG, qui voient sous l'aspect des émissions locales un autre moyen de remplir leur tâche, de servir leur région et leur prochain. Dans une étude fouillée, parue dans son rapport annuel de 1959, l'ORG a formulé quelques suggestions importantes sur les perspectives, les buts, les limites et les questions que pose le programme des émissions locales.

Ce que nous avons alors exposé d'une manière théorique, nous avons pu l'essayer pratiquement lors de nos premières émissions locales. Nous avons d'abord constaté qu'en étant limité à quelques émissions d'essai par année, le facteur «actualité» n'obtient pas la part qu'il mérite, de sorte que l'émission se voit d'emblée frustrée d'un certain attrait. En outre, nous avons fait l'expérience que la structure formelle de l'émission ne joue pas le rôle déterminant. L'essentiel est toujours la matière, c'est elle qui doit plaire à l'auditeur. Pour cette raison, la personne chargée de ces émissions devrait avant tout posséder un flair délicat pour trouver des thèmes intéressants. Le choix d'une bonne matière constitue déjà la moitié du succès de l'émission. Certes, le directeur des programmes est limité dans le choix des thèmes, car il doit

Vive discussion à St-Gall: une grande entreprise rachète l'immeuble du théâtre municipal (notre photo), pour bâtir à sa place un immeuble commercial. En contrepartie, cette entreprise offre 7 millions de francs pour la construction du nouveau théâtre. Un sujet remarquable pour une émission locale.





Coutumes de mariage en pays d'Appenzell: sujet d'émission suisse ou locale?

s'en tenir à ce qui est mis à sa disposition. Dans un dialogue, un entretien, les partenaires revêtent une grande importance; par leur caractère communicatif, leur charme, leurs facultés d'élocution, ils peuvent conférer à l'émission cette intensité qui retient l'auditeur indépendamment du texte. Mais ici aussi, la personne qui s'occupe de l'émission et dirige le dialogue ne doit compter que sur les moyens dont elle dispose. Souvent, elle ne peut pas choisir les interlocuteurs librement, selon son jugement, car elle doit tenir compte d'éléments politiques, confessionnels, régionaux. Si elle réussit à mettre la main sur le thème intéressant et en même temps sur de bons interprètes, l'émission sera couronnée de succès, même si elle est d'une forme modeste et simple.

Comme nous l'avons dit, il est important que l'émission reflète l'actualité. Par conséquent, plus nous pourrions réaliser d'émissions à l'avenir, plus nous pourrions les rendre intéressantes. Les programmes traiteront de préférence de problèmes politiques, économiques et culturels de la région.

Le but lointain auquel nous devons viser, comme il est dit dans l'étude susmentionnée de l'ORG, est ensuite un programme fixe, c'est-à-dire des émissions régulières. Par exemple, on réserverait provisoirement une demi-heure par semaine aux émissions locales. Pour la région de la Suisse orientale, les zones locales seraient constituées par les territoires suivants:

a) Liges grisonnes, Rheintal, Oberland st-gallois; b) Walensee, pays de Glaris; c) Ville de St-Gall, Fürstenland; d) Appenzell et Toggenbourg; e) Thurgovie.

Cela signifie que ces régions bénéficieraient toutes les cinq semaines des émissions locales, à tour de rôle.

Suggérer, encourager, voilà la tâche principale de la radio, surtout dans le domaine d'une société sans studio.

Dino Varese

Chef du programme ORG

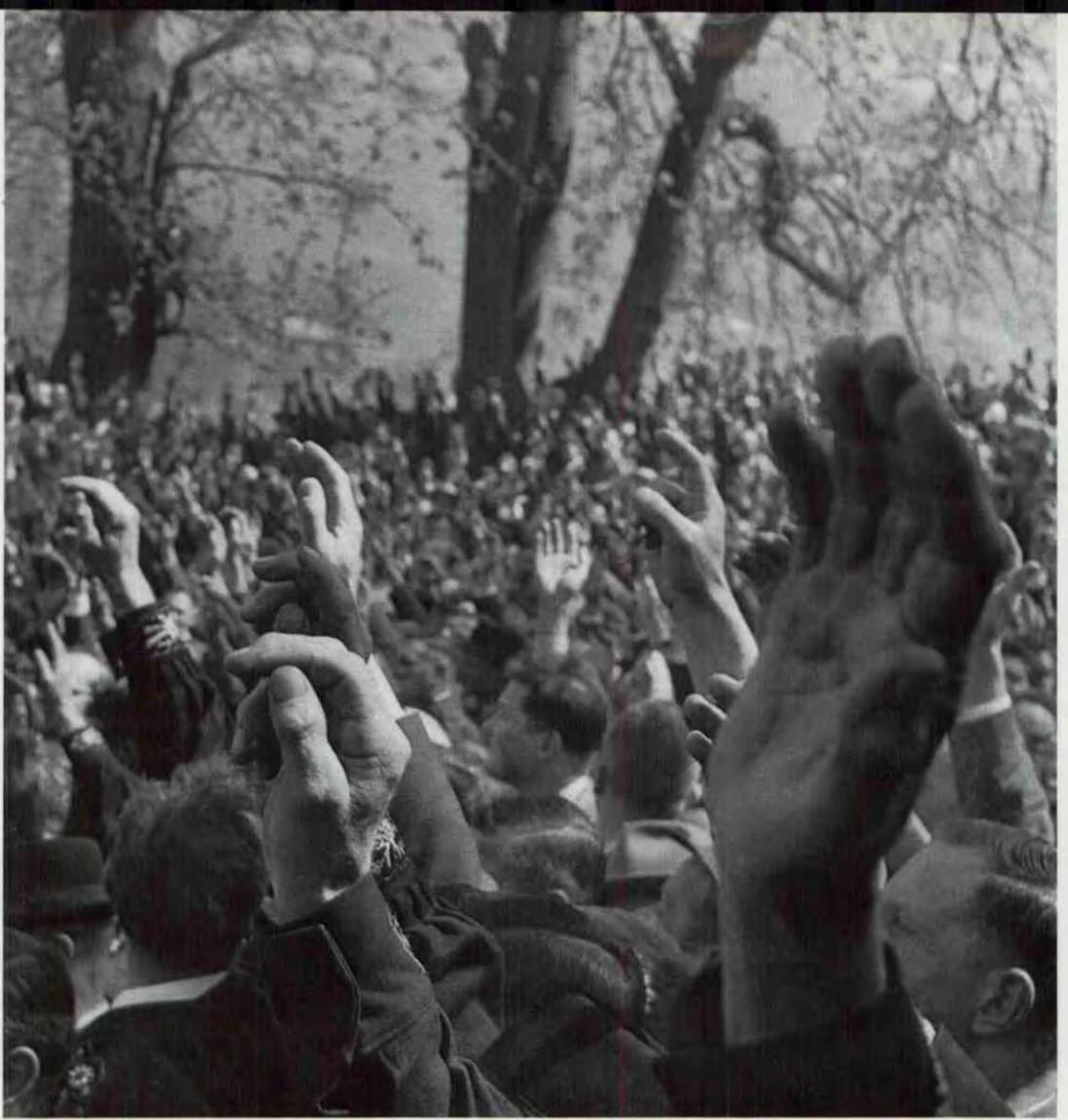
De tout le canton, les hommes se rendent, le dernier dimanche d'avril, à la landsgemeinde de Nidwald, obéissant ainsi à une tradition ancienne de plusieurs siècles. Depuis des semaines, on connaît l'ordre du jour, qui comporte notamment des élections. Le «hoher Landrat» en a discuté, ces sujets ont été débattus dans les partis, au sein de la famille, à l'atelier, à la métairie et au café. Sérieux et dignes, les hommes pénètrent dans l'enceinte, sous les grands arbres; ils se découvrent lorsqu'arrivent le Gouvernement, le corps ecclésiastique, le Conseil et le Tribunal. Le cor retentit. Les cloches de la tour de l'Eglise de Stans égrènent douze coups. Il est midi. Le landammann demande aux «fidèles et chers concitoyens» si la landsgemeinde peut commencer à exercer son haut pouvoir.

C'est au cours de ces quelques heures que se manifeste d'une façon impressionnante la nature même de l'Etat d'une libre communauté populaire. Gouvernement et autorités doivent aujourd'hui se plier à la volonté de leurs électeurs, accepter leurs directives et la tâche qu'ils leur confient. Ces hommes réfléchis et animés d'un bon sens critique veulent voir et entendre comment les élus de la dernière landsgemeinde soutiennent l'épreuve du pouvoir, de quelle manière ils administrent les affaires, ce qu'ils apportent. Toute proposition doit être motivée, chaque projet de loi expliqué. Il est possible qu'en un instant, l'atmosphère de l'enceinte se modifie. Le sens des responsabilités peut être dominé par un esprit combatif, au mépris de tout ce qui pourrait en résulter. L'ordre traditionnel qui règne au cours des débats constitue un bouclier efficace contre le déchaînement des passions, mais il laisse à tous le droit de parler librement. Quiconque veut exprimer son avis n'a qu'à lever la main et s'avancer. Chacun n'a pas l'aplomb de se présenter devant quatre mille hommes, d'affronter leurs regards inquisiteurs, et d'essayer de les gagner à ses idées. Mais les hommes du peuple ne manquent pas de courage; souvent, ils possèdent un véritable talent d'orateur. Un aphorisme bien placé, un mot spirituel, peuvent enflammer l'auditoire et avoir plus d'effet qu'une logique implacable. La lutte pour obtenir une majorité, échauffée par des interjections, est capable de triompher de sages résolutions et d'avis mûrement réfléchis. C'est maintenant et ici même qu'il faut prendre une décision définitive.

Or, la question suivante se pose: la retransmission par radio et par télévision a-t-elle nui à l'authenticité de notre landsgemeinde? Certes, le citoyen qui participe à cette manifestation pourrait être tenté, en présence du microphone ou de la caméra, d'en dire plus qu'il ne faut,

La landsgemeinde de Stans (Nidwald).





Voici l'expression de la libre volonté d'hommes libres.

de faire le fanfaron pour les auditeurs lointains, ou d'étaler devant le gouvernement du pays, à Berne, et devant tout le peuple suisse, des décisions d'une portée assez vaste. Mais tout cela n'impressionne pas le peuple réuni dans l'enceinte de la landsgemeinde. Son propre destin lui tient à cœur. Il est, bien sûr, heureux de savoir que sa famille à la maison, son fils ou son frère à l'étranger, peuvent participer à cet événement; mais il ne songe pas un instant à changer ou à retenir un seul mot de ce qu'il a à dire, simplement parce que des auditeurs inconnus l'écoutent. La grande communauté qui se presse autour de lui, à laquelle il appartient, est un public qui lui suffit. Le lien qui le rattache à la tradition, le respect de ce qui est authentique sont des éléments puissants.

C'est en toute conscience et avec plaisir que nous montrons à nos Confédérés ce que nous sommes, comment nous prenons en mains nos intérêts communs, sans nous incliner devant ce qui vient du dehors, ou sans chercher à faire une bonne impression. La landsgemeinde personnifie la souveraineté populaire non frelatée, dans l'ordre qu'elle s'est imposé elle-même. La valeur évidente des retransmissions radiophoniques et télévisées de nos landsgemeinde réside dans la démonstration vivante, à tous les Confédérés, du sens véritable de la démocratie. Ces reportages font voir hors de nos frontières, d'une manière véridique, c'est-à-dire avec leurs ombres et leurs lumières, que les anciennes alliances et communautés survivent; ils exposent la forme originaire de la Confédération suisse. L'appel du cor atteindra aussi les jeunes qui seront bientôt au gouvernail; il peut éveiller leur sens des responsabilités et leur faire estimer les devoirs et les bienfaits de la liberté.

Fritz von Matt

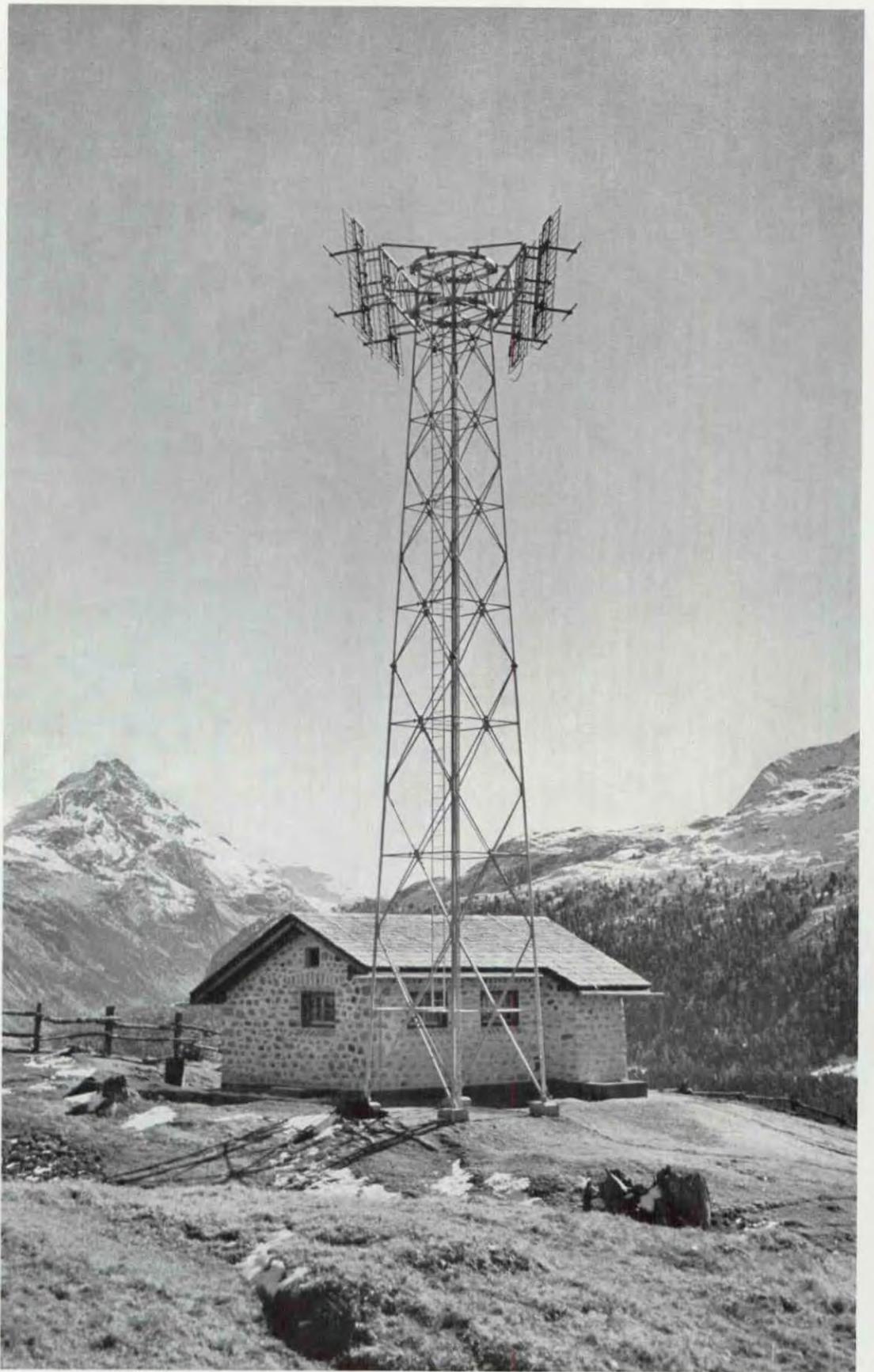
Président de la Section Nidwald IRG

La date mémorable du 20 février 1938, jour où le peuple suisse éleva, dans un cordial esprit confédéral, le parler rhétoroman à la dignité de langue nationale, scella non seulement la reconnaissance constitutionnelle de la «Quatrième Suisse», mais lui ouvrit aussi les portes des studios de la radiodiffusion suisse. Le studio de Zurich, le plus proche des Ligues romanes, sous la direction remarquablement clairvoyante et bienveillante du directeur alors en fonction, M. Jacob Job, tira les conséquences du verdict populaire et établit le contact avec la plus petite communauté linguistique helvétique. Des émissions occasionnelles en langue allemande sur la vie culturelle des Rhétoromans conduisirent tout naturellement à des séries de productions romanches, qui prirent peu à peu une forme plus solide et menèrent bientôt à la création d'une petite commission romanche des programmes. Le collaborateur de Coire du studio de Zurich, M. Adolphe Ribi, était la personne toute indiquée pour remplir le rôle d'expert permanent dans ce domaine et d'homme de liaison avec sa petite patrie.

Dès 1944, la chronique rhétoromane, qui s'était déjà bien implantée en langue allemande, fut inscrite au programme sous forme d'une émission trimestrielle, et confiée à deux chroniqueurs, l'un d'expression ladine, l'autre surselvienne. Le professeur Jon Pult et l'auteur de ces lignes eurent le privilège de parler pendant une décennie des œuvres et des actes de leurs compatriotes des bords de l'Inn et du Rhin, du Julier et de l'Albula. Diverses forces jeunes leur succédèrent en continuant à remplir leur mission dans le même esprit. En étroite liaison avec ce qui précède, les émissions pour les Rhétoromans se stabilisèrent, elles aussi; elles se développèrent systématiquement jusqu'à devenir les émissions fixes que nous connaissons, reflétant nos quatre idiomes principaux: le programme du soir du premier vendredi de chaque mois, les cultes, les heures des enfants, et les émissions scolaires. Ce développement réjouissant s'est effectué sans organisation particulière dans les Ligues, et sans intégration proprement dite dans la Société suisse de radiodiffusion. Seuls la commission des programmes du studio de Zurich et le représentant de la «quarta lingua» appelé par le Conseil fédéral à siéger à la commission des programmes de Beromünster, le conseiller d'Etat Robert Ganzoni, ancien directeur de l'instruction publique, furent les pionniers et les garants de cette évolution méthodique.

L'influence et l'importance grandissantes de la radiodiffusion pour la Suisse entière comme pour le territoire rhétoroman contraignirent d'une manière toujours plus pressante à envisager et à concevoir les intérêts de la radio romanche sous l'angle de l'organisation convenable qu'elle mérite. Un petit groupe d'intéressés directs et de sympathisants se constitua en 1945 sous le parrainage de la Ligia Romontscha, pour entreprendre les premiers travaux préparatoires en vue de la constitution d'une Société rhétoromane de radiodiffusion, que nous pûmes fonder en 1946 déjà. Cette nouvelle personne juridique reçut le nom modeste mais opportun de «Cumünanza Radio Rumantsch», en abrégé CRR. Bien entendu, celui qui combattit pendant de longues années pour la bonne cause, M. Robert Ganzoni, en fut élu président. Dès le début, le but de notre organisation rhétoromane fut de la faire admettre dans la famille suisse de la radio. Alors qu'une communauté sans studio avait déjà été reçue auparavant au sein des sociétés-membres de la SSR, et que les Rhétoromans ne constituaient pas seulement une organisation régionale, mais représentaient la quatrième communauté linguistique de la Confédération suisse, c'était certainement là le bon chemin pour atteindre le but désiré qu'on s'était assigné.

Mais il fallut encore attendre quelque temps jusqu'à ce que la CRR fût admise au nombre des sociétés-membres de la SSR. Nous nous plaçons à signaler que le chef du Département des postes et des chemins de fer, le conseiller fédéral Joseph Escher, élu en 1950, fit faire un pas décisif en faveur de la reconnaissance de l'organisation radiophonique des Ligues romanches. Très vite au courant de tout ce qui concernait ses hautes fonctions, il s'attaqua sans retard et résolument aux rouages de la SSR, et activa de toutes ses forces l'admission de la CRR dans la Société suisse de radiodiffusion, en même temps que celle de la Société radiophonique de la Suisse centrale. Il prononça le mot de passe déterminant en faveur de la Quatrième Suisse en nommant membre du comité central de la SRR le professeur Ramin Vieli, savant philologue rhétoroman et linguiste. Le premier homme de confiance des Ligues au comité central sut, d'excellente et de convaincante façon, écarter tous les obstacles qui s'opposaient à l'admission souhaitée, mais il ne fut pas témoin du résultat de ses efforts. Sa mort prématurée et inattendue, en février 1953, mit fin à la première phase de l'histoire de la radio rhétoromane. On sait qu'en décembre de la même année, l'assemblée des délégués de la SRR décida, dans le cadre



Les émetteurs à ondes ultra-courtes — ici celui de Celerina en Engadine — ont permis à la radio de pénétrer dans les nombreuses vallées des Grisons et d'introduire des émissions régionales en langue romanche.

d'une profonde réorganisation, de recevoir la CRR, en même temps que l'IRG, au sein de son institution, avec effet dès le 1^{er} janvier 1954.

En tant que société-membre de la SSR jouissant des mêmes droits que les autres organisations, la CRR élit et délègue ses représentants dans les différents organes de la société-mère. L'auteur de ce rapport eut l'honneur de siéger au comité central et de défendre dans ce très important cénacle les intérêts de la «mumma romontscha». Il peut constater sans réserve que la quatrième Suisse, en qualité de communauté linguistique à droits égaux, a toujours bénéficié depuis lors, sous l'autorité des trois présidents successifs — tous trois fortes personnalités, bien que différentes l'une de l'autre — et de la part des représentants de la Direction générale, du respect et de la considération qu'elle mérite. Qu'ils en soient remerciés. Mais la Direction générale des PTT, en tant qu'organe technique, mérite elle aussi nos remerciements sincères pour les égards particuliers et les avantages qu'elle a accordés aux ligues romanes, concrétisés avant tout par la première dotation d'émetteurs OUC.

Bien entendu, la reconnaissance juridique de la CRR que nous avons heureusement obtenue, et l'incorporation de la quatrième Suisse dans la SSR ont encouragé et fortifié les liens entre les Rhétoromans et l'excellent émetteur national de Beromünster, ainsi qu'avec le studio de Zurich. Ce qui, autrefois, avait été créé et pratiqué sur une base purement volontaire et spontanée, eut désormais un caractère et une portée officiels. La structure définitive des rapports d'organisation et des relations réciproques était établie, et elle eut d'excellents résultats avant tout sur le plan des programmes. Mais les nouvelles personnalités qui apparurent de ce côté et de l'autre du pont de Tardis — ici les présidents de la CRR, MM. Tista Murk, bibliothécaire, et Christian Badraun, directeur des téléphones, et là-bas M. Samuel Bächli, directeur de studio — ont énormément contribué à la marche en avant de la nouvelle organisation. Le directeur Bächli, surtout, a montré qu'il est un véritable ami de la «quarta lingua», et les Romans des Ligues grisonnes, aujourd'hui déjà, lui doivent une profonde reconnaissance. C'est principalement à ses efforts et à son énergie que nous devons les émissions hebdomadaires d'actualités de Tista Murk, désormais collaborateur permanent du studio; ces actualités parviennent à nos auditeurs grâce aux émetteurs OUC grisons. Il s'agit là d'une défense extrêmement précieuse du patrimoine national, capable de lutter contre les conséquences de l'influence alémanique par la radiodiffusion, ne serait-ce que par le fait que le «viagiatur cul microfon», mobile et fort compétent, sait faire entendre une heureuse synthèse de tous les idiomes.

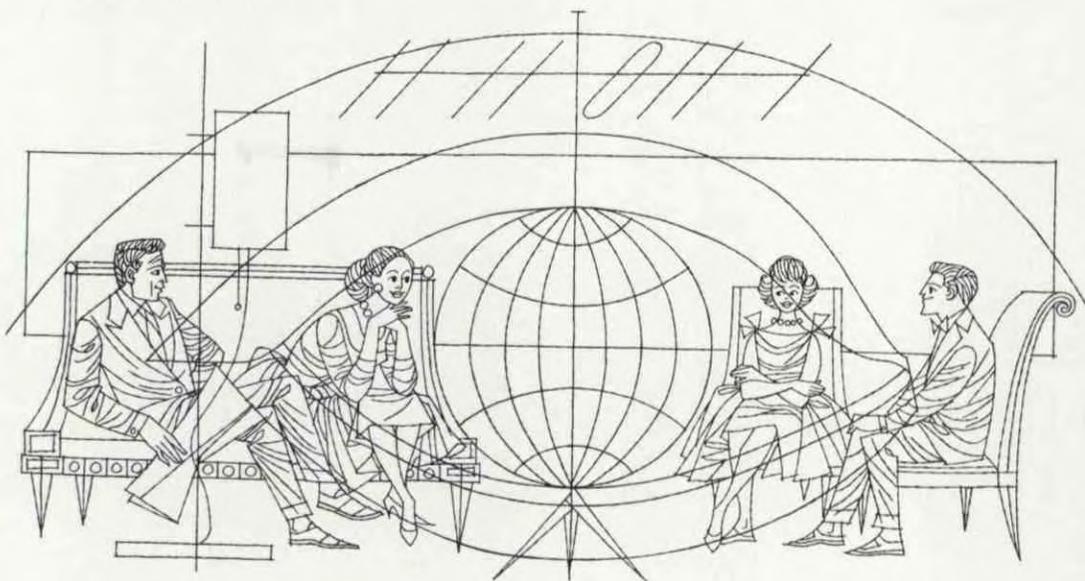
La CRR peut donc jeter un regard satisfait sur les quinze premières années de son existence et de son activité, et elle peut également envisager l'avenir avec sérénité, même si la télévision — enfant légitime de la radiodiffusion — aujourd'hui déjà très remuante, et qui ne se manifeste pas que sur un ton discret, place la famille de la radio devant des tâches nouvelles et de même ordre que les précédentes. Jusqu'ici, le principe du fédéralisme culturel a toujours prévalu à la SSR; à l'avenir aussi, ce principe continuera à être celui d'un fédéralisme agissant!

A. E. Durgiai.

Membre du Comité central

LA TÉLÉVISION

Directeur: Edouard Haas



BILAN D'UNE ANNÉE DE TÉLÉVISION

Aujourd'hui déjà, il est devenu tout naturel de participer, grâce à la télévision, aux petits et aux grands événements qui agitent ce monde. Personne n'aurait voulu manquer les Jeux olympiques de Rome ou les «grands mariages de l'année». C'est à peine si l'on pouvait évaluer le nombre des personnes qui ont assisté le 12 avril, devant leur écran, aux funérailles de notre général Henri Guisan, lorsqu'il fut solennellement conduit à sa dernière demeure, à Lausanne. En 1960, le nombre des concessionnaires de télévision a augmenté plus rapidement que ne l'espéraient les estimations les plus optimistes elles-mêmes; il est donc intéressant de continuer ici la comparaison entre la télévision et la radio que nous avons commencée dans notre annuaire de 1959:

Nombre de concessionnaires 7½ ans après l'introduction de la radio et de la télévision

<i>Effectif des concessionnaires de radio</i>		<i>Effectif des concessionnaires de télévision</i>	
Fin 1930	103 808	Fin 1960	128 956
Augmentation en 1930	20 051	Augmentation en 1960	50 256

Il en résulte que pour les 7½ premières années de son existence, la télévision a sur la radio une avance de 25 148 concessionnaires, alors que l'année précédente, à la même époque, elle en avait encore 5057 de moins.

Nous ne voulons certes pas conclure de ce qui précède que la télévision aura rattrapé, dans un temps relativement prochain, le nombre des auditeurs de la radio, et l'on peut prévoir que la proportion sera de nouveau modifiée au cours des prochaines années. Mais nous pouvons néanmoins constater qu'à ses débuts, la radio se heurta aussi à des difficultés, et que 1960 a confirmé l'épanouissement définitif de la télévision.

Il est intéressant d'examiner maintenant la répartition des concessions de télévision en Suisse, telle qu'elle résulte des statistiques établies par l'administration des PTT pour la fin de 1960. On remarque d'abord que le nombre total des concessionnaires a augmenté de 64% au cours de l'année; dans ce chiffre, les récepteurs publics n'accusent un accroissement que de 18%. Ainsi donc se confirme la règle que l'intérêt manifesté pour les spectacles en commun, télévisés dans les cafés et restaurants, diminue à mesure que la réception à domicile augmente. L'administration des PTT a également effectué des recensements riches en enseignements pour ce qui concerne la densité de la réception. Si l'on n'envisage que la réception à domicile, on s'aperçoit que sur 1000 ménages, il y avait 93 concessionnaires de télévision à fin 1960, au lieu de 55 à fin 1959. Pour le reste, la densité des téléspectateurs varie énormément selon les villes et les localités, sans qu'il soit possible de tirer de cette instabilité des règles déterminées. D'une manière générale, on peut néanmoins constater que dans le nord de la Suisse, les communes de banlieue des grandes villes, ainsi qu'un certain nombre de localités industrielles relativement peu importantes, dont la population est aisée, se trouvent en tête, tandis que dans le sud du

pays, plusieurs endroits où l'économie est florissante accusent une densité de concessionnaires extraordinaire. Dans tous les cas, les deux villes tessinoises de Chiasso avec 404 concessions privées et Lugano avec 346 concessions privées sur 1000 ménages occupaient la première place à fin 1960; elles étaient suivies par 13 communes alémaniques et une commune suisse romande, avec 299 et 203 pour mille.

Toutes les autres agglomérations ont un taux inférieur à 200 pour mille, mais il vaut la peine de mentionner que les grandes villes de plus de 100000 habitants ont, en moyenne, un taux de densité de 128 pour mille, les villes moyennes de 30000 à 100000 habitants: 93 pour mille, les petites villes de 10000 à 30000 habitants remontent à 123 pour mille, les localités de 5000 à 10000 âmes: 115 pour mille, tandis que les bourgades de moins de 5000 habitants ne comptent guère que 63 concessionnaires de télévision pour 1000 ménages. Comme partout ailleurs, la télévision ne s'implante que relativement lentement dans les villages; Pro Radio et Télévision s'efforce de familiariser aussi les régions campagnardes avec la télévision.

Jusqu'au 22 novembre 1960, date de la décision du Conseil fédéral sur la question des lieux de résidence définitifs des studios, ce problème n'était pas encore résolu; bien que cette incertitude empêchât la mise en chantier d'assez grands travaux, les studios de Zurich et de Genève n'en continuèrent pas moins les transformations et les nouvelles installations qui devenaient urgentes si l'on voulait qu'elles soient terminées en 1961. De leur côté, les PTT ont exécuté des travaux complémentaires et de modernisation dans les studios de Zurich et de Genève. On a notamment créé la possibilité de diffuser simultanément deux programmes dans chaque studio, par exemple une émission en direct et une émission enregistrée, ce qui est particulièrement important pour le programme tessinois, composé essentiellement de productions de ces deux centres d'émission. En outre, des appareils à bandes magnétiques ont été mis en service à Zurich et à Genève, pour l'enregistrement d'images. Les cars de reportage

Chaque émission de télévision doit être au préalable soigneusement débattue et préparée — surtout lorsqu'elle doit paraître «improvisée»!





La TV au service des chrétiens: à Pâques, un culte évangélique a été réalisé pour l'Eurovision en l'église de Villeneuve, puis une messe solennelle a été transmise de la Basilique St-François, à Assise.

dont on dispose ont, eux aussi, été modernisés et convenablement équipés; le Tessin a reçu la plus grande partie du complexe de reportage qui lui est destiné.

Les liaisons fixes à rayonnement dirigé pour la diffusion d'images ont été perfectionnées. La liaison internationale Uetliberg—Milan, par le Jungfrauoch, a fait l'objet d'un nouvel équipement avant le début des Jeux olympiques de Rome, afin d'assurer le transit des programmes par la Suisse. Sur le même itinéraire, on a créé une liaison-retour du Tessin au Bantiger, qui permettra aux émetteurs de la Suisse alémanique et de la Suisse romande de diffuser les contributions au programme du car de reportage tessinois. Ajoutons encore qu'il a été établi une liaison Bantiger—Chasseral—La Chaux-de-Fonds pour alimenter l'émetteur local de cette dernière localité avec les programmes en langue française. Enfin, grâce à l'ouverture de la liaison entre le Säntis et le relais du Vorarlberg, il est désormais possible d'avoir avec l'Autriche aussi des échanges directs de programme. En mars, le nouveau bâtiment de l'émetteur de la Dôle fut achevé. Le réseau des émetteurs a également été étendu. Avant le commencement des Jeux olympiques d'été, les relais du Mont-Pélerin et de Ravoire furent mis en fonction, pour améliorer la réception de la télévision dans la partie inférieure de la vallée du Rhône. Un relais provisoire a été installé à l'Hôtel Kulm, au Rigi; il n'étend certes pas ses ondes sur toute la zone de réception du futur émetteur du Rigi, mais il alimente néanmoins la région lucernoise très peuplée. A la fin de l'année, l'inauguration de l'émetteur définitif de la Chaux-de-Fonds était imminente. Les travaux pour l'émetteur du Niederhorn étaient aussi assez avancés, et l'on œuvrait ferme aux projets ainsi qu'aux préparatifs pour la transformation ou la nouvelle installation des stations du Bantiger, de St. Chrischona, du Rigi, du Mont-Pélerin, des Ordonns et de Valzeina, ainsi qu'à la modernisation de l'émetteur de l'Uetliberg.

Il va de soi que la télévision suisse s'est également efforcée d'améliorer ses programmes, bien que nombre de désirs aient dû être mis de côté pour être réalisés plus tard. C'est ainsi qu'il a fallu maintenir provisoirement un jour de semaine sans émission. Par contre, dès le début du semestre d'hiver, l'émission du soir a pu commencer à 20 heures, au lieu de 20.15 heures. De plus, les actualités qui ouvrent le programme du soir sont répétées dans les trois régions linguistiques avant la fin de l'émission, ce que des raisons techniques ne rendaient possible, jusqu'ici, que pour la Suisse alémanique.

Les heures d'émission se sont accrues d'une manière correspondante. Comme on peut le voir au tableau du chapitre « Statistiques — Radio et télévision » du présent annuaire, elles se sont élevées pour 1960 à 23.18 heures hebdomadaires pour la Suisse alémanique, à 22.32 heures hebdomadaires pour la Suisse romande, et à 18.10 heures hebdomadaires pour la Suisse italienne. Au total, la télévision suisse a donc diffusé pendant cet exercice 64 heures hebdomadaires uniquement de programme, soit plus que les grandes stations émettrices européennes elles-mêmes; celles-ci n'ont d'ailleurs à émettre qu'un seul programme. Le secret de cette ampleur considérable du programme suisse s'explique, si nous ajoutons qu'une partie importante des émissions sont diffusées par les trois régions linguistiques, comme le montre clairement le tableau suivant:

Emissions communes en 1960 (directes ou différées)

	<i>Suisse alémanique</i>	<i>Suisse romande</i>	<i>Suisse italienne</i>
Actualités	11,9	8,2	8,8
Reprises	4,4	7,0	51,2
Eurovision	16,0	16,8	19,9
Films	14,5	20,3	—
	46,8%	52,3%	79,9%

Non seulement des considérations financières sont déterminantes à cet égard, mais aussi le désir de faire participer tous les téléspectateurs, au moyen de la retransmission de productions de chacun des studios, aux manifestations témoignant de la vie des différentes régions linguistiques de la Suisse.

Malgré ces restrictions, les programmes de la télévision suisse sont très variés. Il faut mentionner le théâtre télévisé, fort apprécié, qui a fourni au programme romand 28 représentations dont 17 ont été présentées du studio en émission directe, avec des scènes filmées, tandis que d'autres furent entièrement filmées ou enregistrées. En outre, nous avons reçu de Belgique et de France huit scénarios télévisés fixés sur films, tandis qu'inversement, la télévision belge

En TV, les émissions de variétés sont appréciées, lorsqu'elles apportent une grande diversion et des productions originales. C'est ce qu'ont réussi le « Showboat » et le « Showbusiness ».



diffusa plusieurs productions du studio de Genève telles que «La Fontaine d'Aréthuse» de Maurice Zermatten, «Grand Opéra» de Vicky Baum, «Un Français à Moscou» de Pol Quentin, «Sous peine de mort» de Georges Simenon.

On trouva au programme 246 documentaires de différentes sortes, groupés sous divers titres, par exemple «Les sentiers du monde», «Continents sans visa», «Caméras autour du monde», «Feu vert», «Les émissions scientifiques et industrielles», «Le magazine féminin», «Terres sous d'autres cieux», le Cours d'anglais, etc. Les émissions médicales, réalisées avec la collaboration de l'Association romande des médecins, éveillèrent un intérêt particulier.

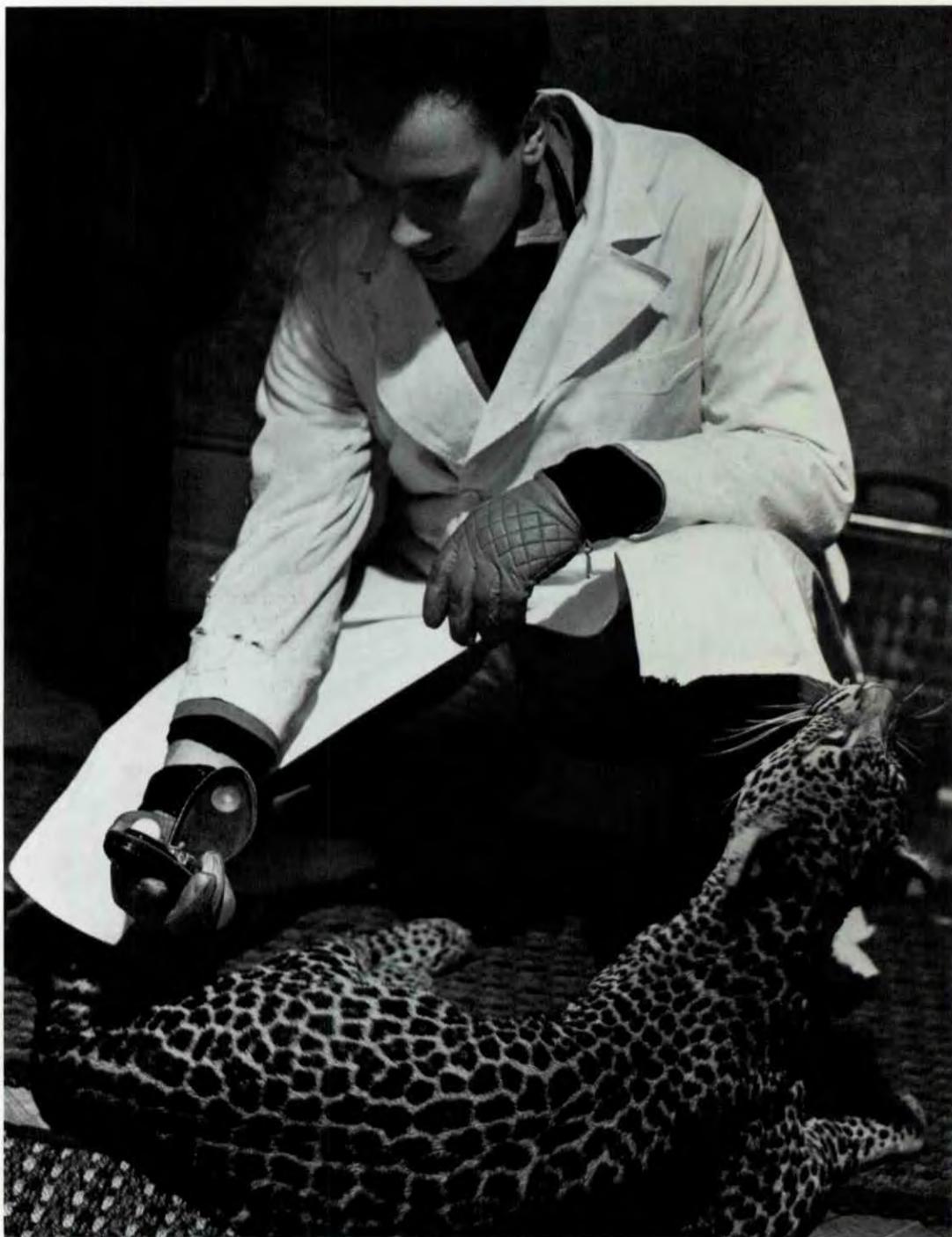
Les émissions de variétés, avec un grand nombre d'artistes connus, eurent également beaucoup de succès, de même que les «quiz» et les émissions concours auxquelles purent participer leurs concurrents et les téléspectateurs; citons par exemple «Duel à Cache-Cache» et «Minute Inspecteur». Les émissions de variétés présentées sous le titre «Chansons dans un rêve» furent d'ailleurs reprises par la Radio-Télévision belge.

Les émissions sportives ont toujours un grand nombre d'amis. Nous avons déjà parlé des Jeux olympiques d'été à Rome, du 25 août au 11 septembre, qui ont occupé tous les jours 4—5 heures de programme. A côté des événements sportifs internationaux, des manifestations suisses ont cependant aussi été projetées sur l'écran international grâce à l'Eurovision. Nous ne citerons qu'un seul exemple: La course du Lauberhorn a été retransmise par 12 pays de l'Eurovision, groupant 18 millions de concessionnaires, ce qui représente en chiffre rond un auditoire potentiel de 50 millions de téléspectateurs.

Beaucoup de programmes doivent être diffusés à partir de films. C'est en particulier le cas pour le Téléjournal qui a présenté l'année dernière 2434 courts métrages, dont 591 provenant de Suisse. En outre, la télévision romande a produit le film «Grande Dixence» qui remporta un vif succès. Elle a d'autre part apporté une assistance précieuse à la défense nationale. En effet, ses équipes de cinéastes prirent part aux manœuvres de la 1ère Division et de la Brigade de montagne 10. Après l'exercice, la troupe dut assister, dans le cadre de son instruction, à des émissions spéciales, avec commentaires appropriés.

Voilà ce qui peut arriver quand les reporters image et son de la TV attendent à l'aéroport l'arrivée d'une personnalité!





A la télévision, l'éclairage adéquat est un art en soi; il demande beaucoup de savoir, même lorsque des difficultés supplémentaires ne s'ajoutent pas aux essais, comme ici! Notons d'ailleurs que les émissions avec des animaux sont toujours bien accueillies, pas seulement par les enfants et la jeunesse.

Pour les émissions de l'Eurovision du service d'information pour les enfants, il fut tourné en Suisse 8 courts métrages et quatre autres pour le Magazine agricole, qui furent projetés dans toute l'Europe et au-delà.

Il est donc compréhensible que le service des films de la télévision suisse ait utilisé au cours de l'année passée 165 300 m de bande, sans compter les émissions en direct qui en représentaient encore 108 000 m.

La télévision suisse est donc en droit de considérer cette année écoulée comme une année de création intensive qui lui a gagné beaucoup d'amis.

Ing. Paul Neller

Expert de la DG pour la TV

Depuis ses premiers pas sur les ondes hertziennes, il y a déjà sept ans de cela, la Télévision Suisse a résolu le problème de son journal télévisé par la création à Zurich, c'est-à-dire dans son premier centre de production, d'une rédaction nationale pour l'ensemble du réseau suisse de télévision.

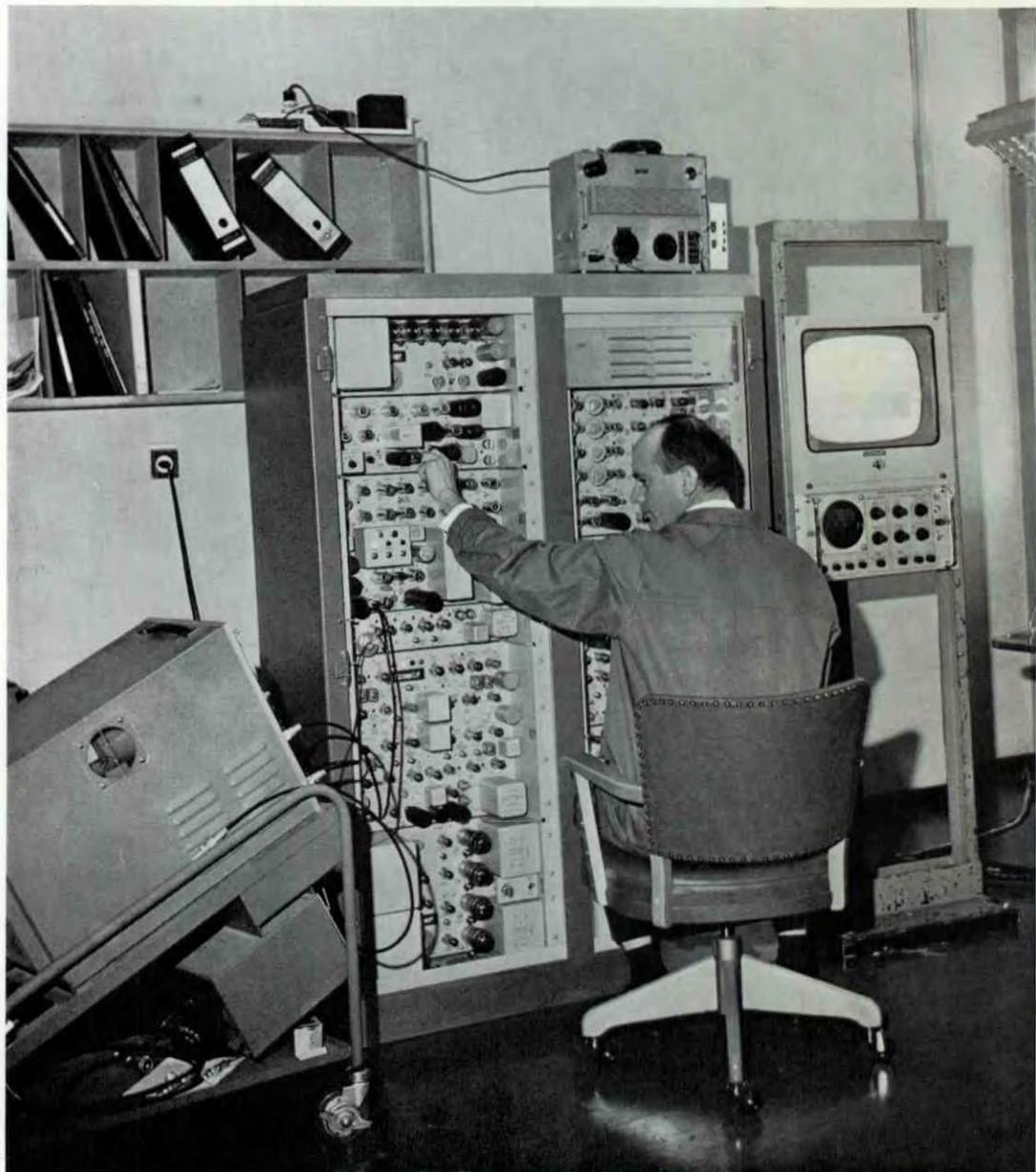
Composé de films d'actualités acheminés chaque jour de l'étranger à Kloten par la voie des airs, composé également de reflets filmés de notre vie nationale réalisés par les opérateurs de notre organisation, le Téléjournal est diffusé chaque soir à 20 h 00 — pendant 15 minutes — par les émetteurs alémaniques, romands et tessinois. Depuis quelques mois, la TV Suisse bénéficie, à l'instar des autres télévisions européennes membres de l'Eurovision, des actualités transmises régulièrement en fin d'après-midi sur le circuit européen, ce qui complète d'une façon extrêmement intéressante les journaux télévisés de chaque station.

Ne pouvant assurer la présentation du Téléjournal national avec pour chaque région un commentateur «in», c'est-à-dire qui apparaît sur l'écran, les commentaires sont assurés «off tube», ce qui signifie que l'on ne peut voir les commentateurs dans l'image. Les commentaires rédigés par des rédacteurs dans chaque rédaction régionale à Zurich sont présentés sous l'image nationale transmise sur l'ensemble du réseau dans la langue originale de chaque région linguistique.

Le spectateur suisse a donc la possibilité de suivre un magazine national d'actualités dont les légendes lui sont présentées auditivement par un lecteur parlant la langue de sa région. Ce procédé de mise en pages et de rédaction du Téléjournal a pour avantage principal l'unité qu'il assure à la Télévision Suisse sur le plan national. Il présenterait par contre un inconvénient majeur si les programmes régionaux se limitaient à ne diffuser que ce magazine composé d'actualités nationales et internationales, sans aucun autre commentaire politique, économique ou culturel.

Dans la régie finale, M. Maurice Huelin, réalisateur de l'émission «Carrefour», accompagné d'une script passe l'émission d'actualité sous l'œil vigilant d'un producteur.





Vue d'un bâti de contrôle des enregistrements magnétiques au studio TV de Genève.

Si l'on jette un regard sur les programmes de la Télévision Suisse d'expression française réalisés en 1960, on constatera un développement réjouissant des émissions d'information, que ce soit dans le domaine des programmes de caractère régional ou de caractère international.

Sans vouloir avancer des chiffres de statistiques, il faut noter la mise en place au cours de l'année d'un réseau d'informateurs qualifiés, chargés de transmettre régulièrement au studio les renseignements les plus divers permettant la production et la réalisation d'une seconde émission d'actualités présentée immédiatement après le Téléjournal à raison de 2 ou 3 éditions par semaine.

Après les efforts financiers des villes de Lausanne et de Genève, l'exemple donné par les autorités fribourgeoises en 1959 a été très heureusement suivi en 1960 par les gouvernements cantonaux de Neuchâtel et du Valais qui mirent également à la disposition de la TV Suisse les subventions nécessaires à l'acquisition d'équipements de prises de vues qui furent confiés à des cameramen instruits particulièrement par la télévision pour les émissions d'actualités. Informateurs, journalistes, réalisateurs, opérateurs, monteurs et rédacteurs forment maintenant une équipe homogène, qualifiée et enthousiaste assurant régulièrement l'émission d'actualités *Carrefour* diffusée par les émetteurs romands de la Télévision Suisse.

En complétant principalement cette équipe de base par l'engagement de nouveaux reporters et également par la formation de nouveaux collaborateurs, le Programme Romand pourra bientôt assurer, lorsque ses moyens matériels le lui permettront, de nouvelles éditions de

cette émission «Carrefour» qui deviendra, nous l'espérons, quotidienne et qui suivra immédiatement chaque soir le Téléjournal de conception nationale.

Mais sur le plan régional l'information ne s'arrête pas avec l'indicatif final de «Carrefour» ou du Téléjournal; sans aborder le problème des émissions médicales, les programmes sportifs ou certains documentaires qui sont tous dans leur genre des émissions d'information, arrêtons-nous quelques instants à une série d'émissions qui a vu le jour en 1960 et qui a permis à un groupe de jeunes collaborateurs de s'affirmer auprès des spectateurs suisses. Le titre de cette émission est peut-être audacieux ou tout simplement prometteur: il s'agit de *Continents sans visa*, émission de grande actualité, d'une durée d'une heure, réalisée mensuellement et diffusée le dernier dimanche de chaque mois.



Les reportages de matchs de hockey sur glace, que les téléspectateurs apprécient tant, exigent toujours de gros efforts de la part de toute l'équipe du train de reportage et des commentateurs, qui viennent de nombreux pays, lorsqu'il s'agit d'une émission en Eurovision.

La réalisation de «Continents sans visa» exige un effort matériel important de la TV qui présente en général 8 ou 9 sujets originaux réalisés par ses équipes de reportage en Suisse ou à l'étranger et dont les sujets sont montés avec beaucoup de soin, à un rythme rapide. Ce grand magazine d'actualité est en quelque sorte l'émission fanion de la Télévision Romande. Chaque mois des équipes formées d'un journaliste, d'un reporter, d'un réalisateur et d'un cameraman sont envoyées aux quatre coins de l'Europe — et parfois au-delà des mers — pour rapporter des images originales sur des sujets intéressant le grand public.

Grâce à cette émission, une collaboration très étroite a été mise au point entre autres avec les services d'information de la TV Belge et de la TV Suisse, car de nombreux reportages effectués dans le cadre de «Continents sans visa» sont repris par la TV Belge qui assure, elle aussi, un magazine semblable placé sous le titre «Neuf millions». C'est ainsi que les reportages réalisés par une équipe suisse au Congo, en Allemagne, au Portugal et dans bien d'autres pays encore, ont été repris par nos collègues belges.

Pour la réalisation de grands sujets de reportage une collaboration internationale est nécessaire car, d'une part les moyens à engager sont souvent trop lourds à supporter par un seul organisme de TV et, d'autre part, le travail demandé aux équipes de reportage est mieux utilisé si plusieurs chaînes de TV diffusent les mêmes documents. Dans chaque institution de télévision, les chefs d'information ont pratiquement les mêmes idées pour réaliser de grands reportages et sans une collaboration étroite entre les différents organismes, on déplorerait l'envoi de plusieurs



L'enregistrement de l'émission «Carrefour» sur bande magnétique est assuré en cours d'émission afin de présenter une deuxième édition en fin de programme.

équipes nationales appelées à réaliser les mêmes sujets. Dans le domaine de l'information, plus encore que dans d'autres genres de programmes télévisés, la TV doit songer à travailler sur un plan international, à mettre les moyens de plusieurs stations dans un pool commun, afin d'éviter de disperser les efforts. La TV doit, à mon avis, se développer sur un plan continental beaucoup plus que sur un plan régional ou national. Le sport, à ce sujet, a prouvé ces dernières années qu'il pouvait intéresser l'ensemble des spectateurs de l'Eurovision; pourquoi ne pourrait-on pas développer également la diffusion, en direct ou en différé, des grands reportages sur l'ensemble du réseau européen?

Directeur-adjoint de la TV suisse

REPORTAGES TÉLÉVISÉS EN MONTAGNE

Un car de reportage de télévision, tel qu'il est nécessaire pour les reportages extérieurs, n'est pas autre chose qu'un petit studio mobile, dans lequel tous les locaux techniques sont installés sur une surface extrêmement restreinte. Lorsque le car de reportage travaille, c'est l'endroit même où se passe l'action qui fournit la «salle de studio», ce qu'on appelle le plateau, que ce soit une salle de théâtre, un local de fête, ou un majestueux décor alpestre.

L'équipe technique attribuée au car de reportage, se compose du chef technique, de son remplaçant (opérateur d'image), de deux autres opérateurs d'image, d'un opérateur du son, d'un électricien-éclairagiste, d'un éclairagiste auxiliaire, de quatre membres de l'équipe de montage.

Lorsque le train de reportage, faute de routes, ne peut se rendre sur place par ses propres moyens, il faut que d'autres modes de transport interviennent pour déplacer les installations. La force musculaire est alors très demandée!



Les membres de l'équipe de montage et l'éclairagiste auxiliaire remplissent également la fonction de chauffeur lorsque le train de reportage se disloque.

Selon les besoins, l'équipe technique s'adjoit encore d'autres collaborateurs.

En général, le train de reportage se compose des véhicules suivants: car de reportage (8 tonnes), car de matériel, car d'éclairage, remorque pour le petit matériel. Pour certains programmes, on dispose encore d'une camionnette équipée d'une installation mobile pour la projection de films.

Si la télévision, pour des reportages extérieurs, doit monter ses propres décors, la direction de production mobilise un car particulier à cet effet, avec sa propre équipe de spécialistes.

En plus de l'équipe technique proprement dite, chaque reportage exige la présence de collaborateurs indispensables à la réalisation du programme, tels que régisseur, script-girl, chef de prises de vue, cameramen.

Enfin, une équipe des PTT s'occupe des télécommunications (réseaux à ondes dirigées), et une autre des communications téléphoniques, etc.

À propos du travail des cars de reportage, on peut distinguer trois degrés de difficultés techniques:

1^{er} cas

Image: La disposition des cameras est telle qu'avec les longueurs maximums de câble admises, soit 270 m environ par camera, il est possible d'atteindre toutes les unités de contrôle qui se trouvent dans le car de reportage. Pour cela, il est nécessaire que le car de reportage puisse parvenir jusqu'au lieu d'où se fait le reportage (cas normal).

Son: a) L'équipement sonore que contient le car satisfait aux exigences du programme en ce qui concerne le nombre des microphones à utiliser (cas normal).

b) Les installations pour le son prennent trop d'extension, de sorte qu'il faut organiser une régie du son séparée, hors du car de reportage (cas spécial).

2^e cas

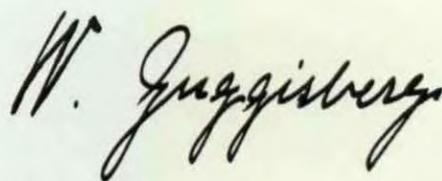
Image: Une camera est placée si loin du car de reportage, qu'avec la longueur normale de câble admise, de 270 m, elle ne peut plus être reliée à l'unité de contrôle de camera à laquelle elle appartient. Dans ce cas, tout le groupe de la camera — composé de l'unité de contrôle de la camera et de l'appareil d'alimentation électrique — sera sorti du car de reportage et devra dès lors former une source d'image indépendante, sur le lieu même où se trouve la camera, avec un générateur d'impulsion séparé. On parle alors de la mise en œuvre d'une camera satellite. La liaison-image (liaison vidéo) entre la camera satellite et le car de reportage peut être assurée sur une distance jusqu'à 1000 m environ par un câble coaxial, et pour les distances plus grandes, par ce qu'on nomme une liaison hertzienne.

Son: Pour les manifestations sportives, où la mise en place de cameras satellites est parfaitement justifiée, il s'agit de transmettre également les bruits (ambiance). Sur la camera est fixé un miroir parabolique, au foyer duquel est placé un microphone qui capte les bruits. La retransmission électrique de ces bruits jusqu'au car de reportage peut s'effectuer par fil ou sans fil. On établit de la même manière les conversations entre le régisseur, qui se trouve dans le car de reportage, et l'unité satellite.

3^e cas

Le car de reportage ne peut être utilisé en tant que véhicule, car aucune voie d'accès ne lui permet d'atteindre le lieu du reportage. Tous les appareils doivent alors être démontés et transportés sur place par d'autres moyens.

Le reportage des courses de ski du Lauberhorn, à Wengen (OB), illustre bien ce dernier cas et les difficultés qu'il suscite. Les émissions sur cette course de descente A, la seule disputée en Suisse, furent reprises en 1960 et 1961 par la plupart des pays de l'Eurovision.



Chef technique du car de reportage Suisse alémanique

Le emissioni TV realizzate nella Svizzera italiana dovranno mantenere un carattere regionale e avranno per fine principale quello di mettere in rilievo tutte le manifestazioni e le espressioni della vita artistica, culturale, politica, economica e folcloristica del paese.

Alcune di queste emissioni dovranno essere realizzate per la rete nazionale ed essere quindi accessibili ai telespettatori della Svizzera tedesca e della Svizzera romanda.

Ed ecco alcune considerazioni di dettaglio sui programmi stessi:

Il teatro alla TSI

Non esiste attualmente nella Svizzera italiana una vera e propria tradizione teatrale. Sarà quindi compito della TV di fomentare l'interesse del pubblico verso la prosa, anche se, almeno nei primi anni, non sarà possibile allestire nella Svizzera italiana vere e proprie opere teatrali per la TV. Converrà, in primo luogo, appoggiare in ogni senso l'iniziativa di enti pubblici o privati per intensificare la venuta nella Svizzera italiana di compagnie teatrali italiane di buona qualità.

Sarà inoltre compito della TSI di organizzare, sempre con il sistema della telecronaca diretta, spettacoli teatrali con attori dilettanti ticinesi. Ne potrà scaturire una selezione di giovani attori che, con il tempo, potranno essere formati e affiancati ai già esistenti attori di prosa di Radio Monteceneri. Un altro compito che la TSI si propone, è quello di valorizzare le opere teatrali di autori ticinesi, sia facendo appello, nella scelta del repertorio, ad opere già esistenti, sia incitando gli autori a scrivere opere nuove, mediante concorsi. Per sostenere questa azione è prevista una rubrica di attualità teatrale che sarà diffusa a ritmo regolare.

Emissioni di concorsi e di giochi televisivi

E' intenzione della TSI di riprendere tutta una serie di giochi e concorsi televisivi già collaudati da altri programmi e di realizzarli sul piano regionale con presentatori e concorrenti scelti fra il pubblico della Svizzera italiana («Wer ist wer?», «Gewusst wo», «Zick-Zack» ecc.) E' prevista inoltre una serie di quiz a carattere poliziesco alla quale potranno partecipare telespettatori a domicilio o telespettatori invitati in sala di produzione.

Emissioni musicali e di varietà

Una volta al mese circa, il programma in lingua italiana ha intenzione di diffondere, in comune con la rete televisiva svizzera, un'emissione di varietà musicale, sul genere di «Melodie e ritmi», che intende realizzare in collaborazione con il servizio ricreativo di Radio Monteceneri.

Il modernissimo complesso mobile della TSI si può considerare come un vero e proprio «studio autoportato».





Un artista telegenico: Dimitri, il clown di Ascona.

Emissioni a carattere documentario

In questo campo numerosissime sono le fonti di programma esistenti nel nostro Cantone, ma tutte sono condizionate alle possibilità di produzione filmata autonoma.

Queste emissioni oltre ad occuparsi dei vari campi dell'industria, del commercio, dell'economia, della cultura e del folclore della Svizzera italiana, potranno contribuire in modo particolare ad intensificare i contatti fra le autorità cantonali o comunali e la popolazione. Sarà studiata la possibilità di realizzare telecronache dirette di alcuni dibattiti alle sedute del Gran Consiglio o di Consigli comunali.

E' intenzione della TSI di assumere l'iniziativa di organizzare concorsi nei vari campi dell'arte per incoraggiare i giovani artisti e per dar loro la possibilità di presentare le loro opere.

Emissioni d'attualità

Per completare il Telegiornale verrà programmata a ritmo settimanale un'emissione di attualità regionale di circa quindici minuti.

E' allo studio un progetto per fare in modo che a queste emissioni di attualità regionale possano partecipare, dietro modico compenso, tutti coloro che avranno qualcosa di nuovo, di originale o di importante da dire o da mostrare.

Emissioni sportive

Oltre agli sport più popolari quali il calcio, il ciclismo, l'hockey su ghiaccio, la TSI vorrebbe dar rilievo e indirettamente fare opera di propaganda per altri sport quali ad esempio il tennis, la ginnastica artistica, la pallacanestro e l'atletica.

E' utile segnalare che il complesso mobile della Svizzera italiana potrà operare, meglio degli altri complessi della Svizzera interna, anche nell'Engadina in quanto le strade sono generalmente aperte tutto l'anno e la distanza fra Lugano e St. Moritz non supera i 116 km.

Capo delle emissioni in lingua italiana

Table des matières

	page
<i>Les finances</i>	2
<i>Comptes et bilans</i>	
Société suisse de radiodiffusion et télévision	10
Direction générale	11
Bilan	14
Service suisse des ondes courtes	16
Télédiffusion	18
Studios	20
Bilan des studios	24
Service radio de l'administration PTT	25
Télévision	28
Bilan de la télévision	30
<i>Budgets</i>	
Répartition des ressources allouées à la SSR	34
Société suisse de radiodiffusion et télévision	35
Direction générale	36
Service suisse des ondes courtes	39
Télédiffusion	40
Studios	42
Télévision	43
<i>Statistiques des auditeurs</i>	45
<i>Statistiques des programmes radio</i>	46
<i>Statistiques des téléspectateurs</i>	48
<i>Statistiques des programmes TV</i>	49
<i>Organes de la SSR</i>	51

Comptes de l'exercice 1960

Radio

Au cours de l'exercice sous revue, le nombre des auditeurs s'est accru dans une proportion record, grâce notamment à la campagne menée contre les auditeurs clandestins. A fin 1960, l'Administration des PTT enregistrait 57 098 nouvelles concessions; ce chiffre, qui porte à 1 444 975 le nombre des concessionnaires de radio et de diffusion par fil, dépasse considérablement les prévisions budgétaires. La télédiffusion, y compris la réception combinée radio et télédiffusion, accuse une augmentation de 23 217 concessionnaires; pour sa part, la radio compte 36 228 nouveaux auditeurs, alors que la Rediffusion voit le nombre de ses auditeurs régresser de 2 347 unités.

Le produit brut de la taxe de concession a atteint 38 402 512 francs, dont 9 177 798 francs ont été versés aux sociétés de droits d'auteur pour les haut-parleurs installés dans les établissements publics et 50 000 francs au fonds commun de déparasitage PTT/SSR. Il restait un montant de 37 434 714 francs à répartir entre les PTT et la SSR. Conformément au mode de répartition arrêté par le Conseil fédéral, la part de la SSR s'est élevée à 70 % du produit net, soit à 26 204 300 francs, dépassant ainsi de 764 300 francs les estimations budgétaires. Ce supplément de recettes a été crédité par les PTT au début de 1961 et porté à compte nouveau.

Les ressources d'exploitation de la SSR pour l'exercice 1960 se présentent comme il suit:

1. Quote-part de la SSR au produit des taxes de concession, selon budget	Fr. 25 440 000.—
2. Attribution spéciale de l'Administration des PTT pour le service des programmes de la télédiffusion	Fr. 311 903.—
	<hr/>
Total des ressources d'exploitation provenant du produit des taxes de concession	Fr. 25 751 903.—

La direction générale s'est vu attribuer pour les dépenses communes des sociétés-membres et pour les besoins de son exploitation une somme de 3 435 000 francs.

2 328 000 francs ont été consacrés à des charges communes, telles que droits d'auteur, service des nouvelles, radioscolaire, échange de programmes, contribution à des mesures sociales en faveur du personnel de la radio, etc. Les dépenses d'exploitation de la direction générale elle-même se sont élevées à 918 000 francs. Conformément au budget, un montant de 1 106 500 francs a été attribué au Service des ondes courtes et une somme totale de 1 023 300 francs fut mise à disposition des trois sociétés-membres sans studio.

Les six studios de radio se sont vu attribuer un montant de 20 796 200 francs, soit 1 040 500 francs de plus que l'année précédente. Ces moyens financiers ont été répartis entre les groupes d'émetteurs comme il suit:

Beromunster	44,5%,	soit 9 254 309 francs
Sottens	33,0%,	soit 6 862 746 francs
Monte Ceneri	22,5%,	soit 4 679 145 francs

La répartition était conforme à la clé arrêtée par l'autorité de surveillance dans sa décision du 17 septembre 1958, contre laquelle, cependant, plusieurs sociétés-membres interjetèrent recours auprès du Conseil fédéral. Se prononçant le 27 juin 1960, cette autorité écarta, comme on le sait, les recours formés et la clé de répartition, telle qu'elle avait été fixée par l'autorité de surveillance, reçut force de droit.

En plus des ressources provenant des taxes de concession, la direction générale, le Service des ondes courtes, la télédiffusion et les studios ont enregistré des recettes supplémentaires d'exploitation pour un montant de 166 701 francs, ainsi que des recettes extraordinaires du

compte de profits et pertes pour une somme de 362101 francs. Comme il ressort du tableau ci-après, les disponibilités destinées à l'exploitation de la radiodiffusion se sont élevées pour 1960 à 26280705 francs

	Part aux taxes de concession	Autres recettes d'exploitation	Solde actif de l'année précédente et recettes extraordinaires du compte profits et pertes	Total des moyens à disposition pour 1960
Total	25 751 903	166 701	362 101	26 280 705
Direction générale	3 435 000	50 494	171 268	3 656 762
Service des ondes courtes	1 106 500	3 040	7 799	1 117 339
Service des programmes TD	311 903	6 000	—	317 903
ORG, IRG, CRR	102 300	8 350	8 253	118 903
<i>Sociétés membres avec studio</i>	20 796 200	98 817	174 781	21 069 798
BEROMUNSTER	9 254 309	50 417	84 483	9 389 209
Zurich	3 721 703 ¹	8 317	23 927	2 753 947
Berne	2 574 203	34 575	32 358	2 641 136
Bâle	2 958 403 ¹	7 525	28 198	2 994 126
SOTTENS	6 862 746	43 070	72 548	6 978 364
Lausanne	3 204 498	11 610	50 342	3 266 450
Genève	3 658 248 ¹	31 460	22 206	3 711 914
MONTE CENERI	4 679 145	5 330	17 750	4 702 225
Lugano	4 679 145 ¹	5 330	17 750	4 702 225

¹ Orchestre y compris.

Le compte de profits et pertes de la direction générale présente un solde actif de 327 637 francs, imputable à certains crédits non utilisés et à des recettes supplémentaires. Le Comité central a prévu d'attribuer ce solde actif, jusqu'à concurrence de 320 000 francs, au fonds de construction pour le nouveau bâtiment de la SSR. Les versements dans le fonds de construction réduisent d'autant l'investissement de capital étranger; les intérêts sur capital et les frais d'exploitation de la direction générale peuvent ainsi être maintenus à un niveau plus bas et permettre aux studios de bénéficier de moyens financiers plus élevés. Conformément à la proposition du Comité central, l'excédent actif de 7 637 francs serait reporté à compte nouveau.

Les comptes du Service des ondes courtes font ressortir un solde bénéficiaire de 15 282.87 francs, destiné à alimenter le fonds de disposition de ce service. Comparés au budget établi, les comptes de la télédiffusion présentent un solde actif de 9 046.50 francs, lequel sera versé dans la réserve d'exploitation de la télédiffusion.

Les dépenses d'exploitation des studios se sont maintenues dans les limites des crédits alloués. Des économies réalisées en cours d'exercice sur les frais de personnel et les frais généraux d'exploitation ont permis aux studios de consacrer des sommes supplémentaires aux programmes proprement dits. Les rubriques programmatiques, y compris les orchestres radio-phoniques, se sont vu attribuer un montant excédant de 1 million de francs environ celui de l'année dernière; les possibilités des studios en matière de programmes s'en sont trouvées accrues.

Après compensation des dépenses extraordinaires du compte de profits et pertes, les résultats des studios font encore apparaître un solde actif total de 45 562 francs; ce montant sera

reporté à compte nouveau, après paiement des intérêts du capital social et versement dans le fonds de réserve.

Télévision

A fin 1960, le nombre des concessionnaires s'élevait à 128956, ce qui représente, comparé à l'exercice précédent, une augmentation de 50256 abonnés. Les prévisions de 1957 qui servirent de base à l'établissement du plan de financement, ont été ainsi largement dépassées. On tablait alors sur le chiffre de 80000 abonnés à fin 1960.

L'Administration des PTT a enregistré en 1960 un montant de 9912000 francs à titre de produit des taxes de concession-TV; ce montant excède de 3412000 francs les recettes prévues. Le produit supplémentaire des taxes de concession-TV des années 1958 à 1960 s'établissait à 5032000 francs. Le 11 novembre 1960, le Conseil fédéral a pris une décision sur l'utilisation de cette somme; il a répondu au vœu exprimé par la SSR, en lui accordant une part de 70%, soit 3522465.15 francs. Ces moyens financiers sont destinés à donner à la télévision les crédits d'exploitation supplémentaires dont elle a un urgent besoin. Avec l'accord de l'autorité de surveillance, le Comité central a attribué à la télévision, sur le montant supplémentaire réparti, une somme de 625000 francs, destinée à couvrir les dépassements de crédits de l'année 1960. Le budget de la télévision pour l'année 1960, établi sur la base du message du Conseil fédéral du 9 juillet 1957, évaluait à 8,3 millions de francs les ressources financières nécessaires. Ce montant devait être couvert par le produit des taxes de concession, la contribution versée par l'Association des éditeurs de journaux et la tranche du prêt consenti par la Confédération.

Les dépenses d'exploitation pour l'exercice sous revue s'établissent à 9274000 francs, dépassant de 974000 francs le crédit initial. Grâce à l'attribution du montant de 625000 francs, provenant du produit supplémentaire des taxes de concession, et à divers appoints, le dépassement de crédit sera couvert jusqu'à concurrence de 77000 francs; ce montant a été porté au compte de profits et pertes. Les frais de personnel ont excédé de 60000 francs le montant budgété. Ce dépassement est dû à l'engagement, au cours de l'année 1960 déjà, de collaborateurs pour le futur service des programmes-TV du Tessin. Les dépenses générales d'exploitation ont pu être maintenues dans les limites des crédits alloués. Aux dépenses supplémentaires figurant sous certaines rubriques, correspondent des économies réalisées sous d'autres rubriques. Dans les frais directs de programmes figurent les dépenses entraînées pour le programme en langue italienne ainsi que les dépenses supplémentaires pour les programmes en langues allemande et française; ces dépenses supplémentaires sont dues au renchérissement général de la production, à l'amélioration des programmes, à l'utilisation de nouvelles sources programmatiques, etc. Après passation des écritures ordinaires de régularisation, les comptes du service des programmes-TV font apparaître un solde passif de *Fr. 2006456.98*, dans lequel est compris le montant de *Fr. 1931451.80*, représentant la tranche prévue dans le plan de financement pour l'exercice 1960 du prêt contracté auprès de la Confédération ainsi que les intérêts dus.

Le résultat d'exploitation interne effectif accuse un dépassement de *Fr. 75005.18*. Ce montant sera porté à compte nouveau; il doit être amorti par les moyens financiers figurant au budget de l'année 1961. Le bilan fait état, à part le solde passif de *Fr. 2006456.98* de l'exercice sous revue, d'un report passif de l'année précédente de *Fr. 5175726.75*, soit au total un solde passif de *Fr. 7182183.73* à fin 1960.

Radio

Le budget de la Confédération prévoit que le nombre des auditeurs soumis à la taxe de concession atteindra le chiffre de 1 474 600 à la fin de l'année 1961, ce qui représente par rapport à septembre 1960 un accroissement de 44 000 abonnés environ. Il est permis de penser que ces estimations seront dépassées, en raison de l'intensification, au cours de ces prochains mois, de la campagne menée contre les auditeurs clandestins.

Le produit brut de la taxe de concession est évalué à 3 794 500 francs. Sur cette somme, un montant de 50 000 francs est destiné, comme par le passé, à alimenter le fonds commun de déparasitage PTT/SSR.

Il reste un montant net de 3 789 500 francs à répartir entre l'Administration des PTT et la SSR dans la proportion 30% : 70%. Cette clé de répartition a été arrêtée par le Conseil fédéral dans sa séance du 30 mai 1958; elle est valable pour les années 1959 à 1961 y compris. L'Administration des PTT se voit attribuer 11 368 500 francs, soit 468 500 francs de plus que l'année dernière. Le revenu présumé de la SSR s'élève à 26 526 500 francs; ce montant représente, par rapport au budget 1960, une augmentation de 1 086 500 francs. En plus de sa part aux taxes de concession, la SSR reçoit, comme par le passé, un supplément de 1 franc par abonnement-TD pour l'exploitation des programmes de la télédiffusion, soit un montant de 335 000 francs, supérieur de 21 500 francs à celui de 1960.

Comme l'année dernière, le budget ne prévoit pas de versement au fonds de réserve générale pour 1961, puisque cette réserve a maintenant atteint 3 millions de francs, montant que le Conseil fédéral estimait souhaitable.

La totalité des ressources d'exploitation à disposition de la SSR pour 1961 s'élève ainsi à 26 526 500 francs.

La direction générale disposera en 1961 de 942 000 francs pour son exploitation, soit 66 500 francs de moins que l'année dernière. Un montant de 2 422 300 francs est nécessaire pour faire face aux obligations intéressant l'ensemble du pays. Figurent en particulier dans cette somme les versements aux sociétés de droits d'auteur (1 422 000 francs), à l'industrie du disque (103 000 francs), à l'Agence télégraphique suisse pour le service des nouvelles (240 000 francs), les dépenses pour la radioscolaire (100 000 francs), ainsi que les dépenses pour les organes de la Société.

La part du Service des ondes courtes a été fixée à 1 161 200 francs.

La part attribuée aux trois sociétés membres sans studio (ORG, IRG, CRR) s'élève à 1 056 500 francs, soit 3 350 francs de plus que l'année dernière; ce montant doit être déduit avant la répartition des moyens financiers entre les studios.

Il reste à la disposition des six studios de radio 21 895 650 francs, soit 1 099 450 francs de plus que l'année précédente. La répartition interne des ressources financières de la SSR se fera conformément à la décision ci-après, arrêtée par le Comité central le 23 septembre 1960:

1. Doivent être déduits de la quote-part du produit des taxes de concession radiophoniques attribuée à la SSR:
 - a) les dépenses afférentes à la direction générale
 - b) les dépenses communes nécessitées par des tâches qui intéressent l'ensemble du pays
 - c) les dépenses du Service des ondes courtes
 - d) les versements aux fonds de réserves obligatoires
 - e) la part afférente aux sociétés membres sans studio.
2. Le solde est réparti comme suit entre les trois groupes nationaux:

a) Beromunster	45%
b) Sottens	33%
c) Monte Ceneri	22%

Beromunster se voit ainsi attribuer 9 853 043 francs, soit 598 734 francs de plus qu'en 1960. Sottens reçoit 7 225 565 francs ou 3 628 19 francs de plus que l'année dernière. La part de Monte Ceneri s'élève à 4 817 042 francs, montant représentant une augmentation de 1 378 97 francs par rapport à l'année dernière.

La nouvelle clé de répartition arrêtée par le Comité central n'a fait l'objet d'aucune contestation durant le délai de recours. Elle met fin aux dissensions désagréables qui opposèrent les sociétés membres durant 5 ans.

Le budget a été établi sur la base du plan de financement qui fait partie intégrante de notre contrat d'emprunt passé avec la Confédération. Il prévoit pour 1961 des dépenses s'élevant à 8,7 millions de francs. Celles-ci devraient être financées de la manière suivante:

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 1. Recettes provenant des taxes de concession
(70% des montants évalués en 1957) | Fr. 5 500 000.— |
| 2. Contribution de l'Association suisse des éditeurs de journaux | Fr. 2 000 000.— |
| 3. Prêt de la Confédération | Fr. 1 200 000.— |

Le message du Conseil fédéral du 9 juillet 1957 estimait à 80000 le nombre des concessions TV à fin 1960 et à 100000 l'effectif à fin 1961. On dénombra en fait 119127 abonnés à fin octobre 1960. Dans le budget de la Confédération, l'Administration des PTT évalue à 178000 le nombre des concessions à fin 1961. Ainsi, se trouvent largement dépassées les prévisions officielles de 1957. En 1958, l'accroissement considérable des abonnés nous a valu une recette supplémentaire de 0,3 million de francs en chiffre rond. En 1959, cette même recette s'est élevée à 1,3 million de francs; pour 1960, on peut l'évaluer au minimum à 2,8 millions de francs. A fin 1960, ces recettes supplémentaires atteindront pour le moins un total de 4,4 millions de francs, montant que l'Administration des PTT a constitué en réserve jusqu'à ce jour. Le message fédéral du 9 juillet prévoit que le Conseil fédéral doit se prononcer sur l'utilisation du produit supplémentaire des taxes de concession TV. Le Conseil fédéral a pris une décision à cet égard le 11 novembre 1960. Il s'est également prononcé sur la clé de répartition applicable au produit des taxes de concession prévu dans le plan de financement de 1957 pour les années 1961/1963. La décision du Conseil fédéral a la teneur suivante:

1. Le montant du produit supplémentaire des taxes de concession TV, constitué en réserve par les PTT durant les années 1958/1960, sera réparti entre la Société suisse de radiodiffusion et télévision et les PTT dans la proportion 70% : 30%.
2. La SSR reçoit le 70% et les PTT le 30% du produit des taxes de concession TV prévu dans le message fédéral du 9 juillet 1957 pour les années 1961/1963. Le Conseil fédéral se prononcera avant la fin de l'année 1962 sur la répartition du produit supplémentaire desdites taxes entre la SSR et les PTT.

Sur la base du taux de répartition précité, la SSR recevra au moins 3,1 millions de francs à titre de produit supplémentaire des taxes de concession TV pour les années 1958/1960. D'entente avec l'autorité de surveillance, ces moyens financiers supplémentaires seront utilisés comme suit:

0,625 million de francs pour couvrir les dépenses supplémentaires de 1960
2,222 millions de francs à titre de crédits supplémentaires pour 1961.

Le prêt de la Confédération sera mis à contribution pour un montant inférieur de 0,25 million de francs à celui prévu à l'époque.

Les crédits supplémentaires de 2,222 millions de francs, qui dépassent le montant prévu dans le plan de financement de 1957, portent le budget de l'exercice 1961 de 8,700 millions de francs à 10,922 millions de francs. Des moyens financiers supplémentaires, d'un montant de 1 220 000 francs, sont nécessaires pour la mise en exploitation du car de reportage du Tessin. Conformément aux décisions prises par l'Assemblée générale de la SSR les 24/25 mai 1957, la production des programmes TV en langue italienne devait commencer dès que serait atteint le chiffre de 50000 abonnés. Le car de reportage du Tessin sera mis en service au début de l'année 1961. Les crédits d'exploitation nécessaires doivent être disponibles à cette date, si l'on veut entreprendre la production programmatique prévue.

En vue de satisfaire aux exigences du fédéralisme, un montant supplémentaire de 182000 francs est prévu au budget pour l'extension du service des actualités nationales.

Un montant de 820000 francs est prévu pour couvrir les frais supplémentaires des programmes TV de Suisse alémanique et de Suisse française, frais causés par les revendications accrues des abonnés, la concurrence étrangère et le renchérissement de la production.

Les dépenses de la SSR s'élèvent pour 1961 à

Fr. 10 922 000.—

Elles seront financées par:

Les recettes provenant de la taxe de concession TV, conformément aux estimations de 1957

Fr. 5 500 000.—

Le montant disponible du produit supplémentaire de la taxe de concession TV pour les années 1958/1960 évalué à 3,1 millions de francs, dont à déduire 625 000 francs, pour les dépenses supplémentaires de l'exercice précédent

Fr. 2 475 000.—

La contribution de l'Association suisse des éditeurs de journaux

Fr. 2 000 000.—

Le prêt de la Confédération

Fr. 947 000.—

Les dépenses supplémentaires, par rapport à l'année 1960, se présentent comme suit pour les différents comptes:

Les frais de personnel excèdent de 1 040 000 francs ceux de l'exercice précédent, dont 492 000 francs sont attribués au Tessin, 57 000 francs consacrés aux augmentations annuelles réglementaires et allocations pour enfants, 24 000 francs aux promotions et augmentations extraordinaires. Le budget prévoit un crédit de 236 000 francs pour la création de nouveaux postes. A ces montants s'ajoute un crédit supplémentaire de 130 000 francs destiné aux aides temporaires et permanents. Aux nouveaux crédits attribués au Tessin, il convient encore d'ajouter un montant supplémentaire de 60 000 francs pour les prestations sociales. Au vu des expériences faites jusqu'ici et afin d'accroître la production filmée, les crédits pour frais de déplacement ont été augmentés de 40 000 francs.

Un crédit supplémentaire de 521 000 francs a été prévu au budget pour les frais généraux d'exploitation, ceux du Tessin y compris. Ce crédit est consacré plus particulièrement à la couverture de frais fixes supplémentaires, tels que loyers d'immeubles, assurances, amortissements et intérêts sur prêts destinés au financement d'immobilisations. A elles seules, ces rubriques nécessitent un crédit supplémentaire de 374 000 francs. Il faut en outre compter avec un supplément de dépenses pour le matériel technique de programme en relation avec la mise en service d'appareils enregistreurs magnétiques, les frais accrus de courant et de taxes téléphoniques et les frais d'entretien plus élevés occasionnés par les installations techniques et le parc automobile.

Un crédit supplémentaire de 1 062 000 francs a été prévu pour les frais directs de programme, dont un montant de 485 000 francs est consacré aux honoraires, frais de déplacement et prestations sociales pour les collaborateurs et artistes. Les droits d'auteur nécessitent un crédit supplémentaire de 145 000 francs. Un montant de 431 000 francs est en outre destiné à couvrir les autres frais directs de programme tels que location de lignes, location de films, pellicules et frais de copie, frais d'expédition de films, ainsi que frais de décors et frais accessoires de costume et autres.

Carl

Directeur administratif

COMPTES 1960

Compte de la Société suisse de radiodiffusion et télévision

	Compte 1959	Budget 1960	Compte 1960
Total des dépenses d'exploitation	25 701 085.70	25 759 500.—	26 084 655.85
Part de la direction générale au produit de la taxe de concession	3 956 460.—	3 435 000.—	3 435 000.—
Part du service des ondes courtes au produit de la taxe de concession	1 065 540.—	1 106 500.—	1 106 500.—
Allocations aux sociétés régionales avec studio	19 755 700.—	20 796 200.—	20 796 200.—
Allocations aux sociétés régionales sans studio	102 300.—	102 300.—	102 300.—
Service des programmes de la télédiffusion	294 529.—	319 500.—	317 903.—
<i>Excédent des recettes</i>	<i>526 556.70</i>	—	<i>326 752.85¹</i>
Total des recettes d'exploitation	25 701 085.70	25 759 500.—	26 084 655.85
Part de la SSR au produit de la taxe de concession	24 780 000.—	25 440 000.—	25 440 000.—
Part supplémentaire au produit de la taxe de concession de l'année précédente	626 556.70	—	326 752.85
Part du service des programmes de la télédiffusion au produit de la taxe de concession	288 529.—	313 500.—	311 903.—
Indemnité de rédaction de Ringier & Cie pour la télédiffusion	6 000.—	6 000.—	6 000.—

¹ Versement au fonds de construction selon décision de l'Assemblée générale du 5 juillet 1960 (voir compte de pertes et profits).

Compte de la Direction générale

Compte d'exploitation

	Compte 1959	Budget 1960	Compte 1960
Total des dépenses d'exploitation	3 987 036.14	3 435 000.—	3 485 494.63
Dépenses générales sur le plan suisse	2 567 271.97	2 426 800.—	2 328 159.95
<i>Frais de programme</i>	<i>1 887 253.30</i>	<i>2 050 000.—</i>	<i>1 980 957.05</i>
Redevance à la SUISA	896 546.—	966 000.—	965 449.20
Redevance au BIEM	350 871.40	360 000.—	375 836.35
Industrie du disque	218 996.55	219 000.—	167 496.20
Service des informations (ATS)	240 000.—	240 000.—	240 000.—
Allocations de la caisse centrale	42 589.50	50 000.—	47 070.30
Radioscolaire	100 976.75	100 000.—	99 229.90
Dépenses décidées par le Comité central	29 940.75	100 000.—	78 587.90
Echange de programmes avec l'étranger	7 132.35	12 000.—	7 287.20
Frais divers de programme	200.—	3 000.—	—
<i>Frais de la société</i>	<i>680 018.67</i>	<i>376 800.—</i>	<i>347 202.90</i>
Assemblée générale	28 733.40	30 000.—	20 954.10
Comité central	44 010.15	46 500.—	45 134.90
Commissions du Comité central	19 769.10	10 000.—	16 950.15
Conférences des directeurs	3 075.05	5 200.—	3 251.15
Commissions des programmes	16 514.25	22 100.—	16 644.90
Autres commissions	8 866.05	13 300.—	14 533.65
Organes de la Caisse-pension	11 768.60	12 800.—	13 788.95
Union européenne de radiodiffusion	50 772.20	60 000.—	48 065.20
Contributions de la société à la Caisse-pension	460 276.—	114 000.—	107 129.45
Nouveau bâtiment de la SSR	34 313.55	60 000.—	56 240.30
Autres frais de la société	1 920.32	2 900.—	4 510.15

	Compte 1959	Budget 1960	Compte 1960
Dépenses de la direction générale	928 443.73	1 008 200.—	917 800.99
<i>Frais de personnel</i>	668 056.80	715 100.—	637 154.20
Traitements et prestations sociales	625 524.80	665 100.—	595 688.85
Autres frais de personnel	42 532.—	50 000.—	41 465.35
<i>Frais généraux d'exploitation</i>	260 386.93	293 100.—	280 646.79
Frais administratifs	78 656.21	93 400.—	92 826.90
Frais d'entretien divers	3 580.14	5 000.—	2 701.89
Matériel	42 208.65	49 700.—	47 849.70
Assurances, taxes et droits	689.60	1 000.—	718.50
Loyers et frais	66 313.33	68 400.—	67 111.78
Amortissements	20 504.90	25 600.—	24 990.82
Dépenses du service d'information SSR	48 434.10	50 000.—	44 447.20
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i> (report au compte de pertes et profits)	491 320.44	—	239 533.69
Total des recettes d'exploitation	3 987 036.14	3 435 000.—	3 485 494.63
Part de la direction générale au produit de la taxe de concession	3 956 460.—	3 435 000.—	3 435 000.—
Intérêts sur avoirs en banques	26 168.24	—	47 821.43
Intérêts sur prêts	1 723.20	—	1 011.05
Autres recettes d'exploitation	2 684.70	—	1 662.15

Compte de pertes et profits

	Compte 1959	Budget 1960	Compte 1960
Recettes	1 544 344.93	126 000.—	737 554.07
Intérêts sur titres	67 552.65	50 000.—	74 579.30
Produits sur ventes de valeurs d'établissements	1 962.50	—	390.—
Prélèvement sur des réserves	370 000.—	—	—
Contributions de journaux, etc.	10 978.25	10 000.—	11 570.—
Autres recettes	65 088.15	66 000.—	82 643.15
Solde actif à fin 1958, resp. à fin 1959	10 886.24	—	2 085.08
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i>	<i>1 017 877.14</i>	<i>—</i>	<i>566 286.54</i>
Dépenses	1 544 344.93	126 000.—	737 554.07
Amortissements extraordinaires	703.15	—	1 498.15
Autres charges extraordinaires	—	61 000.—	16 666.—
Versement à la réserve d'exploitation SSR	1 126 556.70	—	—
Versement au fonds de réserve spécial du CC	65 000.—	65 000.—	65 000.—
Versement au fonds de construction SSR	350 000.— ¹	—	326 752.85
<i>Solde actif 1959, resp. 1960</i>	<i>2 085.08</i>	<i>—</i>	<i>327 637.07</i>

¹ Utilisation du solde actif selon décision de l'Assemblée générale du 5 juillet 1960.

Actif

Caisse			Fr. 4 315.—
Petites Caisses			Fr. 350.—
Chèques postaux			Fr. 28 719.71
Banques			Fr. 1 518 450.54
Débiteurs			Fr. 73 473.90
Actif transitoire			Fr. 643 556.60
Titres			Fr. 2 655 703.—
Prêts et avances			Fr. 31 117.70
Compte d'établissement:			
Terrain, bâtiment		Fr. 923 375.—	
Mobilier	Fr. 220 895.50		
Amortissement effectué	Fr. 147 387.31	Fr. 73 508.19	
Machines, appareils techniques et d'enregistrement	Fr. 21 348.25		
Amortissement effectué	Fr. 17 117.30	Fr. 4 230.95	
Machines, appareils techniques et d'enregistrement de la télédiffusion	Fr. 4 072.—		
Amortissement effectué	Fr. —	Fr. 4 072.—	
Installations	Fr. 20 202.—		
Amortissement effectué	Fr. 20 013.35	Fr. 188.65	
Voitures de reportage SOC	Fr. 9 597.—		
Amortissement effectué	Fr. —	Fr. 9 597.—	
Bibliothèque	Fr. 16 504.38		
Amortissement effectué	Fr. 16 503.38	Fr. 1.—	
Matériel de bureau	Fr. 191 741.55		
Amortissement effectué	Fr. 129 077.—	Fr. 62 664.55	Fr. 1 077 637.34
Compte de construction			Fr. 1 099 728.25
			<u>Fr. 7 133 052.04</u>

Passif

Créanciers		Fr.	50 988.05
Passif transitoire		Fr.	671 074.20
Fonds de disposition des sociétés régionales et du SOC:			
	Radio Zurich	Fr.	90 490.95
	Radio Berne	Fr.	43 990.90
	Radio Bâle	Fr.	88 824.25
	Radio Lugano	Fr.	148 000.—
	SOC	Fr.	102 661.82
		Fr.	473 967.92
Fonds de réserve central prescrit par la concession		Fr.	500 000.—
Fonds de réserve spécial à la disposition du Comité central		Fr.	296 476.15
Fonds de construction		Fr.	1 476 752.85
Réserve pour mesures de consolidation de la Caisse-pension		Fr.	59 468.90
Réserve d'exploitation SSR		Fr.	2 974 690.70
Réserve d'exploitation pour buts spéciaux (télédiffusion)		Fr.	157 145.20
Réserve pour tâches spéciales du SOC		Fr.	16 666.—
Fonds de compensation pour pertes sur cours de titres en portefeuille		Fr.	128 185.—
Solde actif de la SSR		Fr.	327 637.07
		Fr.	<u>7 133 052.04</u>

Compte d'exploitation

	Compte 1959	Budget 1960	Compte 1960
Total des dépenses d'exploitation	1 068 560.70	1 106 500.—	1 109 540.60
<u>Frais de personnel</u>	621 381.55	691 500.—	684 929.70
Traitements et prestations sociales	598 002.70	665 950.—	660 136.95
Autres frais de personnel	23 378.85	25 550.—	24 792.75
<u>Frais généraux d'exploitation</u>	181 911.70	191 300.—	185 859.68
Frais administratifs	39 172.70	39 100.—	35 600.10
Frais d'entretien divers	17 445.75	16 500.—	12 709.84
Matériel	63 382.50	70 500.—	72 006.21
Assurances	3 871.60	4 000.—	3 953.95
Loyers	41 936.75	44 400.—	46 206.—
Amortissements	16 102.40	16 800.—	15 383.58
<u>Frais directs de programme</u>	246 970.62	223 700.—	231 507.70
Honoraires et frais	211 928.95	192 500.—	201 025.05
Prestations sociales en faveur des collaborateurs	16 843.10	15 000.—	15 494.70
Autres frais directs de programme	18 198.57	16 200.—	14 987.95
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i> (Report au compte de pertes et profits)	<i>18 296.83</i>	—	<i>7 243.52</i>
Total des recettes d'exploitation	1 068 560.70	1 106 500.—	1 109 540.60
Part du Service suisse des ondes courtes au produit de la taxe de concession	1 065 540.—	1 106 500.—	1 106 500.—
Allocation supplémentaire sur le produit de la taxe de concession	—	—	—
Autres recettes d'exploitation	2 809.70	—	2 950.60
Recettes provenant de ventes	211.—	—	90.—

Compte de pertes et profits

	Compte 1959	Budget 1960	Compte 1960
Recettes	18 592.18	—	15 282.87
Produit sur ventes de valeurs d'établissement	60.—	—	240.—
Prélèvement sur des réserves (fonds de disposition)	—	—	—
Autres recettes	235.35	—	7 799.35
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i>	<i>18 296.83</i>	—	<i>7 243.52</i>
Dépenses	18 592.18	—	15 282.87
Versement du solde actif au fonds de disposition	18 592.18	—	15 282.87

Compte du service des programmes de la Télédiffusion

Compte d'exploitation

	Compte 1959	Budget 1960	Compte 1960
Total des dépenses d'exploitation	294 529.—¹	319 500.—¹	317 903.—¹
<u>Frais de personnel</u>	114 659.35	109 510.—	107 952.65
Traitements et prestations sociales	111 993.30	105 210.—	104 713.65
Autres frais de personnel	2 666.05	4 300.—	3 239.—
<u>Frais généraux d'exploitation</u>	17 559.05	27 550.—	17 253.90
Frais administratifs	8 353.85	13 000.—	8 561.65
Frais d'entretien divers	129.10	600.—	206.05
Matériel	1 992.—	5 900.—	1 867.95
Assurances	26.60	50.—	26.60
Loyers	7 057.50	6 500.—	6 445.65
Amortissements	—	1 500.—	146.—
<u>Frais directs de programme</u>	120 295.80	131 000.—	132 209.95
Honoraires et frais	120 295.80	131 000.—	132 209.95
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i> (Report au compte de pertes et profits)	42 014.80	51 440.—	60 486.50
Total des recettes d'exploitation	294 529.—	319 500.—	317 903.—
Part au produit de la taxe de concession TD	288 529.—	313 500.—	311 903.—
Indemnité de rédaction de Ringier & Cie pour le service des programmes de la télédiffusion	6 000.—	6 000.—	6 000.—

¹ Excédent des recettes d'exploitation inclus.

Service des programmes de la Télédiffusion

Compte de pertes et profits

	Compte 1959	Budget 1960	Compte 1960
Recettes	42 014.80	51 440.—	60 486.50
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i>	<i>42 014.80</i>	<i>51 440.—</i>	<i>60 486.50</i>
Dépenses	42 014.80	51 440.—	60 486.50
Versement à la réserve d'exploitation pour buts spéciaux	42 014.80	51 440.—	60 486.50

Compte des studios

A. Compte d'exploitation

	Zurich	Berne
Total des charges d'exploitation	3 730 859.25	2 608 779.36
<i>Sociétés-membres sans studio</i>	—	—
<i>Charges d'exploitation des studios</i>	3 730 859.25	2 608 779.36
Frais de personnel	1 047 517.15	1 149 428.20
Traitements et prestations sociales pour le personnel	1 015 370.20	1 108 442.90
Autres frais de personnel	32 146.95	40 985.30
Frais généraux d'exploitation	366 621.98	440 482.65
Frais de la société	12 817.15	18 222.—
Frais administratifs	57 962.30	49 924.33
Frais d'entretien	57 285.73	47 471.65
Matériel	105 573.12	104 918.04
Assurances	8 646.94	8 546.—
Loyers et intérêts du capital	39 045.24	100 153.58
Amortissements	85 291.50	111 247.05
Frais directs de programme	2 255 281.22	986 626.97
Honoraires et frais	995 240.10	865 124.80
Prestations sociales en faveur des collaborateurs et artistes	22 871.20	14 654.90
Autres frais directs de programme	50 765.92	78 501.87
Divers	—	2 989.75
Orchestre radiophonique	1 141 218.10	—
Chœur radiophonique	45 185.90	25 355.65
<i>Excédent du produit du compte d'exploitation</i> (Report au compte de profits et pertes)	61 438.90	32 241.54
Produit de l'exploitation total	3 730 859.25	2 608 779.36
<i>Sociétés-membres sans studio</i>	—	—
<i>Produit d'exploitation des studios</i>	3 730 859.25	2 608 779.36
Taxe de concession: attributions ordinaires	3 721 703.—	2 574 203.—
Taxe de concession: attributions supplémentaires	—	—
Intérêts sur avoirs en banque	2 230.53	4 045.46
Loyers	4 737.50	23 008.05
Recettes provenant de droits d'entrée	—	5 908.75
Recettes provenant de ventes	—	44.10
Recettes provenant de communications au micro	1 350.—	1 570.—
Autres produits d'exploitation	838.22	—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i> (Report au compte de profits et pertes)	—	—

Bâle	Beromunster total	Lausanne	Genève	Sottens total	Monte Ceneri Lugano	Total des charges d'exploitation
2 967 130.13	9 409 068.74	3 216 108.84	3 689 708.35	6 905 817.19	4 684 479.05	20 999 364.98
—	102 300.—	—	—	—	—	102 300.—
2 967 130.13	9 306 768.74	3 216 108.84	3 689 708.35	6 905 817.19	4 684 479.05	20 897 064.98
1 031 507.34	3 228 452.69	1 035 987.70	1 033 750.90	2 069 738.60	1 094 062.10	6 392 253.39
1 000 514.25	3 124 327.35	1 009 187.30	1 011 140.60	2 020 327.90	1 062 966.90	6 207 622.15
30 993.09	104 125.34	26 800.40	22 610.30	49 410.70	31 095.20	184 631.24
550 769.81	1 357 874.44	502 530.74	567 333.17	1 069 863.91	310 673.16	2 738 411.51
22 071.10	53 110.25	19 411.15	12 680.65	32 091.80	15 975.70	101 177.75
68 958.87	176 845.50	89 373.52	83 612.76	172 986.28	51 057.28	400 889.06
72 441.67	177 199.05	48 941.53	60 191.97	109 133.50	30 828.23	317 160.78
129 741.24	340 232.40	115 067.03	128 967.20	244 034.23	140 716.63	724 983.26
11 484.—	28 676.94	14 238.40	16 343.35	30 581.75	6 970.35	66 229.04
89 664.68	228 863.50	91 819.33	90 721.91	182 541.24	42 733.50	454 138.24
156 408.25	352 946.80	123 679.78	174 815.33	298 495.11	22 391.47	673 833.38
1 288 574.54	4 530 482.73	1 634 879.40	2 044 733.48	3 679 612.88	2 627 113.69	10 837 209.30
828 156.86	2 688 521.76	1 189 254.13	1 167 740.85	2 356 994.98	1 446 338.28	6 491 855.02
14 419.05	51 945.15	79 017.—	51 579.30	130 596.30	67 829.85	250 371.30
75 259.20	204 526.99	174 587.71	149 251.28	323 838.99	140 495.05	668 861.03
—	2 989.75	—	—	—	3 145.80	6 135.55
370 739.43	1 511 957.53	192 020.56	676 162.05	868 182.61	771 059.23	3 151 199.37
—	70 541.55	—	—	—	198 245.48	268 787.03
96 278.44	189 958.88	42 711.—	43 890.80	86 601.80	652 630.10	929 190.78
2 967 130.13	9 409 068.74	3 216 108.84	3 689 708.35	6 905 817.19	4 684 479.05	20 999 364.98
—	102 300.—	—	—	—	—	102 300.—
2 967 130.13	9 306 768.74	3 216 108.84	3 689 708.35	6 905 817.19	4 684 479.05	20 897 064.98
2 958 403.—	9 254 309.—	3 204 498.—	3 658 248.—	6 862 746.—	4 679 145.—	20 796 200.—
—	—	—	—	—	—	—
3 565.68	9 841.67	9 670.84	4 189.05	13 859.89	3.50	23 705.06
2 640.—	30 385.55	50.—	25 236.30	25 286.30	—	55 671.85
—	5 908.75	—	—	—	5 090.55	10 999.30
—	44.10	—	135.—	135.—	40.—	219.10
1 320.—	4 240.—	1 890.—	1 900.—	3 790.—	200.—	8 230.—
1 201.45	2 039.67	—	—	—	—	2 039.67
—	—	—	—	—	—	—

B. Compte de résultats

	Zurich	Berne
Produits		
Produits extraordinaires total	85 407.25	73 356.41
Solde actif reporté 1959	1 839.55	1 279.72
Intérêts sur titres	382.50	6 217.10
Dividendes	94.60	—
Gains sur les cours de changes, divers	111.70	—
Bénéfices sur ventes d'installations	40.—	140.—
Prélèvement sur les réserves	—	—
Recettes extraordinaires (contributions)	21 500.—	21 500.—
Autres recettes	—	3 362.05
Couverture d'amortissements extraordinaires	—	8 616.—
Intérêts sur avance au personnel	—	—
<i>Excédent du produit du compte d'exploitation</i>	<i>61 438.90</i>	<i>32 241.54</i>
<i>Solde passif au 31 décembre 1960</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
Charges		
Charges extraordinaires total	85 407.25	73 356.41
Solde passif reporté	—	—
Amortissements extraordinaires	44 358.65	8 616.—
Frais extraordinaires de représentation	1 081.05	—
Pertes sur débiteurs	—	—
Autres charges extraordinaires	31 718.50	49 397.40
Radioprogramma Lugano	—	—
Frais d'installation extraordinaires	—	—
Frais d'envoi	—	—
Impôt sur le capital et les revenus	—	5 280.65
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	<i>—</i>	<i>—</i>
<i>Solde actif au 31 décembre 1960</i>	<i>8 249.05</i>	<i>10 062.36</i>

Bâle	Beromunster total	Lausanne	Genève	Sottens total	Monte Ceneri Lugano	Total des charges d'exploitation
150 682.68	309 446.34	105 199.94	75 238.10	180 438.04	679 735.85	1 169 620.23
3 365.11	6 484.38	149.88	6 015.20	6 165.08	2 933.10	15 582.56
—	6 599.60	4.75	45.—	49.75	2 328.—	8 977.35
120.40	215.—	—	5.60	5.60	14.40	235.—
—	111.70	—	—	—	—	111.70
2 702.—	2 882.—	3 326.—	—	3 326.—	3 275.—	9 483.—
—	—	—	—	—	—	—
21 500.—	64 500.—	47 250.—	16 103.30	63 353.30	1 500.—	129 353.30
3 213.90	6 575.95	2 938.91	38.20	2 977.11	10 900.45	20 453.51
23 502.83	32 118.83	8 819.40	9 140.—	17 959.40	6 080.—	56 158.23
—	—	—	—	—	74.80	74.80
<i>96 278.44</i>	<i>189 958.88</i>	<i>42 711.—</i>	<i>43 890.80</i>	<i>86 601.80</i>	<i>652 630.10</i>	<i>929 190.78</i>
—	—	—	—	—	—	—
150 682.68	309 446.34	105 199.94	75 238.10	180 438.04	679 735.85	1 169 620.23
—	—	—	—	—	—	—
123 502.83	176 477.48	28 610.45	30 345.25	58 955.70	7 600.—	243 033.18
3 355.90	4 436.95	—	—	—	752.50	5 189.45
—	—	—	150.06	150.06	—	150.06
5 420.80	86 536.70	65 090.—	21 663.90	86 753.90	538 981.40	712 272.—
45.80	45.80	—	12 000.—	12 000.—	39 940.—	51 985.80
—	—	—	8 200.—	8 200.—	76 099.80	84 299.80
—	—	—	—	—	4 639.30	4 639.30
11 484.20	16 764.85	4 885.70	—	4 885.70	838.50	22 489.05
—	—	—	—	—	—	—
6 873.15	25 184.56	6 613.79	2 878.89	9 492.68	10 884.35	45 561.59

Bilan des studios au 31 décembre 1960

	Zurich	Berne	Bâle	Lausanne	Genève	Lugano	Total
Actif	1 271 066.78	3 214 377.12	2 942 856.62	3 413 053.61	2 703 507.03	6 903 284.44	20 448 145.60
1. <i>Valeurs d'exploitation</i>	212 170.28	470 216.32	323 988.62	917 244.69	87 515.09	286 643.02	2 297 778.02
Caisse	1 010.85	25 861.10	7 887.65	1 991.54	23.89	12 981.06	49 756.09
Compte de chèque postal	48 163.58	153 170.37	36 918.65	34 694.68	51 488.59	152 406.60	476 842.47
Banques	106 793.70	92 280.05	244 593.06	862 285.57	—	822.—	1 306 774.38
Titres	9 300.—	140 320.90	—	1 160.—	979.10	80 000.—	231 760.—
Débiteurs	26 822.45	22 636.—	34 589.26	17 112.90	22 499.46	40 433.36	164 093.43
Actif transitoire	20 079.70	35 947.90	—	—	12 524.05	—	68 551.65
2. <i>Valeurs immobilisées (valeur compt.)</i>	981 378.95	2 654 773.25	2 411 608.40	2 495 808.92	2 558 539.51	6 606 511.02	17 708 620.05
Terrains, bâtiments	760 869.40	2 556 194.50	2 200 352.13	2 378 590.92	2 264 608.13	812 703.20	10 973 318.28
Immeuble du studio en construction	—	—	—	—	—	5 728 959.67	5 728 959.67
Autres établissements	220 509.55	98 578.75	211 256.27	117 218.—	293 931.38	64 848.15	1 006 342.10
3. <i>Comptes d'ordre</i>	77 517.55	89 387.55	207 259.60	—	57 452.43	10 130.40	441 747.53
4. <i>Solde passif</i>	—	—	—	—	—	—	—
Passif	1 271 066.78	3 214 377.12	2 942 856.62	3 413 053.61	2 703 507.03	6 903 284.44	20 448 145.60
1. <i>Fonds étrangers</i>	881 190.18	2 555 513.13	2 474 037.89	3 249 712.84	2 565 146.61	3 579 059.18	15 304 659.83
Banques	—	—	—	—	20 263.68	—	20 263.68
Créanciers	68 799.78	110 513.13	85 315.35	750 267.—	174 470.38	8 859.38	1 198 225.02
Hypothèques, emprunts	800 000.—	2 445 000.—	2 388 722.54	2 452 782.34	2 370 412.55	3 570 199.80	14 027 117.23
Passif transitoire	12 390.40	—	—	46 663.50	—	—	59 053.90
2. <i>Capital propre</i>	304 110.—	559 414.08	254 685.98	156 726.98	78 029.10	3 303 210.51	4 656 176.65
Capital social	200 000.—	188 890.—	118 700.—	—	50 000.—	168 300.—	725 890.—
Fonds de réserve	91 500.—	43 994.—	34 843.50	—	—	34 000.—	204 337.50
Provisions	12 610.—	326 530.08	101 142.48	156 726.98	28 029.10	3 100 910.51	3 725 949.15
3. <i>Comptes d'ordre</i>	77 517.55	89 387.55	207 259.60	—	57 452.43	10 130.40	441 747.53
4. <i>Solde actif</i>	8 249.05	10 062.36	6 873.15	6 613.79	2 878.89	10 884.35	45 561.59

Compte du service radio PTT

	1960	1959
Produit	40 996 410.19	39 185 418.10
Produit brut des droits de concession radioréceptrice	37 484 714.—	35 916 789.80 ¹
Autres droits (droits d'enregistrement, de perception, de concession pour stations radioémettrices, estampilles bleues)	1 050 338.33	944 845.27
Remboursements de frais par tiers (travaux pour le compte de tiers, droits pour le contrôle des installations réceptrices)	374 016.40	356 270.25
Recettes administratives (amendes pour violation de la régle, frais d'instruction, listes d'adresses, vente d'imprimés et de maculature)	228 831.23	244 175.58
Droits d'auteurs	673 803.60	880 573.20
Prélèvement sur réserves pour la couverture de déficits nets (selon la décision du Conseil fédéral du 30. 5. 1958)	1 184 706.63	842 764.—
Charges	40 996 410.19	39 185 418.10
<i>Personnel</i>	<i>5 133 739.70</i>	<i>5 079 046.60</i>
Traitements, salaires et allocations	3 965 721.45	3 875 723.10
Autres charges de personnel (assurances du personnel, restitution de débours, prestations spéciales, uniformes, etc.)	1 168 018.25	1 203 323.50
<i>Locaux</i>	<i>591 525.98</i>	<i>450 273.75</i>
Location, entretien, aménagement	400 525.98	281 273.75
Amortissement des bâtiments	191 000.—	169 000.—
<i>Installations d'exploitation</i>	<i>5 184 214.26</i>	<i>4 540 701.80</i>
Entretien	565 835.12	844 868.73
Démolition et transformation	72 279.92	80 613.42
Diverses charges d'exploitation	135 947.53	103 313.34
Redevance pour utilisation du réseau des lignes du téléphone	718 576.05	448 627.—
Courant industriel	664 575.64	435 279.31
Amortissement des installations techniques	3 027 000.—	2 628 000.—

¹ Exclut droits d'auteurs.

Compte du service radio PTT

	1960	1959
<i>Transports</i>	183 920.10	247 506.15
Matières consommables, véhicules, automobiles, bicyclettes, frais de transport du matériel technique	104 920.10	106 506.15
Amortissement des véhicules	79 000.—	141 000.—
<i>Charges générales</i>	2 613 191.45	2 454 868.05
Papier et impression	136 999.65	124 871.15
Taxes postales	185 000.—	185 000.—
Diverses charges d'administration (mobilier, matériel de bureau, insertions, etc.)	171 550.68	128 498.70
Amortissement du mobilier et des outils	134 000.—	134 000.—
Intérêts de capitaux et assurance	381 417.15	373 919.95
Part du service radio à diverses charges générales	172 458.97	176 911.25
Bonification au service de télédiffusion pour des prestations en faveur du service radio	1 431 765.—	1 331 667.—
<i>Recettes de trafic — Défalcatons</i>	27 289 818.70	26 413 021.75
Part de la SSR aux droits de concession radioréceptrice	26 204 299.80	25 106 752.85
Redevance pour droits d'auteurs (Fr. 9.50 par concession IIa):		
a) au profit de la Société suisse des auteurs (SUISA)	673 803.60	880 573.20
b) au profit de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, Paris, Comité Genève	7 000.—	7 000.—
Versement au fonds commun PTT/SSR de déparasitage	50 000.—	50 000.—
Versement à la société Pro Radio-Télévision (part aux droits de concession des concessions d'installateurs)	280 000.—	290 000.—
Versement à Rediffusion SA et Radibus AG (provision pour la perception, de leurs abonnés, des taxes de concession radioréceptrice)	74 715.30	78 695.70
Immobilisations des PTT pour le service radio		
Etat des immobilisations au début de l'année	56 913 475.86	53 914 289.82
Augmentation	2 569 396.70	4 139 102.94
Diminution	— 703 373.50	— 1 139 916.90
<i>Etat des immobilisations à la fin de l'année</i>	58 779 499.06	56 913 475.86

Compte du service radio PTT

	1960	1959
Etat des amortissements au début de l'année	44 521 024.40	42 353 883.75
Charges d'amortissement	3 431 000.—	3 072 000.—
Prélèvement sur le compte d'amortissement	— 523 880.10	— 904 859.35
<i>Etat des amortissements à la fin de l'année</i>	<i>47 428 144.30</i>	<i>44 521 024.40</i>
<i>Valeur comptable à la fin de l'année</i>	<i>11 351 354.76</i>	<i>12 392 451.46</i>
Immeubles	2 405 674.92	2 415 359.77
Installations d'exploitation	8 367 975.49	9 372 769.89
Biens meubles	577 204.35	603 821.80
Participations	500.—	500.—
Pro memoria		
Le bilan des PTT au 31 décembre 1960 attribue à la radiodiffusion les provisions suivantes:		
<i>Réserves de crise</i>		
Fonds de déparasitage de la radio	1 445 000.—	
Provisions pour acquisition de matériel	1 200 000.—	
<i>Réserves pour la radio</i> (à la disposition du Conseil fédéral, conf. à l'ACF du 13. 9. 1955)	3 018 858.99	
<i>Fonds commun de déparasitage PTT/SSR pour l'amélioration de la réception de la radio</i>	1 261 912.45	

Compte du Service des programmes de la télévision

Compte d'exploitation

	Budget 1960	Compte 1960	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1960
Charges d'exploitation	8 300 000.—	9 274 141.60	+ 974 141.60
Frais de personnel	3 055 261.—	3 113 780.50	+ 58 519.50
Traitements et prestations sociales pour le personnel	2 794 611.—	2 823 303.50	+ 28 692.50
Autres frais de personnel	260 650.—	290 477.—	+ 29 827.—
Frais généraux d'exploitation	1 705 550.—	1 705 059.98	— 490.02
Frais administratifs	132 100.—	192 124.85	+ 60 024.85
Frais d'entretien	468 400.—	315 659.10	— 152 740.90
Matériel	285 700.—	289 949.53	+ 4 249.53
Assurances	53 000.—	51 422.70	— 1 577.30
Loyers et intérêts du capital	284 000.—	279 202.50	— 4 797.50
Amortissements	380 350.—	385 663.75	+ 5 313.75
Acquisitions	102 000.—	191 037.55	+ 89 037.55
Frais directs de programme	3 539 189.—	4 455 301.12	+ 916 112.12
Honoraires et frais	2 057 469.—	2 241 058.85	+ 183 589.85
Prestations sociales en faveur des collaborateurs et artistes	62 720.—	71 740.35	+ 9 020.35
Autres frais de programme	1 419 000.—	2 142 501.92	+ 723 501.92
<i>Excédent des recettes</i> (Report au compte de résultats)	—	—	—
Produit de l'exploitation total	8 300 000.—	9 274 141.60	+ 974 141.60
Part du produit des taxes de concession	4 550 000.—	6 550 000.—	—
Participation de l'Association des éditeurs de journaux	2 000 000.—		
Attributions supplémentaires	—	625 000.—	+ 625 000.—
Intérêts sur avoirs en banque	—	4 437.57	+ 4 437.57
Recettes provenant de droits d'entrée	—	6 823.65	+ 6 823.65
Remboursements sur productions (programme)	—	173 592.15	+ 173 592.15
Recettes provenant de conversations téléphoniques privées	—	2 812.95	+ 2 812.95
Produit net de ventes de films (programme)	—	54 333.05	+ 54 333.05
Produit net de ventes de films (téléjournal)	—	4 515.35	+ 4 515.35
Mise en compte de salaires à des tiers	—	18 920.80	+ 18 920.80
Facturation à des tiers pour usage de voiture de service	—	2 440.95	+ 2 440.95
Location de studios	—	1 138.—	+ 1 138.—
Facturation pour usages d'appareils	—	2 526.85	+ 2 526.85
Recettes sur ventes de livres	—	347.30	+ 347.30
<i>Excédent du compte d'exploitation</i> (Report au compte de résultats)	1 750 000.—	1 827 252.98	+ 77 252.98

Compte du Service des programmes de la télévision

Compte de résultats

	Budget 1960	Compte 1960	Dép. suppl. ou inf. par rapport à 1960
Charges extraordinaires (total)	1 750 000.—	2 011 945.18	+ 261 945.18
Amortissements extraordinaires	—	2 800.—	+ 2 800.—
Pertes sur débiteurs	—	159.40	+ 159.40
Autres charges extraordinaires	—	281.—	+ 281.—
Intérêts sur prêt 1960 de la Confédération	—	181 451.80	+ 181 451.80
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	<i>1 750 000.—</i>	<i>1 827 252.98</i>	<i>+ 77 252.98</i>
Produits extraordinaires (total)	1 750 000.—	2 011 945.18	+ 261 945.18
Bénéfice sur ventes d'installations	—	50.—	+ 50.—
Intérêts sur cotisations d'entrée dans la Caisse-pension	—	374.10	+ 374.10
Couverture d'amortissements extraordinaires	—	3 233.—	+ 3 233.—
Autres recettes extraordinaires	—	1 831.10	+ 1 831.10
Excédent du produit du compte d'exploitation	—	—	—
<i>Solde passif</i>	<i>1 750 000.—</i>	<i>2 006 456.98</i>	<i>+ 256 456.98</i>

Bilan au 31 décembre 1960

	Bilan au 31 déc. 1959	Bilan au 31 déc. 1960
Actif	7 514 333.68	11 954 707.43
<i>Mouvements de fonds</i>	159 646.73	135 673.77
Caisse principale	10 482.05	24 479.25
Petites caisses (timbres)	234.55	471.95
Compte de chèque postal	131 226.73	80 671.92
Banque	17 703.40	30 050.65
<i>Débiteurs et Comptes d'ordre</i>	310 220.64	641 571.09
Direction générale de la SSR	—	19 761.60
Avances courantes de frais	9 344.20	8 966.90
Sociétés étrangères de TV	115 152.83	89 384.76
Paiements anticipés aux fournisseurs	—	25 000.—
Autres débiteurs	61 121.65	80 626.97
Compte d'ordre taxes lignes video	91 491.96	153 143.46
Actif transitoire	33 110.—	264 687.40
<i>Matériel</i>	29 876.36	23 495.81
Matériel de film	20 853.76	10 489.36
Bandes d'enregistrement	9 022.60	13 006.45
<i>Immobilisations / valeur comptable</i>	749 623.50	858 717.30
Mobilier et appareils de bureau	94 230.—	100 196.—
Matériel technique et outillage	156 148.—	173 514.25
Installations techniques	105 376.—	114 623.40
Matériel d'éclairage	91 583.—	59 628.70
Installations pour le développement des films, studio de sonorisation (Zurich)	157 222.—	129 561.30
Parc de voitures, atelier pour automobiles	68 285.—	76 967.—
Téléviseurs de service, autre outillage	74 520.—	65 414.90
Installations reprises par les PTT	1.—	1.—
Installations Eurovision	2 258.50	1 570.80
Installations Tessin	—	137 239.95
<i>Postes de compensation (compte courant et mouvement sur compte courant)</i>	1 089 239.70	3 113 065.73
<i>Solde passif</i>		
1958/1959	Fr. 5 175 726.75	
1960	Fr. 2 006 456.98	
Total	Fr. 7 182 183.73	7 182 183.73

	Bilan au 31 déc. 1959	Bilan au 31 déc. 1960
Passif	7 514 333.68	11 954 707.43
<i>Créanciers et comptes d'ordre</i>	<i>954 367.23</i>	<i>1 119 463.15</i>
Direction générale de la SSR	988.75	—
Sociétés étrangères de TV	27 682.83	5 849.25
Créanciers fournisseurs	508 937.—	1 034 523.30
Autres créanciers	35 202.80	59 773.35
Passif transitoire	381 555.85	19 317.25
<i>Prêts</i>	<i>5 470 726.75</i>	<i>7 722 178.55</i>
Emprunt destiné au financement d'installations	250 000.—	600 000.—
Prêt de la Confédération (y compris intérêts)	5 205 726.75	7 107 178.55
Réserves (pour installations Tessin)	15 000.—	15 000.—
<i>Postes de compensation (compte courant et mouvement sur compte courant)</i>	<i>1 089 239.70</i>	<i>3 113 065.73</i>

BUDGETS 1961

Répartition interne des ressources allouées à la Société suisse de radiodiffusion et télévision

Budget

	1961	1960	Augmentation par rapport à 1960
I. Ressources disponibles	26 526 500	25 440 000	+ 1 086 500
Quote-part versée par l'Administration des PTT	26 526 500	25 440 000	+ 1 086 500
Mise en réserve	—	—	—
II. Solde à répartir	26 526 500	25 440 000	+ 1 086 500
1. Direction générale	3 364 000	3 435 000	— 71 000
2. Service suisse des ondes courtes	1 161 200	1 106 500	+ 54 700
3. ORG, IRG, CRR	105 650	102 300	+ 3 350
III. Part des sociétés-membres avec studio	21 895 650	20 796 200	+ 1 099 450
	1961 <u>100%</u>	1960 <u>100%</u>	
<i>Beromünster</i>	45%	44,5%	9 853 043 9 254 309 + 598 734
Zurich			+ 185 311
Berne			+ 294 211
Bâle			+ 119 212
<i>Sottens</i>	33%	33%	7 225 565 6 862 746 + 362 819
Lausanne			+ 181 409
Genève			+ 181 410
<i>Monte Ceneri</i>	22%	22,5%	4 817 042 4 679 145 + 137 897
Lugano			+ 137 897

Budget de la Société suisse de radiodiffusion et télévision

	Budget 1960	Budget 1961
Total des dépenses d'exploitation	25 759 500	26 867 500
Part de la direction générale au produit de la taxe de concession	3 435 000	3 364 000
Part du service suisse des ondes courtes au produit de la taxe de concession	1 106 500	1 161 200
Allocations aux sociétés régionales avec studio	20 796 200	21 895 650
Allocations aux sociétés régionales sans studio	102 300	105 650
Service des programmes de la télédiffusion	319 500	341 000
Total des recettes d'exploitation	25 759 500	26 867 500
Part de la SSR au produit de la taxe de concession	25 440 000	26 526 500
Part supplémentaire au produit de la taxe de concession de l'année précédente	—	—
Prélèvement sur des réserves	—	—
Part du service des programmes de la télédiffusion au produit de la taxe de concession	313 500	335 000
Indemnité de rédaction de Ringier & Cie pour la télédiffusion	6 000	6 000

Budget de la Direction générale

Compte d'exploitation

	Budget 1960	Budget 1961
Total des dépenses d'exploitation	3 435 000	3 364 000
<u>Dépenses générales sur le plan suisse</u>	2 426 800	2 422 300
<i>Frais de programme</i>	2 050 000	2 079 700
Redevance à la SUISA	966 000	1 029 200
Redevance au BIEM	360 000	392 500
Industrie du disque	219 000	103 000
Service des informations (ATS)	240 000	240 000
Allocations de la caisse centrale	50 000	100 000
Radioscolaire	100 000	100 000
Crédit à la disposition du Comité central	100 000	100 000
Echange de programmes avec l'étranger	12 000	12 000
Frais divers de programme	3 000	3 000
<i>Frais de la société</i>	376 800	342 600
Assemblée générale	30 000	30 000
Comité central	46 500	46 500
Commissions du Comité central	10 000	21 000
Conférences des directeurs	5 200	5 000
Commissions des programmes	22 100	22 100
Autres commissions	13 300	13 300
Organes de la Caisse-pension	12 800	12 800
Union européenne de radiodiffusion	60 000	54 000
Contributions de la société à la Caisse-pension	114 000	100 000
Nouveau bâtiment de la SSR	60 000	35 000
Autres frais de la société	2 900	2 900

Direction générale

	Budget 1960	Budget 1961
<u>Dépenses de la direction générale</u>	1 008 200	941 700
<i>Frais de personnel</i>	715 100	653 600
Traitements et prestations sociales	665 100	608 600
Autres frais de personnel	50 000	45 000
<i>Frais généraux d'exploitation</i>	293 100	288 100
Frais administratifs	93 400	88 400
Frais d'entretien divers	5 000	4 800
Matériel	49 700	49 700
Assurances, taxes et droits	1 000	800
Loyers et frais	68 400	68 400
Amortissements	25 600	26 000
Crédit spécial du service d'information SSR	50 000	50 000
Total des recettes d'exploitation	3 435 000	3 364 000
Part de la direction générale au produit de la taxe de concession	3 435 000	3 364 000

Compte de pertes et profits

	Budget 1960	Budget 1961
Recettes	126 000	251 000
Intérêts sur titres	50 000	75 000
Contributions de journaux, etc.	10 000	10 000
Autres recettes	66 000	166 000
Dépenses	126 000	251 000
Autres charges extraordinaires	61 000	86 000
Versement au fonds de réserve spécial du CC	65 000	65 000
Autres dépenses	—	100 000

Budget du Service suisse des ondes courtes

Compte d'exploitation

	Budget 1960	Budget 1961
Total des dépenses d'exploitation	1 106 500	1 161 200
<u>Frais de personnel</u>	691 500	735 050
Traitements et prestations sociales	665 950	710 250
Autres frais de personnel	25 550	24 800
<u>Frais généraux d'exploitation</u>	191 300	195 200
Frais administratifs	39 100	39 100
Frais d'entretien divers	16 500	12 500
Matériel	70 500	68 800
Assurances	4 000	5 500
Loyers	44 400	50 000
Amortissements	16 800	19 300
<u>Frais directs de programme</u>	223 700	230 950
Honoraires et frais	192 500	200 700
Prestations sociales en faveur des collaborateurs	15 000	14 550
Autres frais directs de programme	16 200	15 700
Total des recettes d'exploitation	1 106 500	1 161 200
Part du Service suisse des ondes courtes au produit de la taxe de concession	1 106 500	1 161 200
Allocation supplémentaire sur le produit de la taxe de concession	—	—

Budget du Service des programmes de la télédiffusion

Compte d'exploitation

	Budget 1960	Budget 1961
Total des dépenses d'exploitation	319 500	341 000
<u>Frais de personnel</u>	109 510	110 100
Traitements et prestations sociales	105 210	106 300
Autres frais de personnel	4 300	3 800
<u>Frais généraux d'exploitation</u>	27 550	22 750
Frais administratifs	13 000	10 000
Frais d'entretien divers	600	600
Matériel	5 900	3 400
Assurances	50	50
Loyers	6 500	6 600
Amortissements	1 500	2 100
<u>Frais directs de programme</u>	131 000	152 000
Honoraires et frais	131 000	152 000
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i> (Report au compte de pertes et profits)	<i>51 440</i>	<i>56 150</i>
Total des recettes d'exploitation	319 500	341 000
Part au produit de la taxe de concession de la télédiffusion	313 500	335 000
Indemnité de rédaction de Ringier & Cie pour la télédiffusion	6 000	6 000

Service des programmes de la télédiffusion

Compte de pertes et profits

	Budget 1960	Budget 1961
Recettes	51 440	56 150
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i>	<i>51 440</i>	<i>56 150</i>
Dépenses	51 440	56 150
• Versement à la réserve d'exploitation pour buts spéciaux	51 440	56 150

Budgets d'exploitation des studios pour 1961

Comptes	Zurich	Berne	Bâle	Beromunster Total	Lausanne	Genève	Sottens Total	Mte Ceneri Lugano	Charges d'exploitation total
A. Compte d'exploitation									
Total des charges d'exploitation	3 913 814	2 884 414	3 080 255	9 878 483	3 385 907	3 859 658	7 245 565	4 817 042	21 941 090
Frais de personnel	1 064 800	1 279 348	1 079 300	3 423 448	1 072 200	1 096 017	2 168 217	1 111 000	6 702 665
Traitements et prestations sociales	1 027 300	1 233 598	1 042 300	3 303 198	1 039 500	1 070 617	2 110 117	1 075 500	6 488 815
Autres frais de personnel	37 500	45 750	37 000	120 250	32 700	25 400	58 100	35 500	213 850
Frais généraux d'exploitation	377 950	463 480	485 700	1 327 130	481 500	572 350	1 053 850	336 400	2 717 380
Frais de la Société	13 700	22 400	22 600	58 700	18 300	15 300	33 600	16 100	108 400
Frais administratifs	49 000	61 400	62 900	173 300	89 700	81 650	171 350	54 300	398 950
Frais d'entretien	50 550	47 780	54 500	152 830	52 900	56 500	109 400	43 600	305 830
Matériel	118 100	112 040	130 500	360 640	126 400	146 700	273 100	140 900	774 640
Assurances, taxes	10 700	13 100	12 000	35 800	16 400	18 800	35 200	8 100	79 100
Loyers et intérêts du capital	47 900	106 760	95 400	250 060	87 200	97 400	184 600	50 300	484 960
Amortissements	88 000	100 000	107 800	295 800	90 600	156 000	246 600	23 100	565 500
Frais directs de programme	2 471 064	1 141 586	1 450 255	5 062 905	1 832 207	2 156 291	3 988 498	2 812 200	11 863 603
Honoraires et frais	1 203 514	989 706	970 355	3 163 575	1 365 307	1 236 081	2 601 388	1 626 800	7 391 763
Prestations sociales en faveur des collaborateurs et artistes	26 150	20 010	11 800	57 960	79 800	57 500	137 300	71 500	266 760
Autres frais directs de programme	51 400	88 570	88 600	228 570	148 500	161 740	310 240	146 700	685 510
Divers	—	2 300	—	2 300	—	—	—	6 500	8 800
Orchestre radiophonique	1 139 000	—	379 500	1 518 500	238 600	700 970	939 570	770 000	3 228 070
Chœur radiophonique	51 000	41 000	—	92 000	—	—	—	190 700	282 700
<i>Excéd. du produit du compte d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.)</i>	—	—	65 000	65 000	—	35 000	35 000	557 442	657 442
Produit d'exploitation (total)	3 913 814	2 884 414	3 080 255	9 878 483	3 385 907	3 859 658	7 245 565	4 817 042	21 941 090
Taxe de concession: attributions ordinaires	3 907 014	2 868 414	3 077 615	9 853 043	3 385 907	3 839 658	7 225 565	4 817 042	21 895 650
Taxe de concession: attributions supplémentaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Intérêts sur avoirs en banque	2 000	1 000	—	3 000	—	—	—	—	3 000
Loyers	4 000	15 000	2 640	21 640	—	20 000	20 000	—	41 640
Recettes provenant de ventes	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rec. prov. de communic. au micro	800	—	—	800	—	—	—	—	800
Autres produits d'exploitation	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Excéd. des charges du compte d'expl. (Rep. au compte d. pertes et prof.)</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Compte de résultats									
Produits									
Produits extraordinaires (total)	21 900	26 500	86 500	134 900	29 500	38 000	67 500	569 742	772 142
Intérêts sur titres	400	5 000	—	5 400	—	—	—	2 300	7 700
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gains sur les cours des changes, divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bénéfices sur ventes d'installations	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Prélèvements sur les réserves	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Recettes extraordinaires (contrib.)	21 500	21 500	21 500	64 500	29 500	3 000	32 500	—	97 000
Autres recettes	—	—	—	—	—	—	—	10 000	10 000
Couverture d'amortissements extraordinaires	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Excéd. du produit du compte d'expl.</i>	—	—	65 000	65 000	—	35 000	35 000	557 442	657 442
Charges									
Charges extraordinaires (total)	21 900	26 500	86 500	134 900	29 500	38 000	67 500	569 742	772 142
Amortissements extraordinaires	—	—	65 000	65 000	—	10 000	10 000	—	75 000
Frais extraordin. de représentation	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pertes sur débiteurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres charges extraordinaires	21 900	18 500	19 300	59 700	25 000	3 000	28 000	338 542	426 242
Frais d'installation extraordinaires	—	—	—	—	—	25 000	25 000	45 000	70 000
Intérêts p. la nouvelle construction	—	—	—	—	—	—	—	185 000	185 000
Impôts sur le capital et les revenus	—	8 000	2 200	10 200	4 500	—	4 500	1 200	15 900
<i>Excéd. des charges du compte d'expl.</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—

Budget de la télévision pour 1961

Compte d'exploitation

	Budget 1960	Budget 1961	Dép. suppl. ou inf. par rapport à 1960
I. Charges d'exploitation (total)	8 300 000	10 922 000	+ 2 622 000
Frais de personnel	3 055 261	4 094 696	+ 1 039 435
Traitements et prestations sociales	2 794 611	3 721 046	+ 926 435
Autres frais de personnel	260 650	373 650	+ 113 000
Frais généraux d'exploitation	1 705 550	2 226 545	+ 520 995
Frais administratifs	132 100	181 050	+ 48 950
Frais d'entretien	468 400	487 000	+ 18 600
Matériel	285 700	364 900	+ 79 200
Assurances, taxes	53 000	85 725	+ 32 725
Loyers et intérêts du capital	284 000	381 000	+ 97 000
Amortissements	380 350	529 470	+ 149 120
Achats	102 000	197 400	+ 95 400
Frais directs de programme	3 539 189	4 600 759	+ 1 061 570
Honoraires et frais	2 057 469	2 661 959	+ 604 490
Prestations sociales en faveur des collaborateurs	62 720	88 300	+ 25 580
Autres frais directs de programme	1 419 000	1 850 500	+ 431 500
<i>Excédent des recettes du compte d'exploitation</i>	—	—	—
II. Produit d'exploitation (total)	8 300 000	10 922 000	+ 2 622 000
Quote-part du produit de la taxe de concession ¹	4 550 000	5 500 000	+ 950 000
Contribution de l'Association suisse des Editeurs de journaux	2 000 000	2 000 000	—
Produit supplémentaire de la taxe de concession ²	—	2 475 000	+ 2 475 000
Intérêts sur avoirs en banque	—	—	—
Recettes provenant de droits d'entrée	—	—	—
Produit de la participation aux productions programme	—	—	—
Recettes provenant de conversations tél. priv.	—	—	—
Recettes provenant de ventes de films programme	—	—	—
Recettes provenant de ventes de films téléjournal	—	—	—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation³</i>	<i>1 750 000</i>	<i>947 000</i>	<i>— 803 000</i>

¹ Le produit de la taxe de concession a été calculé de la manière suivante (les recettes provenant de la nouvelle taxe étant calculée au pro rata):

170 000 concessionnaires de la classe I à fr. 84.— fr. 12 180 000

8 000 concessionnaires de la classe II à fr. 168.— fr. 1 260 000

Taxes pour les installations réceptrices
suppl. fr. 2 000

178 000 concessionnaires fr. 13 442 000

Budget fr. 13 440 000

A déduire le produit supplémentaire budgété par rapport aux prévisions contenues dans le message du Conseil fédéral du 9 juillet 1957 fr. 5 540 000

Produit de la taxe de concession selon message susmentionné fr. 7 900 000

Les PTT reçoivent le 30 % fr. 2 400 000

La SSR reçoit le 70 % fr. 5 500 000

Le Conseil fédéral se prononcera avant la fin de l'année 1962, conformément à sa décision du 11 novembre 1960, sur l'utilisation du produit supplémentaire des taxes de concession, lequel s'élève à fr. 5 540 000.—, par rapport aux estimations du message fédéral.

² Montant supplémentaire des taxes de concession TV prévu pour les années 1958/60, dont on pourra disposer en 1961.

³ Les dépenses supplémentaires pour 1961, s'élevant à fr. 947 000 seront couvertes au moyen du prêt consenti par la Confédération, conformément au contrat d'emprunt passé avec la Confédération les 6/20 juin 1958.

STATISTIQUES

RADIO ET TÉLÉVISION

Statistiques des auditeurs

Augmentation du nombre des auditeurs de radio en 1960

Directions des téléphones	Total		Augmentation	dont diffusion par fil*	
	au 1. 1. 1960	au 31. 12. 1960		au téléphone	Rediffusion
Bâle	121 855	125 959	4 104	37 971	8 654
Bellinzone	46 024	49 533	3 509	10 089	—
Berne	108 055	112 149	4 094	41 162	4 902
Bienne	83 650	86 637	2 987	20 509	3 864
Coire	39 197	40 946	1 749	14 497	—
Fribourg	30 383	31 815	1 432	3 008	—
Genève	82 954	86 973	4 019	18 766	—
Lausanne	112 826	118 685	5 859	23 275	4 500
Lucerne	86 405	90 351	3 946	21 615	—
Neuchâtel	50 507	52 242	1 735	11 490	—
Oltén	81 983	85 205	3 222	10 766	—
Rapperswil	49 969	52 240	2 271	9 214	—
St-Gall	111 006	114 904	3 898	16 902	2 975
Sion	28 341	30 157	1 816	7 024	—
Thoune	39 005	40 488	1 483	11 483	—
Winterthour	67 482	69 649	2 167	9 931	—
Zurich	248 235	257 042	8 807	67 418	15 209
Totaux	1 387 877	1 444 975	57 098	335 120	40 104

* y compris les auditeurs qui reçoivent aussi bien par fil que sans fil

Nombre des auditeurs de 1923 à 1960

Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmentation annuelle	Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmentation annuelle
1923	980	—	1942	729 231	48 925
1924	16 964	15 984	1943	779 920	50 689
1925	33 532	16 568	1944	819 502	39 582
1926	51 194	17 662	1945	854 639	35 137
1927	59 066	7 872	1946	890 687	36 048
1928	70 183	11 117	1947	922 959	32 272
1929	83 757	13 574	1948	969 606	46 647
1930	103 808	20 051	1949	1 008 453	38 847
1931	150 021	46 213	1950	1 036 710	28 257
1932	231 397	81 376	1951	1 079 304	42 594
1933	300 051	68 654	1952	1 119 842	40 538
1934	356 866	56 815	1953	1 158 073	38 231
1935	418 499	61 633	1954	1 198 757	40 684
1936	464 332	45 833	1955	1 233 075	34 318
1937	504 132	39 800	1956	1 267 824	34 749
1938	548 533	44 401	1957	1 308 341	40 517
1939	593 360	44 827	1958	1 349 505	41 164
1940	634 248	40 888	1959	1 387 877	38 372
1941	680 306	46 058	1960	1 444 975	57 098

Statistiques des programmes

Premier programme

Les programmes des émetteurs de Sottens, de Monte Ceneri et de Beromunster pendant l'exercice 1960

	Sottens		Monte Ceneri		Beromunster	
	heures	%	heures	%	heures	%
<i>Emissions musicales</i>						
Opéras, opérettes	108,52	2,42	171,46	4,26	146,40	3,14
Oratorios	53,11	1,18	35,03	0,87	39,20	0,84
Musique symphonique	335,34	7,47	363,06	9,01	411,00	8,78
Musique de chambre	176,57	3,94	106,53	2,65	300,35	6,42
Soli vocaux et instrumentaux	342,21	7,62	548,47	13,62	320,30	6,85
Chœurs	70,43	1,57	30,57	0,77	99,45	2,13
Musique récréative	826,31	18,40	492,38	12,22	1230,20	26,29
Musique de danse	97,42	2,18	310,49	7,71	106,05	2,27
<i>Emissions mixtes</i>						
Emissions de variétés	313,43	6,98	115,18	2,86	69,45	1,49
Emissions musico-littéraires	27,07	0,60	118,47	2,95	75,40	1,62
<i>Emissions parlées</i>						
Radiothéâtre, jeux et suites radiophoniques	321,30	7,16	509,24	12,64	237,50	5,08
Emissions littéraires	153,18	3,41	114,53	2,85	85,50	1,83
Conférences, débats, etc.	418,07	9,31	321,13	7,97	329,10	7,04
<i>Emissions d'actualités</i>						
Comptes rendus, reportages	617,38	13,75	330,02	8,19	379,20	8,11
Service des nouvelles	146,11	3,25	151,49	3,77	210,45	4,50
Propagande d'intérêt public	20,42	0,46	79,50	1,98	106,40	2,28
<i>Emissions spéciales</i>						
Emissions religieuses	162,10	3,61	25,10	0,62	104,25	2,23
Emissions radioscolaires	43,15	0,96	18,22	0,46	54,40	1,17
Heure des enfants et des adolescents	151,38	3,38	42,40	1,06	136,00	2,91
Heure de la femme	61,20	1,37	37,40	0,93	96,25	2,06
Emissions agricoles	16,24	0,36	26,19	0,65	45,45	0,98
Emissions en romanche	—	—	—	—	20,20	0,43
Emissions en langues étrangères	2,15	0,05	14,44	0,37	49,40	1,06
Culture physique	—	—	52,20	1,30	—	—
Signaux sonores (y compris l'horloge parlante, les cloches du pays, etc.)	25,36	0,57	11,50	0,29	22,55	0,49
Totaux	4492,45	100	4030,20	100	4679,25	100

Second programme

Les émissions en modulation de fréquence pendant l'exercice 1960

	Sottens		Monte Ceneri		Beromunster	
	heures	%	heures	%	heures	%
<i>Emissions musicales</i>						
Opéras, opérettes	61,53	5,53	70,11	9,49	133,25	10,41
Oratorios	30,09	2,70	1,35	0,20	33,15	2,59
Musique symphonique	102,08	9,13	44,03	5,96	140,55	10,99
Musique de chambre	62,49	5,62	9,40	1,31	78,15	6,11
Soli vocaux et instrumentaux	114,18	10,22	190,17	25,75	66,40	5,20
Chœurs	21,05	1,88	5,40	0,77	13,25	1,05
Musique récréative	284,34	25,45	95,56	12,98	275,55	21,53
Musique de danse	55,33	4,97	91,14	12,34	43,30	3,39
<i>Emissions mixtes</i>						
Emissions de variétés	138,17	12,36	27,18	3,69	31,20	2,44
Emissions musico-littéraires	14,58	1,34	24,24	3,30	17,50	1,39
<i>Emissions parlées</i>						
Radiothéâtre, jeux et suites radiophoniques	31,06	2,78	139,50	18,92	153,40	11,99
Emissions littéraires	16,04	1,44	17,02	2,30	44,05	3,44
Conférences, débats, etc.	53,58	4,83	13,18	1,80	101,15	7,90
<i>Emissions d'actualités</i>						
Comptes rendus, reportages	94,04	8,41	4,52	0,66	15,15	1,19
Service des nouvelles	3,09	0,28	—	—	2,40	0,21
Propagande d'intérêt public	0,20	0,03	—	—	—	—
<i>Emissions spéciales</i>						
Emissions religieuses	1,07	0,10	0,35	0,08	22,35	1,76
Emissions radioscolaires	—	—	—	—	—	—
Heure des enfants et des adolescents	24,00	2,15	—	—	12,15	0,96
Heure de la femme	3,33	0,32	—	—	—	—
Emissions agricoles	—	—	—	—	0,30	0,04
Emissions en romanche	—	—	—	—	61,45	4,82
Emissions en langues étrangères	2,10	0,19	3,18	0,45	32,55	2,57
Culture physique	—	—	—	—	—	—
Signaux sonores (y compris l'horloge parlante, les cloches du pays, etc.)	3,01	0,27	—	—	0,18	0,02
Totaux	1118,16	100	739,13	100	1281,43	100

Augmentation du nombre des téléspectateurs en 1960

Directions des téléphones	Total		Augmentation
	au 1. 1. 1960	au 31. 12. 1960	
Bâle	8 964	16 124	7 160
Bellinzone	5 994	8 931	2 937
Berne	4 248	7 135	2 887
Bienne	4 864	7 651	2 787
Coire	549	1 113	564
Fribourg	1 491	2 283	792
Genève	6 123	10 050	3 927
Lausanne	6 531	10 245	3 714
Lucerne	2 542	4 181	1 639
Neuchâtel	2 201	3 318	1 117
Olten	3 241	5 600	2 359
Rapperswil	2 012	3 470	1 458
St-Gall	6 168	10 243	4 075
Sion	658	1 140	482
Thoune	671	1 166	495
Winterthour	3 447	6 018	2 571
Zurich	18 996	30 288	11 292
Totaux	78 700	128 956	50 256

Nombre des téléspectateurs de 1953 à 1960

Année	au 31 décembre	Augmentation annuelle
1953	920	—
1954	4 457	3 537
1955	10 507	6 050
1956	19 971	9 464
1957	31 374	11 403
1958	50 304	18 930
1959	78 700	28 396
1960	128 956	50 256

Statistiques des programmes TV

Les rubriques du programme TV

<i>Emissions dramatiques</i>	<i>Suisse romande</i>		<i>Suisse alémanique</i>		<i>Suisse italienne</i>	
		%		%		%
Téléthéâtre	2,9		9,0		2,8	
Opéra, opérette	1,8		3,2		2,2	
Ballet	<u>0,8</u>	5,5	<u>0,7</u>	12,9	<u>2,4</u>	7,4
<i>Sports</i>						
Transmissions directes	16,1		15,6		17,8	
Actualités et documentaires	<u>4,6</u>	20,7	<u>3,5</u>	19,1	<u>3,5</u>	21,3
<i>Folklore</i>	0,5		2,9		0,8	
<i>Religion</i>	4,0		3,2		2,0	
<i>Variétés</i> (jeux, concours, variétés, spectacles, cabaret, jazz, etc.)	12,0		10,6		14,1	
<i>Famille</i>						
Emissions pour la jeunesse	5,1		4,7		1,5	
Emissions féminines	0,5		0,6		—	
Emissions pour la famille	<u>2,8</u>	8,4	<u>1,5</u>	6,8	<u>1,4</u>	2,9
<i>Culture et science</i>	2,6		3,2		2,0	
<i>Politique et information</i>						
Téléjournal	8,2		11,9		8,8	
Service d'informations de l'ATS	1,6		1,9		2,1	
Documentaires, débats, interviews et actualités	<u>16,5</u>	26,3	<u>9,9</u>	23,7	<u>12,2</u>	23,1
<i>Musique</i>	0,7		1,1		1,6	
<i>Film</i>	11,9		9,5		18,5	
<i>Emissions spéciales*</i>	1,0		0,8		1,2	
<i>Annonces, introductions et indicatifs</i>	4,7		4,8		3,1	
<i>Pauses et intermèdes</i>	1,7		1,4		2,0	
	100 %		100 %		100 %	

* Obsèques Général Guisan;
Emission militaire pour la 1^{re} Division et la Brigade de montagne 10 (critique télévisée des manœuvres);
Action en faveur du Chili, etc.

Heures d'émission

	<i>Suisse romande</i>	<i>Suisse alémanique</i>	<i>Suisse italienne</i>
Total des heures d'émission en 1960			
Moyenne hebdomadaire des heures d'émission	1179 h. 06 min. 22 h. 32 min.	1219 h. 09 min. 23 h. 18 min.	950 h. 39 min. 18 h. 10 min.

Emissions communes (directes ou différées)

	<i>Suisse romande</i>	<i>Suisse alémanique</i>	<i>Suisse italienne</i>
Téléjournal	8,2	11,9	8,8
Reprises	7,0	4,4	51,2
Eurovision	16,8	16,0	19,9
Film	20,3	14,5	—
	52,3%	46,8%	79,9%

SOCIÉTÉ SUISSE DE RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION

(fondée en 1931)

Autorité de concession

le Conseil fédéral

Autorité de surveillance

le Département fédéral des postes et des chemins de fer

Assemblée générale

Président:

le président central de la Société suisse de radiodiffusion et télévision

Membres:

6 délégués de chacune des sociétés-membres,
4 délégués de chacune des commissions des programmes,
les membres du comité central.

De plus, avec voix consultative:

le directeur général, le directeur administratif et les directeurs des studios

Etat au 1^{er} janvier 1961

Comité central

Président central

* D^r Hans Oprecht, conseiller national, Zurich

Vice-présidents:

Riccardo Rossi, avocat, directeur de la Banque nationale suisse, siège de Lugano, Società cooperativa per la radiodiffusione nella Svizzera italiana, Lugano

André Guinand, avocat, conseiller national, Fondation des Emissions Radio-Genève, Genève

Autres membres:

* *Pierre Barras*, avocat, rédacteur à «La Liberté», Fribourg

* *Carl Beck*, ancien conseiller national, Sursee

* D^r *Fritz Blocher*, président de la Cour d'appel, Bâle

D^r *Max Blumenstein*, avocat, Radiogenossenschaft Bern, Berne

D^r *Erwin Durgai*, avocat, Cumünanza Radio Rumantsch, Coire

D^r *Gotthard Egli*, ancien conseiller d'Etat, Innerschweizerische Radiogesellschaft, Lucerne

* *Antoine Favre*, juge fédéral, Lausanne

D^r *Charles Gillieron*, directeur secrétaire général UER, Fondation Romande de Radiodiffusion, Lausanne

* *Aimée Graber*, lic. en droit, juge au Tribunal du district de Lausanne, Pully-Lausanne

Eugen Knip, professeur au séminaire de Kreuzlingen, Ostschweizerische Radiogesellschaft, Kreuzlingen

* *Alfred Langenberger*, ingénieur, directeur des services des télécommunications de la Direction générale des PTT, Berne

Ernst Stammbach, directeur de Esta SA, Radiogenossenschaft Basel, Bâle

D^r *Franz Tank*, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, Radiogenossenschaft in Zürich, Zurich

* *Adolf Wettstein*, ingénieur, président de la Direction générale des PTT, Berne

Membres suppléants:

* D^r *Pino Bernasconi*, avocat, directeur de la «Gazzetta Ticinese», Lugano

* *Charles Chappuis*, avocat, chef du service du contentieux et des affaires administratives générales de la Direction générale des PTT, Berne

Georges-André Chevallaaz, syndic de la Ville de Lausanne, Fondation Romande de Radiodiffusion, Lausanne

Walter Kasser, ancien inspecteur des écoles, Radiogenossenschaft Bern, Spiez

Franco Masoni, avocat, Società cooperativa per la radiodiffusione nella Svizzera italiana, Lugano

Edmond Pigeon, ingénieur, Fondation des Emissions Radio-Genève, Genève

D^r *Curdin Regi*, Cumünanza Radio Rumantsch, Thalwil ZH

* D^r *Dora Rittmeyer-Iselin*, St-Gall

Prof. D^r *Arnold Rotbenberger*, Ostschweizerische Radiogesellschaft, Trogen

Albert Salathé, président de la section Bâle de l'ARBUS, Radiogenossenschaft Basel, Bâle

D^r *Hermann Stieger*, avocat, Innerschweizerische Radiogesellschaft, Brunnen

Ernst Tobler, ancien rédacteur à la «Neue Zürcher Zeitung», Radiogenossenschaft in Zürich, Zurich

* nommés par le Conseil fédéral

Direction générale

Marcel Bezençon, directeur général
Domenic Carl, directeur administratif
Dr *Gerd H. Padel*, directeur du Service suisse des ondes courtes
Eduard Haas, directeur de la Télévision suisse

Conférence des directeurs

Cette conférence réunit les directeurs, sous la présidence du directeur général de la SSR.

COMMISSIONS DES PROGRAMMES

Le directeur général de la SSR préside d'office les commissions des programmes.

Commission des programmes de Sottens

Vice-président:

Maurice Mayor-de Rham, Morges

Autres membres:

- * *Roger Aubert*, pianiste, Genève
- Jean Broillet*, régisseur, Genève
- * *Pierre Cordey*, rédacteur en chef de la «Feuille d'Avis de Lausanne», Lausanne
- Charles Cornu*, Genève
- Florian Cosandey*, professeur à l'Université, Lausanne
- André Fasel*, président des «Amis de Radio-Genève», Genève

- * *Jean Gabus*, professeur à l'Université, directeur du Musée d'Ethnographie, Neuchâtel
- * *Georges Haenni*, professeur de musique, Sion
- * *Jeanne Hersch*, Dr phil., professeur à l'Université, Genève
- * *Abbé Pierre Kaelin*, maître de chapelle, Fribourg
- Philippe Monnier*, directeur de l'École secondaire, Tramelan

Membres suppléants:

- Edmond Ganter*, rédacteur en chef du «Courrier de Genève», Genève
- Henri Perrochon*, professeur, président des Ecrivains vaudois, Payerne

Commissione programmi Monte Ceneri

Vice-presidente:

Prof. *Francesco Chiesa*, scrittore, Cassarate-Lugano

Membri:

- * *Rinaldo Bertossa*, ispettore scolastico, Roveredo
- * *Piero Bianconi*, professore alle scuole normali cantonali, Minusio
- * *Dott. Gastone Luvini*, giudice del Tribunale d'appello, Lugano

Elmo Patocchi, capo dell'Ufficio cantonale di statistica, Bellinzona

- * *Dott. Adriana Ramelli*, direttrice Biblioteca cantonale, Lugano
- † *Avv. Giovanni Battista Rusca*, Locarno
- Maestro Mario Vicari*, Lugano

Membro supplente:

Carlo Bonalini, amministratore postale pensionato, Roveredo

Programmkommission Beromünster

Vizepräsident:

- * Dr *Ernst Laur*, Leiter des Schweizer Heimatwerkes, Zürich

Weitere Mitglieder:

- Dr. Fritz Blaser*, Rektor der zentralschweizerischen Verkehrsschule, Luzern
- * *Adolf Brunner*, Musiker, Thalwil ZH
- Dr. Alexi Decurtins*, Professor an der Kantonsschule, Chur
- * *Adolf Fux*, Gemeindepräsident, Visp
- Gertrud Günther-Helmendorfer*, Aarau
- Marcel Hägin*, Radiotechniker, Basel
- Max Heitz*, Professor an der Kantonsschule, St. Gallen
- * *Albert Jenny*, Musikdirektor, Luzern
- Max Kaufmann*, Fürsprecher, Bern
- Joh. Friedrich Keller*, Notar, Langnau i.E.
- Dr. Hans Koch*, Stadtbibliothekar, Zug
- * *Walter Kräuchi*, Redaktor des «Volk», Olten
- * *Dr. Christian Lorez*, Professor an der Kantonsschule, Chur
- * † *Hans Neumann*, Sekretär der Schweizerischen Arbeiterbildungszentrale, Bern
- Dr. Jon Pult*, Professor an der Kantonsschule, Chur

- * *Hermann Rüfenacht*, Oberlehrer, Bern
- * *Dr. Hedwig Schudel*, Rechtsanwältin, Schaffhausen
- * *Rudolf Stickerberger*, Redaktor der «Weltwoche», Kriens
- Dr. Georg Thürer*, Professor an der Handelshochschule St. Gallen, Teufen
- Ernst Tobler*, alt Redaktor der «NZZ», Zürich
- * *Willy Waldmeyer*, dipl. Ing., Präsident des Schweiz. Radiohörer- und Fernsehverbandes, Zürich
- Dr. Hermann Weilenmann*, Vorsteher der Volkshochschule, Zürich
- * *Dr. Otto Wüst*, Generalsekretär des Schweizerischen Katholischen Volksvereins, Luzern

Ersatzmitglieder:

- Dr. Otto Buess*, Landwirtschafts-Lehrer, Sissach BL
- Dr. Gian Caduff*, Kantonsbibliothekar, Chur
- Eugen Hagen*, Mitglied des Zentralvorstandes des ARBUS, Zürich
- Dr. Andri Peer*, Professor an der Kantonsschule, Winterthur
- Dr. Josef Schürmann*, Mittelschullehrer, Sursee
- Gerda Stocker-Meyer*, Journalistin, La Neuveville BE

* nommés par le Conseil fédéral

Commission des programmes de Schwarzenbourg

Vice-président:

D^r *Guido Calgari*, professeur à l'École polytechnique fédérale, Zurich

Autres membres:

- * *Alice Briod*, licenciée en droit, Vevey
- * *Hans Conzett*, conseiller national, Zurich
- Armin Moser*, directeur du tourisme, St-Gall
- Bruno Murali*, secrétaire adjoint à la Centrale d'éducation ouvrière, Berne

René Payot, directeur général du « Journal de Genève », Genève

- * *Roger Pochon*, directeur de « La Liberté », Fribourg
- * Prof. D^r *Max Weber*, conseiller national, Wabern BE

Membres suppléants:

- * *Felicina Colombo*, directrice du Lycée de Locarno, Locarno
- Jean Peitrequin*, ancien syndic de Lausanne, Lausanne
- Margot Schwarz-Schwarz*, Zurich
- * D^r *Franz Seiler*, président central de la Société suisse des hôteliers, Zurich

Commission des programmes de la télévision

Vice-présidents:

D^r *Emil Klöti*, ancien conseiller aux Etats, Zurich
D^r *Guido Calgari*, professeur à l'École polytechnique fédérale, Zurich

Autres membres:

- Max Allenspach*, professeur à l'École cantonale de Zurich, Zurich
- Bernard Béguin*, rédacteur du « Journal de Genève », Genève
- * *Cherubino Darani*, avocat, Muralto
- Rolf Eberhard*, rédacteur de la « National-Zeitung », Berne
- * *Hélène Guinand-Cartier*, Genève
- * Chanoine *Jacques Haas*, directeur du Centre catholique de radio et télévision, Lausanne
- * *Max Heitz*, professeur à l'École cantonale de St-Gall, St-Gall
- Paul-Henri Jaccard*, directeur de l'Association des intérêts de Lausanne, Lausanne
- * *Erina Marfurt-Pagani*, Lucerne

D^r *Hugo Mauerhofer*, chef de la section du cinéma, Département fédéral de l'intérieur, Berne

- * *Bruno Murali*, secrétaire adjoint à la Centrale d'éducation ouvrière, Berne
- * *Hermann Rüfenacht*, instituteur, Berne
- * *Rudolf Stichelberger*, rédacteur à la « Weltwoche », Kriens
- Ernst Tobler*, ancien rédacteur à la « Neue Zürcher Zeitung », Zurich

Membres suppléants:

- * D^r *Reto R. Bezola*, professeur à l'Université, Zurich
- D^r *Joseph Brunner*, professeur à l'École cantonale, Lucerne
- René Dasen*, secrétaire de l'Association cinématographique suisse romande, Lausanne
- * *Hans Ulrich Hug*, secrétaire de l'Union suisse du film, Berne
- Gastone Luvini*, juge à la Cour d'appel, Lugano
- * D^r *Josef Senn*, Walchwil

Vérificateurs des comptes

Membres:

Alois Baumann, chef de section à la division des finances de la Direction générale des PTT, Berne
Giachem Niggli, fondé de pouvoir de la Banque cantonale des Grisons, St-Moritz
Edouard Steinmann, régisseur, Genève

Membres suppléants:

D^r *Willy Dolf*, maître à l'École des Arts et Métiers, Coire
Albert Pulver, agent de change, Genève
Fritz Sausser, chef de la division des finances de la Direction générale des PTT, Berne

SOCIÉTÉS-MEMBRES

Comités

Fondation Romande de Radiodiffusion

(fondée en 1923)

Président d'honneur:

Charles Baud, ancien chef de service au Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, Lausanne

Président:

D^r *Charles Gilliéron*, directeur secrétaire général UER, chargé de cours à l'Université de Lausanne, Lausanne

Vice-présidents:

Willy Ametz-Droz, chef de service au Département de l'intérieur, Sion
Jules Perrenoud, instituteur, Fontenais JB

Membre d'honneur:

Alfred Lambelet, ancien chef de service à la ville de Lausanne, Lausanne

Autres membres:

René Andina, ancien directeur des télégraphes et téléphones du 1^{er} arrondissement, Lausanne
Antoine Borel, ancien conseiller d'Etat, Marin NE
Jean Borel, professeur, Neuchâtel

Oscar de Chastonay, directeur de la Banque cantonale du Valais ancien conseiller d'Etat, Sion

Georges-André Chevallaz, syndic de la Ville de Lausanne, Lausanne

Henri Cousin, employé CFF, Lausanne

Pierre Dreyer, chef de service au Département de l'industrie et du commerce, Fribourg

Joseph Imhoff, officier d'état-civil, Moutier JB

Marc Inaebnit, industriel, Le Locle

Francis Lombriser, professeur au Conservatoire, Fribourg

Maurice Mayor-de Rham, Morges

D^r *Virgile Moine*, conseiller d'Etat, Liebefeld BE

Ernest Moudon, administrateur, Grandson

Paul Mudry, municipal, Sion

Pierre Oguey, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, Lausanne

Roger Pochon, directeur de « La Liberté », Fribourg

Directeur: Jean-Pierre Méroz

Remplaçant: *Paul Vallotton*

* nommés par le Conseil fédéral

Radiogenossenschaft in Zürich

(gegründet 1924)

Präsident:

Prof. Dr. **Franz Tank**, Eidg. Techn. Hochschule, Zürich

Vizepräsident:

Dr. **Walter König**, Regierungsrat, Zürich

Weitere Mitglieder:

Otto Aenishänslin, Präsident des Radio- und Fernseh-Clubs Zürich, Vertreter des Schweiz. Radiohörer- und Fernsehverbandes, Zürich

Jakob Baur, Stadtrat, Zürich

Dr. *Andrea Bezgola*, Regierungspräsident, Chur

Hans Eggenberger, Direktor der Telion AG, Zürich

Prof. Dr. *Walter Guyan*, Direktor des Museums Allerheiligen, Schaffhausen

Eugen Hagen, Mitglied des Zentralvorstandes des Arbus, Zürich

Dr. *Hans Koch*, Stadtbibliothekar, Zug

Hedwig Leuenberger-Köbli, Zürich

Hanni Pestalozzi, Betriebsberaterin, Wil SG

Dr. *Hans Pestalozzi*, Rechtsanwalt, Zürich

Ernst Ryf, Direktor der Schweiz. Propagandazentrale, Zürich

Dr. *Karl Schmid*, Professor an der Eidg. Technischen Hochschule, Zürich

Ernst Tobler, alt Redaktor der «NZZ», Zürich

Dr. phil. und Dr. h. c. *Hermann Weilenmann*, Direktor der

Volkshochschule des Kantons Zürich, Zürich

Heinrich Zindel, Stadtrat, Winterthur

Direktor: Dr. Samuel Bächli

Stellvertreter: *Hans Bänninger*

Fondation des Emissions Radio-Genève

(fondée en 1925)

Présidents d'honneur:

Edmond Privat, professeur à l'Université, Neuchâtel

André Guinand, avocat, conseiller national, Genève

Président:

Charles Cornu, Genève

Autres membres:

Charles Berner, Institut d'hygiène, Genève

Alfred Borel, avocat, conseiller d'Etat, Genève

Rinaldo Borsa, fonctionnaire à l'ONU, Genève

Pierre Bouffard, conseiller administratif, Genève

Jacques Brocher, ingénieur, Genève

Jean Broillet, régisseur, Genève

Paul Charvoz, ingénieur, Genève

Albert Dussoix, conseiller administratif, Genève

Jean Dutoit, avocat conseiller d'Etat, Genève

André Fasel, secrétaire à la Société générale de surveillance, Genève

Edouard Fischer, industriel, Genève

Théodore Foex, instituteur, Genève

Edmond Ganter, journaliste, Genève

Pierre Glasson, conseiller national, Fribourg

Pierre Guinand, avocat, Genève

René Helg, conseiller d'Etat, Genève

Fritz Jöhr, directeur des téléphones, Genève

Jean Le Comte, fonctionnaire à l'Organisation mondiale de la santé, Genève

Victor Maerky, administrateur, Genève

Paul Martinet, directeur adjoint de l'ONST, Zurich

Marcel Nicole, directeur des Intérêts de Genève, Genève

Alfred Pelligot, industriel, Genève

Edmond Pigeon, ingénieur, Genève

Pierre Pittard, secrétaire général des Services industriels, conseiller administratif, Genève

Albert Pulver, agent de change, Genève

Paul-R. Rosset, professeur à l'Université, Neuchâtel

Eric Sandoz, avocat, Genève

Edouard Steinmann, régisseur, Genève

Jean Treina, conseiller d'Etat, Genève

Roger Troesch, technicien, Genève

Directeur: René Dovaz, D^r ès sc. math.

Remplaçant: *Pierre Colombo*

Radiogenossenschaft Bern

(gegründet 1925)

Präsident:

Dr. **Max Blumenstein**, Fürsprecher, Bern

Vizepräsident:

Dr. **Urs Dietschi**, Regierungsrat, Solothurn

Weitere Mitglieder:

Eduard Baumgartner, Stadtpräsident, Biel

Emil Baumgartner, Stadtpräsident und Nationalrat, Thun

Peter Bratschi, Schriftsteller und Redaktor, Bern

Emil Emmenegger, alt Regierungsrat, Schüpfheim LU

Adolf Furrer, Nationalrat, Grenchen SO

Rudolf Gnägi, Regierungsrat und Nationalrat, Bern

Dr. theol. *Kurt Guggisberg*, Professor, Bern

Fritz Grütter, Nationalrat, Finanzdirektor der Stadt Bern, Bern

Marie-Louise Häni-Lüscher, Bern

Walter Kasser, alt Schulinspektor, Spiez

Max Kaufmann, Fürsprecher, Präsident der Bernischen Musikgesellschaft, Bern

J. F. Keller, Notar, Langnau i. E.

Hans Lauterburg, Fürsprecher, Chef des Radio-Nachrichtendienstes der Schweiz. Depeschagentur, Bern

Dr. *Gottthard Odermatt*, Ständerat, Sarnen OW

Adolf Remy, Chefredaktor «Freiburger Nachrichten», Fribourg

Hermann Riefenacht, Oberlehrer, Bern

Klaus Schädelin, Fürsorgedirektor, Bern

Dr. *Oskar Schnyder*, Staatsrat, Brig VS

Gerda Stocker-Meyer, Journalistin, La Neuveville BE

Direktor: Dr. Kurt Schenker

Stellvertreter: *Max Bolliger*

Radiogenossenschaft Basel

(gegründet 1926)

Präsident:

Dr. **Willie Joerin**, Direktor der Allg. Kohlenhandels AG,
Basel

Vizepräsident:

Ernst Stammbach, Direktor der Esta AG, Basel

Weitere Mitglieder:

Maria Aebersold-Hufschmid, Binningen BL

Dr. *Ernst Boerlin*, Nationalrat und Regierungsrat, Liestal

Lukas Bürgin, Vertreter des Verbandes schweiz. Radio- und
Televisions-Fachgeschäfte, Basel

Peter Dürrenmatt, Nationalrat, Chefredaktor der «Basler Nach-
richten», Basel

Dr. *Jakob Dürnwang*, Direktor der Allg. Gewerbeschule Basel,
Basel

Dr. *Gotthard Egli*, alt Ständerat, Luzern

Dr. *Fritz Gersbach*, Oberrichter, Aarau

Dr. *Hermann Hauswirth*, Direktor der Schweizer Mustermesse,
Basel

Dr. *Otto Kaiser*, Chemiker, Dornach SO

Dr. *Leo Lejeune*, Regierungsrat, Liestal

Gerhard Mennen, Ingenieur, Vertreter des Radioclubs Basel,
Basel

Friedrich Merz, Radiofachmann, Basel

Josef Müller, Regierungsrat, Flüelen

Paula Peter-Wenzinger, Basel

Prof. Dr. *Adolf Portmann*, Vorsteher der Zoologischen Anstalt
der Universität Basel, Basel

Albert Salathé, Präsident der Sektion Basel des Arbus, Basel

Dr. *Edmund Wyss*, Nationalrat und Regierungsrat, Basel

Max Wullschlegler, Regierungsrat, Basel

Dr. *Peter Zschokeke*, Regierungsrat, Basel

Direktor: Dr. Fritz Ernst

Stellvertreter: Dr. Paul Meyer-Gutzwiller

Società cooperativa per la radiodiffusione nella Svizzera italiana

(fondata 1930)

Presidente:

On. **Guglielmo Canevascini**, già consigliere di Stato, Lugano-
Besso

Vice-presidente:

Avv. *Riccardo Rossi*, direttore della Banca Nazionale Svizzera,
sede di Lugano, Lugano

Membri:

On. Dott. *Plinio Cioccarei*, consigliere di Stato, Bellinzona

Avv. *Cberubino Darani*, Muralto

Avv. *Franco Masoni*, Lugano

Avv. *G. B. Nicola*, Roveredo

† Avv. *G. B. Rusca*, Locarno

Segretario:

Dott. *Piero Bonzanigo*, Bellinzona

Direttore: Dott. Stelio Molo

Sostituto: Bruno Pagnamenta

Ostschweizerische Radiogesellschaft

(gegründet 1930)

Präsident:

Eugen Knuip, Seminarlehrer, Kreuzlingen

Vizepräsident:

Prof. Dr. *Arnold Rothenberger*, Trogen

Weitere Mitglieder:

Fritz Fischer-Jenny, Glarus

Dr. *Hermann Grosser*, Ratschreiber, Appenzell

Herbert Mädler, Telephondirektor, St. Gallen

Armin Moser, Verkehrsdirektor, St. Gallen

Karl Nüesch, alt Postverwalter, Chur

Dr. *Ernst Reiber*, Regierungsrat, Frauenfeld

Karl Schlaginbaufen, Stadtrat, St. Gallen

Hans Schneider, Regierungsrat, St. Gallen

Erwin Schwendinger, Nationalrat, Herisau

Dr. *Fritz Stucki*, Regierungsrat, Netstal

Dr. *Arno Theus*, Ständerat, Chur

Programmstelle in St. Gallen:

Armin Moser, Verkehrsdirektor (Obmann), St. Gallen

Prof. *Max Heitz*, St. Gallen

Prof. Dr. *Georg Thürer*, Teufen

Programmleiter:

Dino Larese, Amriswil

Innerschweizerische Radiogesellschaft

(gegründet 1946)

Präsident:

Dr. **Gotthard Egli**, alt Ständerat und Regierungsrat, Luzern

Mitglieder:

Eduard Achermann, Kaufmann, Buochs

Emil Allemann, Abteilungschef GWL, Luzern

Dr. Joseph Brunner, Professor, Luzern

Julian Dillier, Kanzleisekretär, Kerns

Paul Fröblich, Stadtrat, Luzern

Hans Gasser, Erziehungsratspräsident, Lungern

Albert Hammer, Prokurist, Malters

Dr. *Robert Kaufmann*, Direktionssekretär, Luzern

Dr. *Willy Keller*, Staatsarchivar, Schwyz

Dr. *Hans Koch*, Stadtbibliothekar, Zug

Dr. *Konrad Krieger*, Departementssekretär, Luzern

Dr. *Gerold Meyer*, Landschreiber, Cham

Josef Müller, Regierungsrat, Flüelen

Dr. *Josef Odermatt*, Landammann, Buochs

Liberius Simmen, Zeughausverwalter, Altdorf

Dr. *Hermann Stieger*, Rechtsanwalt, Brunnen

Geschäftsführer:

Dr. *Konrad Krieger*, Luzern

Cumünanza Radio Rumantsch

(fundada 1946)

Parsura d'onur:

dr. *Robert Ganzoni*, vegl cussglier guvernativ, Schlarigna

Parsura:

Cristian Badraun, directur dal telefon, Cuoira

Vice-parsura:

dr. *Stefan Sonder*, güdisch d'inquisiziun, Cuoira

Commembers:

dr. *Andrea Bezzola*, cussglier guvernativ, Cuoira

dr. *Augustin Cabannes*, vegl cussglier guvernativ, Cuoira

G. Bistgamm Capaul, vegl cussglier guvernativ, Lumbrein

dr. *Giusep Condrau*, cussglier naziunal, Mustér

Gian Coray, vegl president cumünal, Samedan

Cristian Demarmels, posttenent, Andeer

dr. *Willy Dolf*, magister da scoula industriela, Cuoira

dr. *Ervin Durgiai*, advocat, Cuoira

Cristian Fanzun, ing. districtuel, Tavo

dr. *Emanuel Huonder*, cussglier guvernativ, Mustér

Töna Schmid, inspectur da scoula, Sent

dr. *Arno Theus*, cussglier da stadis, Cuoira

dr. *Guido Tramèr*, president cumünal, Zernez

Gion Peder Thöny, magister, Riehen/Basilea

dr. *Giusep Vieli*, vegl cussglier da stadis, Cuoira

ORGANES OFFICIELS DE LA SSR

Radio — Je vois tout

Rédaction: Avenue de Tivoli 2, Lausanne

Radiotivù

Redazione: Studio Lugano, Campo Marzio, Lugano

Radio + Fernsehen

Schweizer Radio-Zeitung

Redaktion: Schwarztorstrasse 21, Bern

Télédiffusion — Radiotelefono

Rédaction: Zeughausgasse 29, Berne

SOCIÉTÉ SUISSE DE RADIODIFFUSION ET TÉLÉVISION

ANNUAIRE 1960